Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9070312
Centre d'intérêt : 870

Colloque sur la formation professionnelle au secondaire (1989 : Beaupré, Québec)

Recueil des communications / Colloque sur la formation professionnelle au secondaire, 12, 13 et 14 oct. 1989, Hôtel Val des neiges, Beaupré -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1990
iv, 179 p. ; 28 cm.

Organisé par l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle. La couv. porte en outre : La formation professionnelle au secondaire. Code : 9990-1192 ; 16-4937

ISBN 2-550-15084-0

Vedette(s)-secondaire(s) : Association québécoise d'information scolaire et professionnelle * Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Formation professionnelle * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le volume reproduit les textes du Colloque sur la formation professionnelle au secondaire organisé deux ans après la réforme de la formation professionnelle au secondaire et visant à mieux faire connaître les orientations du MEQ sur les sujets suivants : 1. le cadre d'élaboration des programmes d'études et les plans de développement de secteurs; 2. la carte des enseignements et l'aide à la pension; 3. l'organisation des enseignements; 4. l'harmonisation jeunes et adultes; 5. l'harmonisation secondaire-collégial; 6. l'information et la publicité; 7. les cheminements particuliers de formation; 8. les relations école-travail; 9. l'éducation au choix de carrière et la formation professionnelle au secondaire.

Type de document :

COLLOQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

RECUEIL DES COMMUNICATIONS

12, 13 ET 14 OCTOBRE 1989
HÔTEL VAL DES NEIGES, BEAUPRÉ

la FORMATION PROFESSIONNELLE *au secondaire*

Québec

COLLOQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

RECUEIL DES COMMUNICATIONS

12, 13 ET 14 OCTOBRE 1989
HÔTEL VAL DES NEIGES, BEAUPRÉ

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 – 8990 - 1102

ISBN 2 - 550 - 15084 - 8

Dépôt légal : Premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

90-70312

Mot du Président

En tant que président de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (l'AQISEP), c'est avec grand plaisir que je vous transmets le recueil des textes des ateliers et des conférences du Colloque sur la formation professionnelle au secondaire des 12, 13 et 14 octobre 1989.

Cette production a pu être réalisée grâce à l'appui financier du ministère de l'Éducation du Québec et de sa Direction de la formation professionnelle.

Nous adressons nos sincères remerciements aux responsables de cette profitable collaboration qui nous permettra de mieux aider, conseiller et informer les jeunes et les adultes du Québec de cette formation d'importance qu'est la formation professionnelle au secondaire.

Bonne chance à toutes et à tous, vous disposez d'un autre outil fiable qui facilitera votre tâche.

Merci de votre participation en si grand nombre à ce Colloque!

Le président de l'AQISEP

Loretteville, le 15 janvier 1990

TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DU COLLOQUE 1

L'AVENIR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE 5

LANCEMENT DU GUIDE 1990
Programmes d'enseignement secondaire professionnel au Québec 15

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE 19
Rappel des visées du plan d'action 22
Stratégie d'implantation de la réforme 23
Bilan des deux premières années d'opérations 25
Les filières de formation 25
L'organisation scolaire 27
Une formation professionnelle de qualité 29
La carte des enseignements, l'harmonisation jeunes et adultes, l'aide à la pension, les relations éducation - monde du travail
Carte des enseignements 31
Harmonisation jeunes et adultes 32
Aide à la pension 32
Relations éducation - monde du travail 33
Conclusion 35

LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION
Introduction 39
Contexte 39
Description générale des C.P.F. 40
Rôle des intervenants de l'information scolaire et professionnelle auprès des élèves inscrits en C.P.F. 45
Rôle du MEQ face à cette clientèle 45
Plan d'action du MEQ pour les prochaines années 46
Conclusion 47

ATELIER 1
LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS 49
Le processus d'élaboration des programmes 51
Les buts généraux des programmes 52
Les caractéristiques des programmes 54
Les productions découlant de l'élaboration des programmes 54
Conclusion 56

Conclusion 56
ATELIER 2
LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS ET L'AIDE À LA PENSION 57
Présentation 59
Le plan d'action 59
La carte des enseignements 60
L'organisation scolaire 62
La croissance des effectifs 63
Les équipements 64
Les grands projets en chantier
La carte des enseignements 66
L'assistance financière aux élèves 67
Les équipements 68
L'instruction et le guide d'organisation 68
L'organisation basée sur les trimestres 69
Les conventions collectives 69
Les règles budgétaires 70
Les conditions d'organisation de la formation pour l'année 1990-1991 70

ATELIER 3
L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS 73
Le mode d'organisation de l'enseignement 75
Le financement et les conventions collectives 79

ATELIER 4
L'HARMONISATION JEUNES ET ADULTES 81
Les programmes d'études 83
Les clientèles 83
Les orientations pour 1989-1990 84

ATELIER 5
L'HARMONISATION SECONDAIRE - COLLÉGIAL 87
Les travaux du comité 90
1. La reconnaissance du DEP comme exigence d'admission au collégial ... 90
2. La reconnaissance d'acquis pour la formation professionnelle suivie au secondaire et réussie 91
3. L'ordre d'enseignement approprié pour un type de formation donné ... 91
4. Le dédoublement d'installations, d'équipements ou de ressources humaines en milieux limitrophes 91
5. Des préalables de formation générale trop exigeants en mathématique et en sciences 92
6. Des formations dont les contenus se chevauchent ou se dédoublent 92
Conclusion 93

ANNEXE I
Liste des membres du comité d'harmonisation entre le secondaire et le collégial 94
ANNEXE II
Mandat du comité d'harmonisation secondaire et collégial 95

ATELIER 6
L'INFORMATION ET LA PUBLICITÉ 97
Situation du dossier à la Direction de la formation professionnelle 99
Un dossier particulier en 1989-1990 : la campagne du million 102
D'autres productions dans ce dossier en 1988-1989 105

ATELIER 7
LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION DES 16 À 18 ANS VISANT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : UNE MESURE ADAPTÉE À DÉFAUT D'UN CHOIX 107
Synthèse des informations transmises lors de l'atelier 109
Les cheminements particuliers de formation (C.P.F.) 110
Le cheminement particulier de formation temporaire 111
Un cheminement particulier de formation commun 112
La sanction des études 113
Des documents à consulter 114

ATELIER 8
LES RELATIONS ÉCOLE - TRAVAIL
PERCEPTION DES NOUVELLES FILIÈRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE PAR LES GRANDES ENTREPRISES 115
Les relations école - travail 117
I- Pourquoi la réforme de la formation professionnelle 117
II- Les relations entre les écoles et les entreprises 118
III-Des gestes concrets 118
IV-Les rôles du milieu 119
V- Le marketing de la formation professionnelle 121
Perception des nouvelles filières en formation professionnelle par les grandes entreprises 122
Modèle d'appréciation d'un stage 125

ATELIER 9
L'ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE 127

LE TRAVAIL NON TRADITIONNEL POUR LES FEMMES 133
1. Programmes de formation des stagiaires 136
2. Processus de participation et d'évaluation des besoins 137
3. Source de références 138
4. Le profil socio-économique 138
5. Profil d'employabilité 139
6. Bilan cumulatif 139
7. Marché du travail 141
8. Barrières en emploi 142
9. TNT à l'intérieur de la communauté 143

LANCEMENT DE DEUX GUIDES SUR LA RECHERCHE PAR PROFIL À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME REPÈRES 145
Le système Repères 147
Le guide de recherche par profil 148

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE... UN AVENIR PROMETTEUR POUR LES JEUNES ET LES ADULTES DU QUÉBEC 153
Introduction 155
1. La formation professionnelle a-t-elle sa place au Québec?
A) La situation avant la réforme de l'enseignement professionnel 155
B) La situation sur le marché du travail 156
C)La réforme de l'enseignement professionnel de 1986 157
2. Y a-t-il un avenir pour les jeunes qui choisissent cette formation? 158
3. Les attentes des employeurs 162
Conclusion 165

LES ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUÉBEC EN FORMATION PROFESSIONNELLE 167
La nouvelle formation professionnelle au secondaire un choix intelligent! 169

FERMETURE DU COLLOQUE 177

OUVERTURE

PAR M. GAS

PRÉSIDENT

DU COLLOQUE

STON LECLERC

T DE L'AQISEP

- Monsieur Thomas Boudreau,
  Sous-ministre à l'Éducation,

- Monsieur Gauthier,
  Maire de la ville de Beaupré,

- Chères invitées, chers invités,

- Vous toutes et tous, participantes
  et participants,

Il me fait agréablement plaisir en tant que Président de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à ce Colloque sur la formation professionnelle au secondaire.

En tant qu'Association de professionnelles et de professionnels dont la première préoccupation est l'information des jeunes et des adultes en cheminement de formation, l'AQISEP se devait d'initier cette rencontre d'échanges sur les réalités de la réforme de la formation professionnelle au secondaire entreprise depuis bientôt deux ans.

Avec la collaboration active de la Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation du Québec et en particulier de madame Mariette Trottier, les membres du Conseil d'administration de l'AQISEP et les membres du Comité organisateur n'ont pas ménagé leurs efforts pour vous présenter un menu fort diversifié et d'un intérêt certain sur les grands dossiers de cette réforme de la formation professionnelle au secondaire.

Je me dois de souligner aussi la collaboration de madame Michèle Berthelot de la Coordination à la Condition féminine du ministère de l'Éducation.

Cette collaboration «multipartite» est pour nous une première et les résultats positifs nous encouragent à continuer dans le même sens. Vous aurez l'occasion, au cours de ces deux journées de travail, de mieux connaître les orientations du ministère de l'Éducation sur les sujets suivants :

1° le cadre d'élaboration des programmes d'études et les plans de développement de secteurs;

2° la carte des enseignements et l'aide à la pension;

3° l'organisation des enseignements;

4° l'harmonisation jeunes et adultes;

5° l'harmonisation secondaire - collégial;

6° l'information et la publicité;

7° les cheminements particuliers de formation;

8° les relations école - travail;

9° l'éducation au choix de carrière et la formation professionnelle au secondaire.

De plus, des conférences viendront préciser davantage des engagements tant du ministère de l'Éducation que de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et du Conseil du Patronat. C'est à ne pas manquer. Ces sujets sont d'importance et à la fine pointe de nos préoccupations professionnelles quotidiennes.

Car, nous avons à informer les jeunes et les adultes du Québec, à tous les jours, de ces réalités. Nous vivons dans un monde en changement continuel. L'information doit être à jour et de grande qualité.

La réforme mise en place en septembre 1987 par le ministère de l'Éducation du Québec offre maintenant aux jeunes et aux adultes du Québec une préparation adéquate et un avenir prometteur. Les employeurs pourront compter sur une main-d'œuvre préparée, à la mesure de leurs exigences et à la fine pointe des technologies nouvelles. Pour atteindre tous ces objectifs, nous avons besoin de toute l'information pour assurer un support professionnel éclairé à nos clientèles respectives. Ce Colloque vise ces objectifs. Les ressources ont été choisies pour répondre à ces besoins et à ces préoccupations. Elles n'attendent maintenant que vous toutes et tous. Profitez-en bien.

Bon Colloque!

Beaupré, le 12 octobre 1989

L'AVENIR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

PAR M. THOMAS J. BOUDREAU

SOUS-MINISTRE À L'ÉDUCATION, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Permettez-moi en tout premier lieu de vous présenter les salutations amicales et les meilleurs voeux du ministre de l'Éducation, monsieur Claude Ryan, qui aurait grandement aimé être parmi vous ce soir. Malheureusement, une série de facteurs, en particulier l'accumulation des obligations qui n'ont pu être remplies pendant la période électorale, une certaine accélération du processus de négociation avec les personnels du secteur de l'éducation et les activités de coordination que requiert la mise en marche d'un nouveau Cabinet des ministres l'ont totalement accaparé depuis quelques jours. Pour toutes ces raisons, il a dû renoncer, à la dernière minute, à être parmi vous ce soir et il m'a prié de vous assurer qu'il le regrette au plus haut point, compte tenu de l'importance que cette rencontre revêt à ses yeux.

En effet, nous sommes conscients au ministère de l'Éducation d'avoir mis en marche, il y a maintenant plus de deux ans, une réforme extrêmement importante dans le domaine de la formation professionnelle. Or, voici que se trouvent réunis ici pour deux jours, un groupe de personnes - enseignantes et enseignants d'éducation au choix de carrière, intervenantes et intervenants d'information scolaire et professionnelle, conseillères et conseillers d'orientation - qui constituent un élément essentiel pour la réussite de cette réforme. Vous avez en effet la formidable et la redoutable responsabilité d'aider nos jeunes et souvent nos adultes à faire des choix d'orientation qui pourront s'avérer déterminants pour la suite de leur existence. Une telle responsabilité exige une intensité de présence, une disponibilité et une compétence exemplaires.

Ce colloque de l'AQISEP sur la formation professionnelle est en fait une manifestation évidente de votre volonté de maîtriser toute l'information nécessaire à l'accomplissement de votre importante tâche. Tout au long de ces assises auxquelles le ministère de l'Éducation est fier et heureux de participer pleinement, vous explorerez en profondeur les divers aspects de la réforme maintenant bien engagée dans le domaine de la formation professionnelle.

J'aimerais, pour ma part, faire un rapide survol des éléments principaux de cette réforme et de ses premiers résultats afin de faire entrevoir toute son importance pédagogique, sociale et économique.

La réforme de la formation professionnelle a été entreprise en 1987. Cette réforme s'imposait depuis plusieurs années : les programmes d'études n'avaient pas été modernisés, les équipements étaient désuets dans bien des cas, la formation générale des élèves, lorsqu'ils étaient admis en formation professionnelle, était nettement insuffisante. Les résultats de cette situation étaient évidents : les élèves qui terminaient leurs études professionnelles n'avaient pas une préparation leur permettant de s'intégrer facilement au marché du travail et de s'adapter rapidement aux changements technologiques; les filières de formation

professionnelle, dévalorisées à cause de leur piètre qualité, attiraient de moins en moins d'élèves.

La réforme qui est en cours porte donc sur l'ensemble des éléments de la formation professionnelle : programmes d'études, formation du personnel dispensant les nouveaux programmes, renouvellement des équipements, hausse des critères d'admission et meilleure information sur la formation elle-même et sur les perspectives d'avenir qu'elle offre. Les ressources consacrées à cette réforme sont considérables, puisque le ministère de l'Éducation y investit 107 M$ additionnels au cours des trois premières années du plan, en plus des ressources régulières consacrées jusqu'à maintenant à la formation professionnelle.

Les résultats obtenus à ce jour sont très intéressants et nous permettent d'être assurés de la pleine réussite de la réforme entreprise. D'abord, les élèves en formation professionnelle ont maintenant une formation générale solide. En effet, le régime pédagogique exige le DES ou, à défaut, pour les personnes qui ont 16 ans ou plus, la 4e secondaire réussie en langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou enseignement moral et religieux, catholique ou protestant pour avoir accès au diplôme d'études professionnelles (DEP). Dans le cas du certificat d'études professionnelles (CEP) il détermine que doit être réussie la 4e secondaire ou, à défaut, pour les personnes âgées de 16 ans, la 3e secondaire en langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou enseignement moral et religieux, catholique ou protestant.

Avant la réforme, il existait 414 programmes de formation professionnelle. Actuellement, il n'y en a plus que 217. Ceci illustre éloquemment jusqu'à quel point a été élargi le contenu des programmes de formation professionnelle en vue d'assurer aux diplômés une formation plus vaste leur permettant une plus grande adaptabilité et une plus grande mobilité face aux besoins changeants du monde du travail.

À ce jour, 35 nouveaux programmes d'études ont été implantés dans les commissions scolaires et 25 sont en élaboration. Ces programmes renouvelés l'ont été dans les principaux métiers recrutant une majorité des élèves en formation professionnelle. De plus, l'élaboration des programmes d'études se fait avec la participation de nos partenaires socio-économiques; depuis 1986, près de 1 500 représentants ou experts du monde du travail ont été associés annuellement à cette opération.

Parallèlement à l'application des nouveaux programmes d'études, 30,8 M$ ont été alloués aux commissions scolaires pour moderniser les équipements depuis le

début de la réforme. Pour l'année qui commence, un autre 13 M$ sera consacré aux mêmes fins.

Pour aider les enseignantes et les enseignants à dispenser les nouveaux programmes d'études, de nombreuses activités de perfectionnement ont été organisées. Sur une base annuelle, environ 2 000 enseignantes et enseignants participent à des sessions de formation, certains d'entre eux à plus d'une.

Des liens étroits sont établis avec le monde du travail. En plus des collaborations pour la préparation des programmes d'études, des stages de formation pour les élèves et de perfectionnement pour les enseignantes et enseignants sont organisés dans les entreprises. À la suite de négociations entre le ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et les douze associations patronales et syndicales de la construction, un nouveau règlement a été adopté. En vertu de ce règlement, les diplômés en formation professionnelle dans les métiers de la construction reçoivent automatiquement leur certificat de compétence comme apprentis. De plus, la durée de leur apprentissage en milieu de travail sera réduite du nombre d'heures qu'ils auront consacrées à leur formation professionnelle à l'école.

Une collaboration étroite s'est aussi développée avec l'industrie aéronautique pour laquelle existent de fort besoins de main-d'oeuvre spécialisée. Au cours des dernières années, le Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre en aérospatiale du Québec (CAMAQ) a élaboré un programme en vue de recruter dans nos écoles secondaires de la main-d'oeuvre qualifiée pour les entreprises membres, telles Pratt et Whitney, Bell Helicopter, Spar aérospatiale, etc. Leur démarche d'information et de publicité en 1988-1989 a eu par exemple comme effet de faire grimper les inscriptions de 350 en 1988-1989 à 950 en 1989-1990, dans le domaine des techniques d'usinage qui est un programme préparatoire au métier de machiniste. Ces entreprises désirent de plus recruter du personnel féminin et souhaitent que nous le mentionnions le plus souvent possible.

La Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation collabore d'ailleurs à un projet d'information, de publicité et de marketing avec ces entreprises. Elle leur fournit du contenu d'information et un financement de l'ordre de 50 000 $ pour la réalisation d'une vidéo, d'un dépliant et d'affiches dans ce domaine.

En même temps que ces activités visant l'amélioration de la formation ont été conduites, une rationalisation de la répartition géographique des options professionnelles a été complétée cette année et les programmes de formation sont maintenant harmonisés pour les jeunes et pour les adultes.

Tous ces efforts portent fruit. Le nombre de jeunes et d'adultes qui s'inscrivent aux nouvelles filières de formation augmente très rapidement.

Tableau 1

Élèves jeunes et adultes inscrits dans les nouvelles filières de formation	1987	6 434
	1988	12 677
	1989	23 941*

* estimation.

La réussite de la réforme de la formation professionnelle est essentielle tant pour l'économie du Québec que pour l'avenir de plusieurs jeunes et adultes. Il existe une demande importante de main-d'oeuvre qualifiée dans des professions pour lesquelles la formation se donne au secondaire. Par exemple, on aura besoin d'environ 3 000 nouveaux machinistes d'ici quatre ou cinq ans alors qu'il n'y a que 200 finissants à chaque année. Dans plusieurs autres domaines, tels l'électrotechnique, la mécanique d'entretien, l'aéronautique, la demande dépasse largement l'offre de main-d'oeuvre bien qualifiée ce qui, à moyen terme, freine le développement de l'économie québécoise. On estime d'ailleurs que près des trois quarts des emplois qui seront créés au cours de la prochaine décennie requerront une main-d'oeuvre ayant une formation offerte dans le réseau des écoles secondaires.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans la réforme en cours sont encourageants mais il faut accélérer le mouvement de revalorisation de la formation professionnelle. C'est pourquoi, dès cet automne, une vaste campagne d'information, dans laquelle seront investis 1 100 000 $, sera entreprise en collaboration avec les fédérations des commissions scolaires. Cette campagne vise quatre objectifs :

- faire connaître aux élèves les métiers d'avenir et les programmes d'études y conduisant;
- informer les parents de la valeur de la formation professionnelle;
- faire connaître aux enseignantes et enseignants d'éducation au choix de carrière, aux intervenantes et intervenants d'information scolaire et professionnelle et aux conseillères et conseillers d'orientation les programmes dans le domaine de la formation professionnelle et les débouchés sur le marché du travail;

- faire connaître aux employeurs la qualité professionnelle de la main-d'oeuvre formée selon les nouveaux programmes.

La campagne de publicité s'étendra à tout le Québec. Elle empruntera la télévision, la radio, les affiches, les dépliants. Une campagne de relations publiques en concertation avec les entreprises sera également mise sur pied dans chaque région.

En plus de cette campagne publicitaire qui s'adresse à l'ensemble des clientèles, un effort considérable a été déployé par le Ministère pour développer des outils qui vous aideront à réaliser votre travail d'information ou d'orientation en formation professionnelle dans le milieu scolaire.

Il s'agit principalement :

1° du Guide des études professionnelles au secondaire 1989-1990 : ce guide présente tous les programmes de formation professionnelle offerts dans le réseau des écoles secondaires, incluant ceux qui sont disponibles en version anglaise;

2° du Répertoire des programmes de formation professionnelle au secondaire et des établissements autorisés à les dispenser 1989-1990 : ce document présente, par région administrative, les programmes autorisés dans chaque commission scolaire et, à l'intérieur de celle-ci, l'école retenue pour les dispenser;

3° des Documents d'orientation pour le développement de secteur : au nombre de dix-neuf, ces recueils présentent des données socio-économiques sur autant de secteurs industriels et l'ensemble des programmes de formation existant dans chaque domaine : ils mentionnent également les nouveaux programmes d'études qui seront développés dans ces secteurs au cours des prochaines années;

4° du Guide d'utilisation du système Repères et de ses guides d'accompagnement, un pour le maître, un pour l'élève : ce guide vise à faciliter l'utilisation efficace du système Repères et permet aux élèves de prendre connaissance de 1 200 métiers et professions et d'identifier ceux qui correspondent à leurs goûts et à leurs aptitudes.

Les résultats de la réforme de la formation professionnelle que nous venons de présenter sont importants. Ils se situent toutefois au niveau des résultats intermédiaires et des ressources et moyens mis en place. Il est important d'engager aussi des efforts en vue d'évaluer les retombées ultimes de la réforme. C'est

pourquoi, dès cet automne, dans le cadre de nos préoccupations d'évaluation des programmes d'études, un sondage sera conduit auprès des employeurs pour connaître leur degré de satisfaction concernant les connaissances, les habiletés et les attitudes des travailleurs et travailleuses récemment embauchés. Ce sondage sera administré périodiquement, ce qui permettra d'ajuster les services éducatifs aux besoins du marché du travail.

Dans toutes les activités de la réforme de la formation professionnelle, l'accent est et devra, en priorité, être mis sur la poursuite des objectifs ultimes de cette réforme qui sont d'assurer une formation de base et une formation professionnelle reflétant les exigences du marché du travail et les besoins des futurs travailleurs afin de leur permettre d'envisager un avenir sûr et enrichissant tant pour eux que pour la société.

Grâce à ce renouveau, nous pouvons maintenant offrir une formation de qualité. Voilà pourquoi le Ministère est si heureux de l'occasion qui lui est donnée de pouvoir vous rencontrer dans le cadre de ce Colloque. Conseiller maintenant à un jeune ou à un adulte de se diriger vers la formation professionnelle au secondaire n'équivaut plus à l'engager dans un cul-de-sac et ne constitue plus un pis aller à l'usage de celles et ceux qui sont incapables de réussir les premiers niveaux de la formation générale secondaire. Au contraire, nous croyons qu'un diplôme de formation professionnelle constitue maintenant le couronnement d'un cheminement rigoureux et exigeant qui ouvre la porte à une vie professionnelle intéressante et rémunératrice.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de diplômés en formation professionnelle constitue une nécessité fondamentale pour assurer le développement et le dynamisme de notre économie. Celle-ci a en effet un besoin de plus en plus grand d'une main-d'oeuvre compétente en vue de soutenir la concurrence de plus en plus intense sur le plan international.

À cet égard, il me paraît opportun d'attirer votre attention sur un bassin important mais grandement sous-utilisé de main-d'oeuvre professionnelle potentielle, soit la population féminine. Un grand nombre de métiers, très bien rémunérés, où existent présentement des pénuries de main-d'oeuvre et où on ne retrouve à peu près que des garçons, pourraient avec grand profit accueillir des filles. J'ai mentionné tout à l'heure l'exemple de l'aéronautique où l'industrie elle-même souhaite grandement attirer des filles dans le domaine des techniques d'usinage.

Certains ont pu croire à un moment donné que seule la formation professionnelle dispensés au niveau collégial ou universitaire pouvait garantir une carrière stable, intéressante et rémunératrice. Compte tenu de la détérioration qu'avait

connue le secteur de la formation professionnelle au secondaire, cette façon de voir n'était pas sans un certain fondement.

Nous sommes convaincus que ce ne sera plus le cas dorénavant et qu'il serait même périlleux d'acheminer inconsidérément nos élèves vers les seules formations collégiales ou universitaires.

D'abord, ainsi que je le mentionnais précédemment, les trois quarts des emplois qui seront créés au cours de la prochaine décennie requerront une main-d'oeuvre ayant une formation offerte dans le réseau des écoles secondaires.

De plus, l'orientation vers le collégial d'élèves qui ont des aptitudes correspondant à la formation professionnelle offerte au secondaire entraîne des taux d'échec élevés au niveau collégial et par conséquent une perte sociale considérable. Sans compter celles et ceux qui, après un échec au collégial, se découragent et abandonnent les études, 15 % de notre clientèle de formation professionnelle au secondaire en 1987-1988 nous revenait du Cégep.

Nous considérons que la réforme de la formation professionnelle que nous avons mise en place depuis 1987 et qui est maintenant solidement implantée constitue une des plus belles réussites de notre système éducatif au cours des dernières années.

À vous qui représentez un élément majeur et indispensable à la réussite totale de cette réforme, j'espère avoir communiqué le même enthousiasme que celui qui nous anime au ministère de l'Éducation.

Beaupré, le 12 octobre 1989

LANCEMENT DU GUIDE 1990
PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL AU QUÉBEC

PAR M. GASTON LECLERC

PRÉSIDENT DE L'AQISEP

Monsieur Thomas Boudreau,
Sous-ministre à l'Éducation,

Monsieur Gauthier,
Maire de la ville de Beaupré,

Mesdames,

Messieurs,

En tant que président de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et président du Comité régional de l'information scolaire et professionnelle (CRISEP de Québec), c'est avec grand plaisir que je vous présente la deuxième édition du :

Guide 1990 des programmes d'enseignement secondaire professionnel au Québec.

Le Guide 1990 de l'AQISEP a été rédigé par un groupe de conseillers pédagogiques d'information scolaire et professionnelle et d'éducation au choix de carrière de la région de Québec. Ce Guide présente les renseignements les plus récents relatifs aux quelque 200 programmes de formation professionnelle offerts par les commissions scolaires du Québec. Pour chacun de ces programmes, vous retrouverez dans le Guide : les objectifs de formation, les éléments de contenu, les endroits de formation, les principales fonctions de travail accessibles aux diplômées et diplômés, les endroits de travail, les conditions d'admission, le salaire et les statistiques de placement.

C'est la deuxième année que nous mettons à la disposition des jeunes et des adultes du Québec un document aussi complet et à leur portée. Nous souhaitons que ce guide atteigne l'objectif d'une plus grande exploration des programmes de formation professionnelle offerts au secondaire. Nous croyons que c'est une garantie importante pour le succès de la réforme de la formation professionnelle amorcée en septembre 1987 et qui se poursuit aujourd'hui. Cette réforme, faut-il le rappeler, était attendue et désirée par l'ensemble des partenaires de l'éducation et du travail.

Cette production a pu être réalisée grâce à l'appui financier d'une maison d'édition de la région de Québec, Les Éditions Septembre. Cette maison d'édition a

notamment publié la collection Éducation au choix de carrière qui constitue le matériel didactique de base utilisé pour l'application du programme d'éducation au choix de carrière (programme d'information scolaire et professionnelle et de connaissance du monde du travail) dans les écoles secondaires du Québec.

Nous leur adressons nos sincères remerciements pour cette étroite collaboration des plus profitables aux jeunes et aux adultes de l'enseignement secondaire.

Enfin, vous me permettrez de profiter de cette occasion pour vous rappeler que :

> «Ce n'est pas en éliminant le programme d'éducation au choix de carrière de 1re et de 2e secondaire que l'on va aider les jeunes, garçons et filles, à se faire une juste idée de la qualité de la formation qu'ils pourraient recevoir en formation professionnelle au secondaire. Je me demande quels intérêts on sert quand on enlève aux élèves du premier cycle du secondaire un programme qui leur apprenait une manière active de décider, une manière active de s'informer, la motivation scolaire, la formation d'un projet qui donne des raisons personnelles d'être à l'école et d'y réussir?»

Que celles et ceux qui doivent entendre entendent et que celles et ceux qui devraient comprendre comprennent!

Bonne chance à toutes celles et à tous ceux qui ont la responsabilité d'informer les jeunes et les adultes du secondaire des programmes de formation professionnelle offerts au secondaire au Québec; vous disposez maintenant d'un outil fiable qui vous facilitera la tâche.

Merci de votre attention!

Beaupré, le 12 octobre 1989

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

PAR M. JACQUES HENRY

DIRECTEUR

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

Mesdames,

Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier les responsables de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle d'avoir organisé ce Colloque sur la formation professionnelle au secondaire.

Après les deux premières années d'implantation de la réforme de celle-ci, il était pertinent que celles et ceux qui ont l'importante responsabilité de fournir l'information au sujet des différents parcours scolaires conduisant au marché du travail et celles et ceux qui ont le mandat d'orienter les élèves dans la bonne direction se rencontrent afin de s'informer et d'échanger sur cet important dossier qui demeure toujours une des premières priorités du ministère de l'Éducation.

Pour ma part, je vais vous informer de l'état du dossier de la réforme à travers le bilan des deux premières années d'opérations qui, je l'espère, suscitera des commentaires, suggestions ou recommandations tout au long de ce Colloque.

Ainsi, si au terme de cette rencontre, les objectifs d'information et d'échanges sont atteints, ils devraient normalement nous conduire à une compréhension plus univoque des fondements et des principaux enjeux de la réforme en cours ainsi qu'à une capacité accrue de travailler ensemble à sa mise en oeuvre progressive dans tout le réseau scolaire.

Dans ce sens, j'invite donc toutes les personnes ici présentes à participer très activement aux ateliers et à le faire de façon constructive : en effet, c'est par le travail coopératif et la concertation qu'émerge un dispositif de formation approprié, attrayant pour les élèves et crédible auprès des partenaires socio-économiques.

Bref, nous avons à relever collectivement le défi de la performance de notre système de formation professionnelle; votre contribution à la résolution des problèmes d'ensemble ne pourra que rejaillir dans tout le réseau scolaire, au sein des écoles secondaires, des polyvalentes, des centres de formation dans le domaine de la formation professionnelle.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPEL DES VISÉES DU PLAN D'ACTION

Je crois d'abord utile de présenter brièvement, ne serait-ce que pour le bénéfice des nombreuses personnes nouvellement affectées au dossier de la formation professionnelle ou encore de celles qui n'y auraient pas suffisamment porté attention jusqu'à maintenant, qu'elles étaient les principales visées du plan d'action.

Rappelons d'abord que cette réforme est le fruit d'une décision appuyée sur un large consensus intervenu en 1986 entre les intervenantes et intervenants du monde de l'Éducation et celles et ceux du monde du Travail concernant les orientations du plan d'action en formation professionnelle au secondaire.

C'est ainsi que le document intitulé la formation professionnelle au secondaire - plan d'action et le rapport de consultation qui a suivi ont servi de base pour orienter et justifier la décision gouvernementale du 10 décembre 1986; on se souviendra que celle-ci donnait le feu vert à une réorganisation complète du système de formation professionnelle dans les écoles secondaires à compter de l'année scolaire 1987-1988 et dotait cette réforme, dont la réalisation est prévue sur une période de cinq ans, de 93 M$ de crédits additionnels pour les trois premières années.

Essentiellement, cette réforme s'appuyait sur le constat suivant :

Si le Québec, comme d'autres sociétés industrialisées, doit repenser la formation professionnelle donnée dans ses écoles secondaires, c'est d'abord parce que l'organisation de cette formation rend de plus en plus difficile la préparation d'une main-d'oeuvre qui puisse répondre aux besoins des entreprises d'aujourd'hui, et ce, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

À cet égard, les visées du plan d'action en formation professionnelle au secondaire sont nettes : faire en sorte que la formation professionnelle se démarque de la formation générale, par une organisation qui lui soit particulière répondant davantage à ses besoins structurels et fonctionnels; l'asseoir, par ailleurs, sur une formation de base solide, qui permette aux élèves choisissant l'une ou l'autre des filières de formation, de s'y mouvoir avec aisance et d'y progresser avec célérité ; faire davantage correspondre la formation aux besoins du marché du travail, dans la perspective de préparer une main-d'oeuvre plus compétente, plus polyvalente et plus apte à remplir ses fonctions efficacement; clarifier les modalités selon lesquelles s'effectuent la reconnaissance des acquis de formation et la sanction des études.

C'est la réalisation de ces objectifs qui nécessitait la remise en cause du système de formation existant et la mise en place d'un nouveau dispositif de formation.

STRATÉGIE D'IMPLANTATION DE LA RÉFORME

Une fois les orientations données et le plan d'action arrêté, il nous fallait élaborer une stratégie qui nous permette d'atteindre nos objectifs dans le cadre de la planification quinquennale retenue.

L'urgence de passer à l'action ne faisait aucun doute compte tenu de l'état d'abandon dans lequel se trouvait notre système de formation professionnelle à ce moment-là, du désintéressement des élèves de ce type de formation et de sa perte de crédibilité auprès des parents, des entreprises, des industries. Nous avions donc à relever le défi de commencer l'implantation de la réforme dès septembre 1987 si nous voulions empêcher la disparition de ce secteur de formation dans le réseau des écoles secondaires du Québec.

Concrètement, cela signifiait d'abord qu'il nous fallait, pendant une période transitoire, composer avec deux systèmes : l'un en voie de disparition, l'autre en voie d'implantation et vivre avec tous les impondérables que cette situation implique sur les plans administratif, structurel et fonctionnel.

Cela voulait dire aussi que nous étions contraints de procéder par étapes pour l'implantation du nouveau dispositif de formation.

En effet, les changements à l'organisation des cours (période de formation des élèves, financement et conventions collectives) ne pouvaient être effectués simultanément à ceux apportés au régime pédagogique.

Cela était principalement dû au fait que, depuis 1971, il existait, à toutes fins utiles dans la pratique, deux régimes pédagogiques pour la formation professionnelle de base caractérisés par la rigidité en ce qui concerne celui des jeunes et par la souplesse, pour celui des adultes. Cette situation avait engendré deux modes d'organisation nécessairement très distincts en ce qui a trait à la durée de la période de formation des élèves, au financement et aux conditions de travail du personnel enseignant.

Or, comme d'une part il fallait maintenir en place l'ancien système des jeunes pendant une période transitoire de deux années ainsi que l'ancien système des adultes et que, d'autre part, les composantes même du nouveau régime pédagogique allaient subir des modifications en cours de route principalement à cause de l'évolution du dossier de l'harmonisation jeunes et adultes, il était impossible

de statuer «a priori» sur un mode unique d'organisation et de définir en conséquence un nouveau mode de financement et une convention collective pour le supporter.

Il fallait d'abord maîtriser les composantes d'un régime pédagogique pour les jeunes et les adultes en formation professionnelle de base avant de procéder à des changements à l'organisation scolaire.

C'est pourquoi il n'y eut aucun changement apporté au mode d'organisation des programmes d'études aux adultes ainsi qu'au mode de financement et à la convention collective qui le supportent. De même, le modèle des semestres retenu en septembre 1987 pour les jeunes (2 sessions de 450 heures sur une année scolaire normalisée à 900 heures au chapitre du financement et une troisième session de 450 heures sur l'autre année scolaire également normalisée à 900 heures au chapitre du financement) ne pouvait qu'être un modèle transitoire compatible avec les anciennes règles d'organisation chez les jeunes en ce qui concerne le financement et les conventions collectives.

Dans ce contexte, les étapes d'implantation ont donc été les suivantes :

- implanter le nouveau régime pédagogique prévu au plan d'action pour les jeunes et les adultes en remplacement de celui existant chez les jeunes et de celui des adultes, bien que ce dernier n'ait jamais eu une existence légale;

- ensuite, remplacer les modèles d'organisation de l'enseignement chez les jeunes et les adultes par un modèle adapté au nouveau régime pédagogique et davantage conforme aux visées du plan d'action (il s'agit ici de la durée de la période de formation, du financement et des conventions collectives);

- finalement, sur la base des changements apportés au régime pédagogique et à l'organisation scolaire, créer les conditions favorables à l'émergence d'une formation de qualité.

Selon la stratégie de départ, les années scolaires 1987-1988 et 1988-1989 constituaient les deux années de transition pour mettre fin aux anciennes filières du professionnel long et du professionnel court et implanter en parallèle les nouvelles filières de base du diplôme d'études professionnelles et du certificat d'études professionnelles.

Il était donc prévu qu'à compter de l'année scolaire 1989-1990 tous les élèves jeunes et adultes s'inscrivent dans ces nouvelles filières. De plus, nous avions également planifié que dès l'année scolaire 1989-1990 et, donc, consécutivement aux deux années de transition, la mise en place d'un modèle d'organisation unifié pour les jeunes et les adultes (durée de la période de formation) serait effectif avec une adaptation en conséquence de la convention collective du personnel enseignant et du mode de financement de la formation professionnelle dans le réseau scolaire.

Finalement, les années scolaires 1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992 devaient servir à mettre en place des conditions favorables à l'émergence d'une formation de qualité notamment en accélérant le processus d'implantation des nouveaux programmes d'études et en améliorant la carte des enseignements.

BILAN DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES D'OPÉRATIONS

Abordons maintenant le bilan des deux premières années d'opérations eu égard à la planification initialement établie.

LES FILIÈRES DE FORMATION

L'implantation des nouvelles filières de formation professionnelle pour les clientèles jeunes et adultes a été, globalement, réalisée avec succès. Cette première étape de la réforme était sans contredit la plus délicate.

Ainsi, en ce début de l'année scolaire 1989-1990, tous les élèves jeunes et adultes qui s'inscrivent en formation professionnelle, le font dans les filières du DEP, du CEP ou de l'ASP. La cueillette d'information effectuée par la Direction de la formation professionnelle le 2 juin dernier a permis d'identifier 24 000 élèves inscrits à temps plein dans les nouvelles filières de formation puisque les anciennes n'existent plus. L'étape de l'unification des régimes pédagogiques en formation professionnelle est donc complétée.

Il s'agit bien sûr d'une réussite puisqu'un énorme défi a été relevé en l'espace de deux ans, respectant ainsi le calendrier prévu.

Plus fondamentalement, il faut souligner que le succès de cette étape réside dans le fait que les composantes de ces nouvelles filières implantées sont également conformes aux visées d

En effet, cela signifie que la formation professionnelle s'appuie maintenant sur une formation de base préalable davantage solide puisque les seuils d'accueil ont été rehaussés, que les programmes d'études modulaires favorisent notamment la reconnaissance des acquis et que la sanction des études lui est spécifique.

Pour ce faire, l'organisation des filières de formation professionnelles est devenue indépendante du régime pédagogique de formation générale : d'abord, en ce qui concerne les règles de délivrance des diplômes uniquement basées sur la réussite de l'objectif obligatoire de chaque module d'un programme donné; ensuite, en ce qui a trait à l'établissement de la durée des programmes d'études maintenant fondée sur les compétences à acquérir plutôt que sur la base d'une grille-matières pré-déterminée; finalement, par la formule intensive retenue pour dispenser la formation professionnelle impliquant que celle-ci s'acquière après la formation de base préalable.

Par ailleurs, il convient de rappeler que toutes les unités acquises sous le régime de sanction des études de formation professionnelle sont transférables dans le régime de sanction des études de formation générale pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'aspect le plus fragile de la réussite de cette première étape réside sans aucun doute dans l'application des conditions d'admission. Ce volet de la réforme est si important qu'il convient de s'y attarder.

Pour le secteur des jeunes, l'application des nouvelles conditions d'admission impliquait la mise en place des cheminements particuliers de formation générale puisque des élèves allaient dorénavant se voir refuser l'entrée en formation professionnelle sur la base de leurs acquis académiques. Ce travail a été effectué et il est dans l'intérêt de la formation professionnelle que leur implantation soit un succès sur l'ensemble du territoire.

Pour le secteur des adultes, l'application des conditions d'admission impliquait d'abord la mise au point d'une politique de reconnaissance des acquis en regard de ces seuils. Ce travail a également été accompli et les résultats ont été communiqués dans deux circulaires administratives publiées conjointement par le secteur pédagogique et par le secteur des réseaux. Les nouvelles exigences d'entrée avaient aussi pour effet d'empêcher certains adultes de s'inscrire dans les filières professionnelles. Il fallait donc développer des alternatives de formation pour ces clientèles, ce que plusieurs commissions scolaires sont en train de faire.

Ceci étant dit, le respect des seuils d'accueil représentant un élément fondamental de la réforme, le ministère de l'Éducation a procédé, au cours des deux dernières années, à sa vérification pour la filière du diplôme d'études profession-

nelles, chez les jeunes. Ces études nous ont permis de constater l'application des seuils d'accueil dans 86,9 % des cas en 1988-1989 comparativement à 82,3 % en 1987-1988, une augmentation donc de 4,6 % durant la dernière année; ce qui n'est toutefois pas suffisant.

Compte tenu cependant du contexte de transition dans lequel nous étions ces deux années-là, une certaine tolérance à la récupération en cours en formation avait été acceptée. Toutefois, celle-ci ne saurait être prolongée davantage en 3e année d'implantation puisque l'attitude contraire conduirait à saper l'une des bases fondamentales de notre réforme : l'exigence d'une formation de base plus poussée pour accéder à la formation professionnelle.

Ainsi, le ministère de l'Éducation s'est-il prononcé sans équivoque sur la non-prolongation de cette tolérance, en juin dernier, lors de l'envoi au réseau scolaire de l'analyse effectuée à ce sujet en 1988-1989.

Au cours de l'année scolaire 1989-1990, il procédera donc à nouveau au contrôle de l'application des conditions d'admission, mais cette fois-ci, il le fera pour les clientèles jeunes et adultes, inscrites dans les filières DEP et CEP.

Comme il anticipe que ceux-ci soient respectés intégralement cette année, le constat contraire pourrait se traduire par des mesures sévères qui seraient en vigueur pour l'année scolaire 1990-1991 telles des coupures de financement pour les élèves illégalement inscrits en formation professionnelle au cours de l'année scolaire 1990-1991 et, possiblement, le retrait de l'autorisation à dispenser des programmes de formation professionnelle.

Je vous réitère toutefois que nous préférons de beaucoup l'adhésion volontaire des commissions scolaires à l'application de cette norme, fondée sur la conviction que cette règle est bonne pour l'élève jeune ou adulte ainsi que pour l'avenir de la formation professionnelle. L'atteinte de cet objectif d'adhésion volontaire démontrerait hors de tout doute un niveau de maturité et de professionnalisme dont le réseau scolaire a grandement besoin pour se réhabiliter auprès des partenaires socio-économiques et auprès de toute une clientèle potentielle que nous ne rejoignons pas actuellement.

L'ORGANISATION SCOLAIRE

Concernant le bilan du volet organisation scolaire, j'aborderai successivement les thèmes de la durée des périodes de formation, du financement et des conventions collectives.

Globalement, il y a un retard d'une année au calendrier initialement prévu pour cette seconde étape de la réforme. Cela ne signifie toutefois pas que les dossiers n'ont pas progressé comme nous allons maintenant le constater.
La durée de la période de formation, c'est l'idée d'année scolaire, de semestres, de trimestres, de blocs de formation, d'entrées variables, etc. L'orientation déjà arrêtée par le Ministère à ce sujet est de décentraliser le choix du modèle d'organisation au niveau de l'école ou de la commission scolaire; donc, de ne pas imposer un modèle provincial. Les mesures transitoires en vigueur pour l'année scolaire 1989-1990, pour les élèves financés au secteur régulier en formation professionnelle, mesures qui permettent un financement annuel sur la base des semestres ou des trimestres, au choix de la commission scolaire, découlent de cette orientation. En ce qui concerne l'Éducation des adultes, l'organisation est déjà décentralisée au niveau du choix de la période de formation. Ainsi, pour aller plus loin dans ce dossier, dans le cadre de l'harmonisation jeunes et adultes, il faut repenser le mode de financement de la formation professionnelle et le contenu de la convention collective.

C'est pourquoi le comité d'allocation des ressources du ministère de l'Éducation, auquel participent notamment des représentants de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec et des directeurs généraux des commissions scolaires, a comme priorité de régler ce problème du financement pour l'année scolaire 1990-1991. Ainsi, le sous-comité d'harmonisation jeunes et adultes, créé par ce comité, travaille actuellement à élucider cette question sur la base des orientations de départ suivantes : ce sera un mode de financement unifié pour les jeunes et les adultes, visible dans la base des commissions scolaires et favorisant des modes souples d'organisation au niveau de l'école. Pour les observateurs avertis du milieu scolaire, c'est déjà un grand pas de franchi que d'être rendus au stade des modalités d'application puisque cela signifie que le principe même d'un financement qui réponde aux orientations énoncées précédemment est accepté par les différents intervenants dont le Conseil du trésor.

En ce qui concerne les conventions collectives, un outil de base essentiel pour faire évoluer les modes d'organisation de la formation vers plus de souplesse, vous êtes sans doute au courant que des étapes importantes ont été franchies dans ce dossier puisqu'avec l'accord de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec et du Conseil du trésor, le dépôt patronal et la négociation en cours portent sur un nouveau chapitre unifié des conditions de travail du personnel enseignant en remplacement des chapitres 8 et 11 actuels de la convention, pour ce qui est de la formation professionnelle. Il est à souhaiter que les résultats de ces négociations favorisent le plus possible la progression du dossier de la formation professionnelle tout en garantissant les meilleures conditions de travail pos-

sibles au personnel enseignant. Pour l'année scolaire 1990-1991, la nouvelle convention collective devrait être en application en même temps que le nouveau mode de financement de la formation professionnelle.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ

Ces conditions réunies (implantation des filières de formation et réorganisation scolaire) sont donc favorables à l'émergence d'une formation professionnelle de qualité, puisqu'il faut un minimum d'outils institutionnels tels : un réseau d'écoles et de centres performants, un régime pédagogique traduisant la spécificité de la formation professionnelle, des programmes d'études pertinents et à jour, un mode de financement adéquat et un personnel enseignant compétent, pour en permettre la réalisation.

Dans ce sens, le bilan que nous venons de faire de l'implantation des filières de formation et de certains volets de l'organisation scolaire, permet de croire qu'effectivement la formation professionnelle a déja franchi un premier pas vers davantage de qualité.

L'application des conditions d'admission, les programmes modulaires qui permettent l'évaluation cours par cours et le mode intensif retenu pour l'organisation scolaire sont aussi au nombre des acquis importants traduisant la qualité de la formation professionnelle au secondaire, malgré le fait que la majorité de ces programmes n'aient pas encore été révisés et que l'évaluation cours par cours ne se fasse pas encore sur la base d'épreuves ministérielles, pour la majorité des programmes. Enfin, la mise en commun des ressources humaines et financières du secteur des jeunes et du secteur des adultes, au service de la formation professionnelle, est aussi un autre actif important vers cet objectif d'une plus grande qualité de formation.

Toutefois, il ne faudrait pas escamoter le problème fondamental à la base d'une formation professionnelle de qualité, qui consiste à faire en sorte que le réseau scolaire puisse offrir aux élèves des programmes d'études qui collent à la réalité socio-économique d'aujourd'hui, dans des écoles et des centres de formation ayant les outils de base nécessaires pour dispenser correctement ces programmes.

Or, à ce sujet, nous devons constater que bien que le dossier de l'implantation des nouveaux programmes d'études ait progressé de façon remarquable au cours des deux dernières années, les résultats obtenus sont largement insuffisants; il faudra par conséquent procéder à des changements majeurs dans la façon d'aborder ce processus très complexe.

Un autre problème important à résoudre concerne l'absence d'épreuves ministérielles pour accompagner les nouveaux programmes. Il est probable à ce chapitre que la Direction de la formation professionnelle retarde dorénavant la sortie des nouveaux programmes afin de permettre aux unités responsables de produire un minimum d'épreuves ministérielles qui accompagneront l'implantation de ceux-ci. Il est aussi évident que les unités responsables de ces productions devront se concerter davantage pour améliorer l'efficacité du processus de production des programmes et des épreuves ministérielles afin de réduire les délais et les coûts. Comme il y a déjà 35 programmes nouveaux dans le réseau scolaire et que 19 autres seront incessamment disponibles, cela vous donne une idée de l'ampleur du problème à régler.

Un autre problème, non moins important, concerne le besoin de perfectionnement du personnel enseignant en regard des nouveaux programmes et la façon d'organiser celui-ci afin de répondre aux attentes exprimées à ce sujet (perfectionnement durant le temps de travail, en entreprises, etc.). Ces besoins dépassent largement les possibilités actuelles des offres de service du Ministère et des commissions scolaires. Nous sommes sensibilisés à ce problème et des efforts seront déployés cet automne pour obtenir davantage de moyens financiers à ce chapitre et pour repenser l'approche idéale à privilégier dans ce dossier.

En ce qui a trait à l'aménagement des locaux et à la modernisation des équipements, là aussi nous constatons que les efforts importants déjà consentis sont insuffisants malgré les 30 M$ déja alloués à ce chapitre par le Ministère et les 15 M$ additionnels que les commissions scolaires devront consentir à même leur base. Un mémoire sera d'ailleurs présenté au Conseil du trésor d'ici quelques mois afin d'obtenir une augmentation des montants déjà prévus dans le plan d'action pour les trois prochaines années, soit 12,95 M$ en 1989-1990, 9 M$ en 1990-1991 et 5 M$ en 1991-1992.

Il y a aussi tout le problème du matériel didactique autre que l'outillage, les équipements et le matériel pédagogique qui fait grandement défaut. Le projet récent, piloté par la Direction de la formation professionnelle, au sujet de la création d'un fonds coopératif de plus de 450 000 $, en association avec 30 commissions scolaires, pour produire du matériel didactique individualisé en mécanique automobile, le tout sous la coordination et la supervision de la Commission scolaire de Sherbrooke qui agit aussi comme fiducière du fonds coopératif, s'annonce comme une expérience prometteuse pour l'avenir. Elle suscite déjà l'intérêt de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec et de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires. Le bureau du sous-ministre suit également ce projet avec énormément d'intérêt parce qu'il renferme les bases

d'une révision possible de la politique de production de matériel didactique en formation professionnelle.

En ce qui a trait à la gestion des nouveaux programmes d'études dans les écoles et au suivi des élèves, la Direction de la formation professionnelle supporte financièrement un projet expérimental de la Commission scolaire St-Jérôme afin de développer un système informatisé de gestion de ces programmes qui pourrait être exportable dans toutes les commissions scolaires et pour tous les programmes d'études. Dans un souci évident de concertation, le projet expérimental de développement de matériel didactique en mécanique automobile dont il a été question précédemment sert de support à ce projet. Pour plus d'informations à ce sujet, je vous signale que ce dossier a fait l'objet d'un article dans la revue Vie pédagogique de juin dernier.

Ainsi, pour la Direction de la formation professionnelle, il ne fait donc aucun doute que c'est du côté de l'implantation des nouveaux programmes d'études que les plus grands efforts de redressement doivent être maintenant effectués; en conséquence, cette tâche devient prioritaire pour l'ensemble du personnel de notre direction qui y investira la plus grande part de ses énergies au cours des trois prochaines années. Il y a donc tout lieu de croire que, malgré les difficultés identifiées à cette étape, ce défi de l'émergence d'une formation professionnelle de qualité pourra être relevé comme cela a été le cas pour les deux premières étapes : l'implantation des nouvelles filières de formation et la réorganisation scolaire.

LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS, L'HARMONISATION JEUNES ET ADULTES, L'AIDE À LA PENSION, LES RELATIONS ÉDUCATION - MONDE DU TRAVAIL

Nous allons maintenant compléter ce bilan général par les dossiers spécifiques suivants : la carte des enseignements, l'harmonisation jeunes et adultes, l'aide à la pension, les relations éducation - monde du travail.

CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Malgré ses imperfections, la carte des enseignements est établie. Elle a même déjà des incidences directes sur les règles budgétaires et l'offre de service qu'une commission scolaire peut offrir à sa clientèle potentielle. Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'elle est loin d'être définitive si l'on tient compte qu'elle porte sur plus de 215 programmes d'études dont seulement 35 ont été révisés en profondeur. De plus, plusieurs programmes ainsi autorisés dans certaines commissions

scolaires ne peuvent être offerts faute de clientèle, ce qui a pour effet de geler des moyens financiers importants qui autrement pourraient servir à implanter des nouveaux programmes ou à augmenter la capacité d'accueil pour des programmes existants qui sont, dans la conjoncture actuelle, plus attrayants pour les élèves. C'est en ayant à l'esprit ces préoccupations que la Direction de la formation professionnelle proposera au Bureau du sous-ministre, cet automne, un premier redressement du dossier de la carte des enseignements suite à trois années de réforme (incluant donc cette année). Ce redressement est aussi rendu nécessaire à cause des modifications au mode de financement annoncé pour 1990-1991 pour lequel il est certain que le concept de clientèles théoriques, utilisé depuis trois ans déjà, ne pourra être maintenu tel quel dans l'établissement des paramètres de base des commissions scolaires pour le financement de la formation professionnelle. Par ailleurs, la Direction de la formation professionnelle entend analyser à fond le dossier des ententes entre commissions scolaires parce qu'il semble réunir toutes les conditions à la neutralisation des effets de la carte des enseignements. Dans le mémoire concernant la carte des enseignements pour 1990-1991, déposé cet automne au bureau des sous-ministres, il sera notamment proposé que ce dossier soit greffé à celui de la carte des enseignements.

HARMONISATION JEUNES ET ADULTES

Dans l'important dossier de l'harmonisation jeunes et adultes, c'est du côté de l'organisation que nous identifions des améliorations à apporter, notamment dans la présentation d'un contenu unifié de l'instruction sur les services éducatifs, de l'amélioration du contenu des fiches de renseignements utilisées par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et Emploi et Immigration Canada pour les achats directs, du développement du dossier de la reconnaissance des acquis en formation professionnelle et du développement de services de formation adaptés aux besoins des adultes qui ne rencontrent pas les conditions d'admission. De plus, la Direction de la formation professionnelle entend reprendre son analyse des modes de gestion du dossier de la formation professionnelle dans les commissions scolaires.

AIDE À LA PENSION

Un autre dossier majeur dont je désire vous entretenir concerne l'aide à la pension. En effet, l'aide financière aux élèves qui sont admis en formation professionnelle dans le réseau des écoles secondaires est un dossier qui préoccupe depuis plusieurs années tout le réseau scolaire.

Dans ce sens, le chef de la division de l'organisation à la Direction de la formation professionnelle, monsieur Serge Côté, a consacré les cinq derniers mois à travailler à temps complet sur ce dossier.

C'est ainsi qu'un mémoire à l'intention du Bureau du sous-ministre sera déposé d'ici quelques semaines; vous comprendrez donc qu'il n'est pas possible d'en dévoiler les recommandations.

Cependant, je peux vous dire qu'une première étude a été faite du profil socio-économique des jeunes et des adultes qui fréquentaient la formation professionnelle en 1988-1989 ainsi que du profil socio-économique de celles et ceux qui ont bénéficié de l'actuel programme d'aide à la pension au cours de cette même année de référence; le but visé était de déterminer les besoins financiers réels de notre clientèle.

Une seconde étude a notamment permis de cerner la situation de chaque région administrative en terme d'importance du programme actuel d'aide à la pension pour chaque commission scolaire et pour chaque programme d'études. Cette seconde étude a aussi abordé le volet historique relatif aux différents programmes d'aide financière qui ont existé depuis 1964 jusqu'à aujourd'hui, en formation professionnelle.

Tous les éléments requis pour une prise de décision sont donc maintenant rassemblés dans cet important dossier.

RELATIONS ÉDUCATION - MONDE DU TRAVAIL

Le dossier des relations éducation - monde du travail a, quant à lui, progressé de façon remarquable au cours des dernières années. D'abord au niveau de la participation de près de mille experts du monde du travail à l'élaboration de 54 programmes d'études. Ensuite au niveau de l'implication de plus de 300 personnes-ressources des entreprises, des industries, qui ont participé à la validation des dix-sept plans de développement de secteur réalisés par la Direction de la formation professionnelle et dont les résultats seront communiqués à la fin de cet automne. Nous sommes également à travailler à un projet important avec l'industrie aérospatiale afin de mettre sur pied un centre d'excellence pour former la main-d'oeuvre qui leur manque. Dans la même foulée, nous avons également l'intention de former un réseau affilié à ce centre, constitué d'autres centres autorisés pour des programmes similaires, dans d'autres régions.

Ce bilan du volet éducation - monde du travail serait incomplet si nous n'abordions pas l'important dossier de l'industrie de la construction.

Je vous dirai d'abord qu'un nouveau règlement sur la délivrance des certificats de compétence-apprenti est en vigueur depuis le 1er août dernier, en remplacement de celui qui existait depuis janvier 1987.

En vertu de ce nouveau règlement, une priorité absolue est maintenant accordée à la formation professionnelle comme porte d'entrée dans l'industrie de la construction.

En effet, les personnes qui obtiennent depuis le 1er août 1989 un certificat de compétence-apprenti par le biais des garanties d'emploi de 150 heures délivré par des employeurs reconnus, et donc qui ne possèdent pas de diplôme reconnu, se verront retirer leur certificat de compétence-apprenti, après une période donnée, si elles ne s'inscrivent pas à au moins 150 heures de cours en regard du programme d'études correspondant à leur métier. De plus, cette clause demeure valide jusqu'à ce que tous les modules du programme d'études convenu avec la commission ait été suivis et réussis. En outre, il est prévu que dès que le réseau scolaire sera en mesure de faire l'évaluation des candidats, le règlement puisse être amendé à nouveau pour contraindre l'entrée par le biais de garanties d'emploi de 150 heures aux conditions d'admission des programmes d'études afin qu'au moment du retour de ces personnes dans le réseau scolaire, il n'y ait pas de problèmes d'admission.

Cette perspective tranche singulièrement avec la situation vécue jusqu'à présent où la voie des diplômés a été négligée. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les statistiques d'émissions des certificats de compétence-apprenti en 1988 alors que pour 2800 diplômés ayant reçu un certificat de compétence-apprenti, soit tous ceux qui en ont fait la demande, il y eut plus de 12000 certificats de compétence-apprenti émis pendant la même période, par le biais des garanties d'emploi.

Le ministère de l'Éducation et l'industrie de la construction ont contracté des obligations l'un envers l'autre dans ce règlement qui, d'une part, rend la clientèle captive du réseau scolaire mais, d'autre part, oblige le ministère de l'Éducation à tenir compte des besoins quantitatifs de l'industrie selon une formule originale qui sera en vigueur le 1er mars 1991; celle-ci fera en sorte que ces besoins soient établis en tenant compte des données fournies par le ministère de l'Éducation concernant ses capacités d'accueil, que la répartition provinciale des besoins par métier sera soumise à une entente avec le ministre de l'Éducation avant sa publication et qu'un minimum de 4000 certificats de compétence-apprenti pourront être émis annuellement aux diplômés, même si les besoins de l'industrie sont inférieurs à ce nombre. Ce sont donc les diplômés qui auront priorité à l'embauche, comme cela est stipulé dans le règlement.

Je ne vous fournirai pas plus de détails aujourd'hui concernant ce nouveau règlement; il vous sera d'ailleurs remis, dans une version vulgarisée, d'ici quelques semaines.

Je tenais cependant à attirer votre attention immédiatement sur les conséquences importantes que son adoption aura sur l'organisation scolaire. À cet effet, dès que les modalités d'opérationalisation de sa mise en application seront précisées, nous les soumettrons à la consultation du réseau scolaire, au mois de novembre probablement, avant qu'elles soient approuvées.

Notre intention est de faire du réseau scolaire une plaque tournante de la formation professionnelle pour tous les besoins de formation de l'industrie de la construction, c'est-à-dire des formations initiales complètes à temps complet, des formations initiales en alternance à temps complet pour les personnes obligées de venir en formation parce qu'elles sont entrées après le 1er août 1989 par le biais des garanties d'emploi de 150 heures et des formations à temps partiel de type perfectionnement ou recyclage pour les travailleuses et travailleurs en place dans l'industrie de la construction.

CONCLUSION

En guise de conclusion à ce bilan des deux premières années de la réforme en formation professionnelle, vous aurez compris que la priorité d'action de la Direction de la formation professionnelle pour 1989-1990 est de redresser le dossier de l'implantation des nouveaux programmes d'études dans ses volets évaluation des apprentissages, matériel didactique, perfectionnement du personnel enseignant, aménagement des locaux et équipements et carte des enseignements.

L'autre priorité concerne les suites à donner à la mise en oeuvre du nouveau règlement de l'industrie de la construction.

Enfin, il est certain que les dossiers mieux maîtrisés tels le régime pédagogique, le financement de la formation professionnelle, les conventions collectives, l'harmonisation jeunes et adultes et l'aide financière aux élèves continueront de mobiliser plusieurs personnes de notre direction.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de profiter au maximum de ces deux journées de rencontre.

Beaupré, le 13 octobre 1989

LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION

PAR M. JEAN-YVES ROBERGE

DIRECTEUR

DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES (MEQ)

INTRODUCTION

- Intérêt de participer au Colloque

- Deux réserves

  1° Non spécialiste du sujet C.P.F.
  Atelier spécifique pour plus d'information, avec un spécialiste (M. Richard Carrier) vendredi après-midi et samedi avant-midi.

  2° Lien avec le thème du Colloque : les C.P.F. ne sont pas de la formation professionnelle!

- But de la présentation : introduction générale des C.P.F. et comparaison avec la formation professionnelle.

CONTEXTE

- Rappel du contexte et des objectifs majeurs de la réforme de la formation professionnelle.

  Constats

  - diminution des clientèles et déversoir des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (E.D.A.A.);
  - dévalorisation de la formation;
  - difficulté à suivre l'évolution technologique;
  - formation pointue, le plus souvent en ateliers, ne répondant pas aux besoins et... chômage.

  Orientations

  - volonté de répondre aux problèmes précités;
  - ensemble de mesures;
  - en particulier : **insistance sur une formation générale minimum** nécessaire même en formation professionnelle

- Rappel de l'organisation générale de la formation professionnelle et de ses seuils d'accès

  - CEP, DEP plus ASP;
  - alternance à la formation générale (choix);
  - seuils d'accès : 3e ou 4e secondaire et 16 ans.

- Impact pour les E.D.A.A.

  - difficulté à rencontrer les seuils;
  - danger de services essentiellement «occupationnels»;
  - d'où l'engagement du MEQ à définir des C.P.F.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES C.P.F.

- Distinction C.P.F. temporaires et continus

  1° Temporaires :

  - clientèle : élèves pouvant, avec de l'aide et des mesures particulières, réintégrer les cheminements réguliers;
  - au premier et au deuxième cycles;
  - objectif : récupération et retour au régulier;
  - quelques exemples.

  2° Continus :

  - clientèle : élèves incapables d'atteindre les seuils d'accès;
  - existent aussi au 1er et 2e cycles;
  - objectifs :

    1er cycle : formation générale
    2e cycle : suite de la formation générale et intégration sociale et professionnelle

- Quelques mots sur les C.P.F. continus de 1er cycle

  - programmes généraux, malgré les retards scolaires;
  - adaptation de l'enseignement.

- Suite de la présentation : les C.P.F. continus de 2e cycle, aussi appelés **INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**.

- Distinction entre «insertion sociale et professionnelle» (I.S.P.) et «formation professionnelle» (F.P.)

	I.S.P.	F.P.
1. Contenus de formation	Formation générale • Suite de formation générale -Matières de base + 2 prog. spécifiques (Insertion sociale et Préparation au marché du travail)	• Ne s'applique pas, parce que déjà terminée avant le début de la formation professionnelle
	• Insertion sociale -Préparer à une vie autonome et active : . alimentation; . logement; . santé; . sécurité; . autonomie financière; . droits et responsabilités.	
	• Préparation au marché du travail -Recherche, exercice et maintien de l'emploi : . connaissance du monde du travail; . économie : production-consommation . réponse aux exigences d'un employeur.	

Insertion professionnelle

- Programme menant à une attestation de capacité (minimum : 3 programmes)

I.S.P.

- Programmes révisés ou en voie de révision (1 programme)

F.P.

2. Répartition du temps

	An 1	An 2
F.G. I.P.	2/3=600 h 1/3=300 h	1/3=300 h 2/3=600 h
Total	900 h	900 h

F.G. F.P.	0 3/3
Total	900h et +

3. Clientèles

- Une partie des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

- Élèves réguliers (choix)

- Élèves en difficulté qui ont atteint les seuils établis en F.P., incluant certains élèves handicapés.

4. Emplois visés

- Fonctions simples de travail

- Métiers spécialisés

Critères de distinction : à partir des informations contenus dans «Classification canadienne descriptive des professions» (C.C.D.P.), deux critères retenus.

	F.G. (Formation générale)	P.P.S. (Préparation professionnelle spécifique)
	• F.G. 2 ...	• F.G. 3 ...
	• P.P.S. 3 ...	• P.P.S. 4 ...
5. Objectifs	• Formation générale : adulte autonome	• Exercice d'un métier
	• Insertion professionnelle : travailleur-responsable, empl/variabilité	
6. Moyens utilisés	• F.G. : cours théoriques + validation lors des mises en situation (stages)	• Théorie
		• Atelier
		• Stage
	• I.P. : Mises en situation réelle de travail (stages)	
7. Utilisation du stage	• Moyen privilégié de formation	• Stage en fin de formation
	• Par alternance	
	• Stage interne (services de la C.S.), commission scolaire = employeur	

	• Stage externe (entreprises de la région)	
	• Les fonctions de travail (stages) servent de mises en situation	• Les stages servent à pratiquer ou parfaire des apprentissages déjà faits
	• Diversité de mises en situation, l'élèves en vivra au moins 3 différentes pour développer son employabilité	• Dans le secteur de formation choisi, pour un emploi dans un métier précis
8. Responsabilité de l'élaboration des programmes offerts	Formation générale Ministère de l'Éducation Insertion professionnelle Commission scolaire, selon le cadre d'élaboration prévu. Validation auprès de l'employeur concerné	Formation générale Nil Formation professionnelle Ministère de l'Éducation
9. Types de reconnaissance	1° Formation générale -reconnaissance des acquis -unités, s'il y a lieu. 2° Insertion professionnelle -Attestation de capacité (aucune unité) délivrée par la commission scolaire	Nil - CEP - DEP - Réussir chaque module - Délivré par le MEQ

RÔLE DES INTERVENANTS DE L'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AUPRÈS DES ÉLÈVES INSCRITS EN C.P.F.

- Réaliser l'importance de la clientèle (%) qui quitte l'école sans diplôme.

- Être sensible à la dimension affective sous-jacente à l'échec scolaire et contribuer à la revalorisation des élèves en C.P.F.

- Informer les élèves de l'existence des C.P.F. :

  - clientèles;
  - objectifs;
  - contenus;
  - durée;
  - moyens;
  - autres.

- Informer les élèves du type d'emploi qui leur est accessible :

  - identification des emplois;
  - conditions de travail;
  - salaires;
  - exigences;
  - qualités requises;
  - autres.

- Collaborer avec les enseignantes et enseignants affectés auprès de ces élèves.

RÔLE DU MEQ FACE À CETTE CLIENTÈLE

- Avec le plan de relance de la formation professionnelle, le MEQ s'est engagé à définir les cheminements particuliers de formation :

- régime pédagogique;
- instruction annuelle du Ministre;
- circulaires administratives.

- Informer adéquatement et soutenir les milieux scolaires dans la mise en place des cheminements particuliers de formation.

  En collaboration avec les partenaires du monde scolaire, produire, informer et perfectionner les intervenants concernés :

  - administrateurs;
  - conseillers pédagogiques;
  - enseignants;
  - parents;
  - élèves.

- Inviter les milieux scolaires à utiliser les différentes productions réalisées à ce jour dans le cadre du dossier des cheminements particuliers de formation :

  - guide d'organisation;
  - programmes, guides;
  - répertoires d'activités et de stratégies d'enseignement;
  - cadre d'élaboration de programmes;
  - outils de gestion;
  - banque d'items (évaluation);
  - autres.

PLAN D'ACTION DU MEQ POUR LES PROCHAINES ANNÉES

- Compléter l'information auprès des responsables de ce dossier dans les commissions scolaires.

- Explorer avec les milieux scolaires des nouveaux modes d'organisation des C.P.F. pour des clientèles en plus grande difficulté.

- Analyser la problématique de l'abandon scolaire et voir la pertinence d'utiliser des cheminements particuliers de formation pour ces élèves.

CONCLUSION

- Importance de connaître ce mode d'organisation pour mieux informer les élèves qui pourraient en bénéficier.

- Rappel de l'atelier Vendredi après-midi 15 h 30
  Samedi avant-midi 09 h 00

- Bon colloque!

ATELIER 1

LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS

PAR M. NELSON NADEAU

CHEF D'ÉQUIPE AUX PROGRAMMES

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

Comme vous le savez, la formation professionnelle au secondaire, celle qui prépare des ouvrières et des ouvriers qualifiés, a périclité tragiquement depuis le début des années 80. Le manque de rigueur dans la qualité de l'enseignement dispensé et les caractéristiques de la majorité des candidats inscrits expliquent cette situation. Le marché du travail a dévalorisé puis rejeté ces diplômés et les candidats potentiels ont fui cette voie devenue sans issue.

Toutefois, une telle situation ne pouvait se prolonger. Aucune société, particulièrement une société industrialisée comme la nôtre, ne peut se passer d'ouvrières et d'ouvriers qualifiés, compétents et productifs. La relance économique et la libéralisation des marchés ont rapidement suscité des besoins criants. Une réponse a été fournie à ces besoins. Il s'agit d'une formation professionnelle au secondaire renouvelée, prenant assise sur une formation générale plus poussée, adaptée aux besoins du marché du travail, où il n'y a plus de compromis sur la qualité .

Cette réforme donne déjà des résultats. Le monde du travail reconnaît la pertinence des nouvelles orientations et y apporte tout son appui. Il collabore étroitement aux travaux ministériels de développement pédagogique et organisationnel. De plus, il accueille très positivement les nouvelles personnes diplômées. Ces dernières obtiennent facilement des emplois à des salaires souvent enviables. La bonne nouvelle commence à se répandre parmi les élèves qui s'engagent plus nombreux dans les voies professionnelles.

Un des volets majeurs de cette réforme est sans contredit la rénovation des programmes d'études. Je me propose donc de vous présenter le processus retenu pour l'élaboration des programmes, leurs buts et objectifs généraux, leurs caractéristiques et les productions qui en découlent. Je m'attarderai également à explorer les utilisations possibles que vous pouvez faire de ces productions dans votre travail auprès des populations scolaires.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

Le processus d'élaboration des programmes que nous avons mis en place a pour objectif de concilier, à l'intérieur d'un même document, la prise en considération des besoins du marché du travail, les caractéristiques des populations scolaires cibles et les contraintes organisationnelles des commissions scolaires. Il prévoit donc, à chaque étape, l'intervention directe de représentants ou de spécialistes provenant de l'industrie, des commissions scolaires ainsi que des enseignantes et des enseignants concernés.

La première étape du processus est consacrée à la planification : planification sectorielle et planification au regard d'un programme en particulier. La planification sectorielle donne lieu à la préparation d'un document d'orientations, qui traite surtout des aspects quantitatifs de la situation actuelle des entreprises et des emplois, de l'offre de service de formation correspondante et de l'écart entre les deux. Ces données sont ventilées par région et par fonction de travail. Les données qualitatives sectorielles continuent à être traitées à l'intérieur des Répertoires de formation professionnelle. Ces derniers décrivent en détail les professions d'un secteur et présentent des hypothèses de regroupements. La planification au regard d'un programme en particulier se retrouve dans les études préliminaires. Celles-ci indiquent les modifications majeures susceptibles d'être apportées et leurs principaux effets sur l'organisation pédagogique et matérielle de la formation envisagée.

La seconde étape permet d'arrêter avec précision les orientations d'un programme. Elle consiste en une analyse détaillée de la situation de travail avec les représentants et les spécialistes de l'industrie. Les résultats sont par la suite traduits en buts, en objectifs généraux et en objets de formation validés par un comité composé de personnes qui représentent le milieu du travail et celui de l'éducation.

Finalement, le programme d'études comme tel est rédigé. Ce dernier, de forme modulaire, présente les comportements attendus, les conditions d'évaluation, des précisions sur les comportements et les critères de performance. Le programme est accompagné d'un guide pédagogique, d'un guide d'organisation matérielle et pédagogique et d'un guide d'évaluation.

La dernière étape consiste à implanter le nouveau programme. C'est à ce moment que l'on offre des sessions de perfectionnement aux enseignants, que l'on informe les administrateurs scolaires concernés et que l'on s'assure que les centres de formation disposent de tous les équipements requis pour enseigner le programme. Un support technique est également offert aux commissions scolaires engagées dans une implantation et les commentaires des enseignants sont systématiquement recueillis afin d'apporter au programme le plus tôt possible, les ajustements qui pourraient s'imposer.

LES BUTS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES

Les nouveaux programmes de formation professionnelle visent à satisfaire à la fois les besoins des individus et les exigences de la société. Ainsi, ils ont comme objectifs :

- de préparer la personne à assumer ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur, dans un champ donné d'activités professionnelles;

- d'assurer le développement des compétences nécessaires, tant sur le plan de la qualité que de la quantité, pour répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail;

- de contribuer au développement social et économique.

Ils tiennent également compte de trois principes fondamentaux. Le premier est l'accessibilité. Elle se manifeste par la production de programmes suffisamment nombreux, souples et diversifiés dont les préalables de formation générale sont restreints à ce qui est essentiel à la réussite des études. L'accessibilité se traduit également par la recherche d'une meilleure adaptation de l'enseignement aux élèves et par la mise en place de mesures visant l'atteinte des conditions optimales d'apprentissage.

Le second principe veut que la formation professionnelle soit à la fois fonctionnelle et polyvalente. L'aspect fonctionnel requiert des programmes bien adaptés à la réalité d'une profession, liés à la maîtrise du métier et visant l'exercice des tâches, la réalisation de productions et le fonctionnement approprié dans la pratique de la profession. La polyvalence se réfère à des programmes relativement vastes correspondant à des professions ou à des regroupements de professions ayant des affinités. Elle implique également l'introduction d'apprentissages fondamentaux et générateurs de transferts.

Finalement, les programmes sont ouverts à l'éducation permanente. Compte tenu du fait que la formation d'une personne doit se poursuivre, qu'elle n'est pas limitée à une période de sa vie et que les lieux d'apprentissage sont multiples, les programmes sont adaptés à la diversité des populations, des situations de travail et des besoins socio-économiques et peuvent donc être dispensés de façon continue ou discontinue.

Les résultats globaux des programmes professionnels découlent donc de ces principes et de ces objectifs. Ils rendent la personne efficace dans l'exercice d'une profession, ils assurent son intégration à la vie professionnelle, ils favorisent l'évolution et l'approfondissement de connaissances professionnelles et ils assurent la mobilité de la personne.

LES CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES

Les programmes sont conçus selon une approche globale que l'on qualifie souvent de «curriculaire». Elle permet de définir les objectifs d'une formation, de tenir compte des stratégies et des moyens permettant d'atteindre ces objectifs ainsi que d'en évaluer l'atteinte. Elle débouche généralement sur la production d'un ensemble de documents soit : le programme d'études, le guide pédagogique, le guide d'évaluation et le guide d'organisation.

Les programmes tiennent compte des compétences requises pour exercer les tâches et les activités particulières à une profession et aussi des compétences qui visent le transfert d'apprentissages et l'adaptation à des situations nouvelles.

Ils se composent d'objectifs opérationnels qui décrivent les compétences qu'il faut développer et précisent les principales connaissances nécessaires à l'acquisition de ces compétences.

Ils sont découpés en modules. Chaque module permet d'organiser un cours et comprend des objectifs opérationnels associés à une compétence et accompagnés de propositions pour atteindre ces objectifs et en évaluer l'atteinte.

De plus, les programmes d'études doivent présenter certaines qualités dont la première est la pertinence. Elle est atteinte dans la mesure où un programme tient compte des principes, des objectifs et des buts généraux de la formation professionnelle, des caractéristiques de la population cible, des besoins de formation et de la situation de travail visée.

Les programmes doivent également être cohérents. Cette qualité se reporte à l'articulation de ses composantes qui sont : les buts, les objectifs, les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs ainsi que pour en évaluer l'atteinte.

Finalement, les programmes doivent être applicables. Ainsi, les moyens financiers et matériels nécessaires à leur implantation de même que les conditions pédagogiques sont pris en considération lors de leur élaboration.

LES PRODUCTIONS DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

Les travaux d'élaboration de programmes réalisés par la Direction de la formation professionnelle n'ont pas comme objectif de fournir du matériel d'information scolaire et professionnelle. D'autres unités administratives du Ministère ont cette responsabilité. Cependant, certaines des publications actuelles présentent

des données susceptibles d'être pertinentes en information scolaire et professionnelle.

Les documents sectoriels que sont les Répertoires des profils de formation professionnelle et les Orientations pour le développement d'un secteur sont riches en données de cette nature.

Tout d'abord, les Répertoires des profils de formation professionnelle, que vous devez tous connaître depuis longtemps, fournissent une description détaillée et structurée de l'ensemble des fonctions de travail d'un secteur concerné par l'enseignement secondaire et collégial. Plus spécifiquement, ces documents présentent une liste de professions regroupées par affinités, les tâches et les opérations qui s'y rapportent. Ils renferment également toutes les connaissances reliées à l'exercice des professions, regroupées en modules, et illustrant les traits communs aux fonctions de travail. A l'aide des répertoires, il devient donc possible de décrire en détail le contenu des métiers et de montrer ce qui distingue les métiers d'un même secteur.

Les Orientations pour le développement d'un secteur ont été publiées en 1988-1989. Quatre ou cinq autres documents de cette série seront publiés en 1989-1990. Ils constituent le pendant quantitatif des Répertoires des profils de formation professionnelle. Ils présentent la structure du marché du travail pour un secteur donné. Vous y retrouverez la répartition régionale des entreprises, des travailleurs et des besoins en main-d'oeuvre pour chacune des professions significatives, l'offre actuelle de services de formation correspondant et l'écart, à court et à moyen terme, entre les besoins et l'offre. A partir des renseignements contenus dans ces documents il devient facile d'identifier les professions pour lesquelles les possibilités d'emploi sont les plus grandes ainsi que les régions où ces emplois sont offerts.

Une autre de nos publications, dont les renseignements sont utiles, est l'Analyse de situation de travail. Plusieurs exemplaires ont été distribués aux commissions scolaires en 1988-1989; les autres suivront au fur et à mesure de leur parution. Ces documents reprennent avec encore plus de détails la description des fonctions de travail reliées à un programme de formation professionnelle en particulier. En plus des tâches et des opérations, ils font état des conditions de travail incluant même les salaires. Il serait souhaitable que les élèves aient systématiquement accès à ces informations avant de s'inscrire à un programme, afin de mieux orienter leurs choix professionnels.

Finalement, le programme d'études comme tel devrait retenir votre attention. Il présente tous les acquis de l'élève pendant sa formation. Les autres documents

produits au cours du processus d'élaboration de programmes ne me semblent pas utiles pour l'information scolaire et professionnelle.

Comme vous pouvez le constater, la documentation que nous publions dans le cadre du renouveau actuel en formation professionnelle est très abondante. Tellement qu'elle pourrait, si elle n'est pas utilisée avec discernement, produire de la confusion. Comme on l'a mentionné précédemment, ces documents n'ont pas été rédigés à l'intention des jeunes de la 1re à la 5e année du secondaire. Le contenu est probablement trop technique pour qu'ils leur soient directement accessibles.

Par contre, vous pourrez y trouver une mine de renseignements qui vous aideront à répondre à bien des questions, à préparer des activités d'apprentissage ou à concevoir du matériel adapté à vos élèves.

CONCLUSION

J'espère que mon bref exposé vous a persuadés du sérieux et de toute la rigueur apportés à la formation professionnelle depuis l'adoption du Plan d'action, en 1986, par le Gouvernement. Ces programmes sont maintenant réservés à une clientèle de qualité et débouchent directement sur le marché du travail. Ils collent aux besoins des élèves et à ceux des employeurs.

Toutefois, il reste encore des efforts à faire pour faire connaître la bonne nouvelle et pour revaloriser définitivement ce secteur d'enseignement. Votre contribution à ce chapitre peut être majeure.

La formation d'une ouvrière ou d'un ouvrier qualifié lui permet de gagner honorablement sa vie et de poursuivre une carrière. Elle ne s'oppose pas à la poursuite des études. Au contraire, elle peut permettre à quiconque envisage de poursuivre de longues études de pourvoir à ses principaux besoins financiers et de mener ainsi une vie plus conforme aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui. Finalement, elle ne doit pas détourner des études avancées la personne qui en a le goût et les aptitudes mais elle devrait être perçue comme une solution acceptable pour la personne qui a choisi cette voie et qui ne peut la poursuivre pour une raison ou l'autre.

ATELIER 2

LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS ET L'AIDE À LA PENSION

PAR M. SERGE CÔTÉ

CHEF D'ÉQUIPE À L'ORGANISATION ET AU DÉVELOPPEMENT

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

PRÉSENTATION

Ce Colloque est une occasion privilégiée de discuter de plusieurs facettes de la nouvelle réalité de la formation professionnelle.

Notre atelier d'aujourd'hui porte sur deux dossiers particuliers, soit la carte des enseignements et l'aide à la pension. Il est difficile d'isoler ces dossiers de l'ensemble de la question du développement de la formation professionnelle. Au cours de mon exposé, j'effectuerai un bref survol de la situation actuelle de la formation professionnelle par rapport aux objectifs du plan d'action de 1986.

J'aborderai par la suite les principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés et je vous entretiendrai des grands travaux en cours.

Finalement, j'essaierai de brosser le tableau administratif qui devrait servir de fond de scène à l'organisation de la formation en 1990-1991.

C'est avec plaisir que je répondrai par la suite à vos questions et que je recueillerai vos commentaires.

LE PLAN D'ACTION

La formation professionnelle au secondaire connaît actuellement des modifications aussi importantes que celles qui avaient découlé de la mise en application du Rapport Parent.

Ces réformes qui se situent dans les suites de l'adoption du plan d'action gouvernemental conduisent à:

- Instaurer un secteur de formation qui est complètement distinct de la formation générale.

- Réviser de fond en comble le régime pédagogique, les filières de formation et les programmes d'études qui constituent les bases de l'infrastructure pédagogique.

- Encourager et soutenir la mise en place d'une formation professionnelle ouverte et accessible à l'ensemble des jeunes et des adultes.

- Mettre en place un réseau d'écoles spécialisées en formation professionnelle, dûment reconnues par le ministère de l'Éducation.

- Redéfinir les grands outils d'encadrement administratifs: loi de l'instruction publique, régime pédagogique, conventions collectives et mode de financement qui conditionnent l'organisation de la formation.

Il est déjà possible de constater les premières retombées des actions menées au cours des trois dernières années. L'hémorragie que connaissait le secteur des jeunes par rapport aux inscriptions a été jugulée.

La première année, le nombre d'inscriptions des jeunes à la formation professionnelle devrait s'accroître.

Le nombre d'adultes inscrits à temps plein à la formation professionnelle continuera également à augmenter.

En 1989-1990, l'effectif global devrait dépasser 25 000 élèves, jeunes et adultes, inscrits à temps plein en formation professionnelle.

Cette tendance ne se manifeste cependant pas de façon égale sur l'ensemble du territoire de la province. De plus, certains secteurs d'enseignement présentent un taux de croissance plus fort que d'autres.

Le développement rapide de la formation professionnelle n'est pas sans occasionner de multiples problèmes.

Ces problèmes se manifestent un peu partout: problèmes pédagogiques, problèmes administratifs, problèmes de communication, etc.

Je vais aborder plus spécifiquement quatre dossiers qui me semblent problématiques et stratégiques, tant au plan de l'organisation qu'à celui du développement:

- la carte des enseignements
- l'organisation de la formation
- la croissance des effectifs
- les équipements.

LA CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Le processus d'autorisation et de répartition des programmes d'études existe, dans sa forme actuelle, depuis deux ans.

Il n'est pas facile de régir et d'encadrer le développement de la formation professionnelle dans les écoles secondaires.

Les commissions scolaires reconnaissent la nécessité de diminuer le nombre d'écoles autorisées à dispenser un programme d'études mais la majorité d'entre elles insistent fortement pour conserver ou augmenter leurs champs d'intervention. Il semble bien que le phénomène du «pas dans ma cour» n'est pas limité aux seuls BPC.

De plus, l'intégration de certaines commissions scolaires régionales contribue à maintenir ou même à augmenter les pressions relatives à la carte des enseignements.

Plusieurs commissions scolaires locales veulent continuer à offrir les programmes de formation professionnelle dispensés au préalable par la régionale.

Nos partenaires fédéraux et provinciaux de l'Éducation des adultes constituent également une source de pression qui contribue à maintenir ou à élargir l'accessibilité à la formation.

Même si leurs contributions au financement de l'Éducation diminuent régulièrement, ils voudraient bien que le ministère de l'Éducation continue à organiser la formation en tenant compte, le plus possible, de leur clientèle.

Une telle orientation comporte cependant des limites rapidement atteintes lorsque l'on considère la capacité de financement de l'état.

Il en coûte de plus en plus cher pour équiper et moderniser un atelier de formation professionnelle.

Ce que je désigne souvent comme «le club des millionnaires» augmente de jour en jour. Ce club est constitué par les programmes d'études pour lesquels la valeur à neuf d'un atelier de formation atteint ou dépasse un million de dollars.

Si nous voulons réaliser la modernisation et la relance de la formation professionnelle dans l'ensemble des programmes d'études, il faut continuer à viser la rentabilisation et la rationalisation de l'offre de service des commissions scolaires.

Il existe actuellement 108 commissions scolaires qui oeuvrent en formation professionnelle.

La carte des enseignements reconnait 1 808 autorisations qui se répartissent comme suit :

378 autorisations pour le CEP
948 autorisations pour le DEP
482 autorisations pour l'ASP.

Au 30 septembre 1988, il y avait 773 autorisations pour lesquelles aucun élève n'était inscrit. De ce nombre, 414 concernaient des DEP et des CEP.

Au total, plus de 1 300 autorisations, soit 73% de l'ensemble des autorisations, touchaient des options regroupant moins de 11 élèves.

L'hiver dernier, lors de la mise à jour de la carte des enseignements, il y a eu 65 retraits volontaires et 183 nouvelles demandes d'autorisation.

Il semble donc que si certaines commissions scolaires regroupées dans les régions ont effectué un sérieux exercice de rationalisation, la majorité d'entre elles continuent d'aborder ce dossier dans une optique de développement et de croissance qui ne tient pas compte des ressources disponibles.

Cette situation constitue un obstacle de taille à la consolidation de la formation.

A titre d'exemple, pour les commissions scolaires en difficulté, nous évaluons à neuf millions de dollars le coût qu'entraînerait le financement des équipements de nouvelles technologies pour la dizaine de programmes subventionnés jusqu'à maintenant. Nous sommes obligés de geler ces sommes dans les budgets courants, limitant ainsi la capacité de supporter d'autres programmes ou de faire face à de nouveaux besoins.

Cette année, il faudra penser à resserrer encore davantage la distribution des options.

La Direction de la formation professionnelle entend poursuivre ses travaux en ce sens.

L'ORGANISATION SCOLAIRE

Le dossier de l'organisation scolaire a peu progressé l'an dernier.

Les commissions scolaires doivent faire face à deux modes d'organisation : un mode généralement assez rigide qui s'applique au secteur des jeunes et un mode beaucoup plus souple caractéristique du secteur des adultes.

Même si, globalement, l'harmonisation entre le secteur des jeunes et celui des adultes connaît des développements importants à tous les niveaux, il faut reconnaître que les conventions collectives et le mode de financement en vigueur ne laissent guère de marge de manoeuvre pour assouplir les modalités d'organisation et de prestation des activités éducatives.

Cependant, les problèmes que l'introduction d'une plus grande souplesse visait à résoudre à ce niveau demeurent et s'accentuent même.

Parmi les principaux problèmes qui découlent de ce manque de souplesse, mentionnons :

- La difficulté d'harmoniser la formation et d'organiser des groupes mixtes formés de jeunes et d'adultes.

- L'impossibilité de compléter un DEP de 1 350 heures à l'intérieur d'une seule année scolaire.

- La difficulté de répondre aux exigences de l'enseignement dans des domaines spécifiques comme l'agriculture.

- La faible capacité de répondre aux attentes du monde du travail par l'organisation de cours intensifs à temps plein.

- La diminution de l'accessibilité occasionnée par le manque d'espace dans les ateliers, manque d'espace causé par le chevauchement des cohortes d'élèves et l'organisation des ASP.

- Le taux élevé de décrochage constaté après la période de l'été se présente avec encore plus d'acuité à l'Éducation des adultes et peut conduire à mettre en péril la formation déjà débutée.

Les travaux actuellement en cours, en matière de conventions collectives et de mode de financement, devraient permettre de résorber une partie des obstacles qui limitaient les capacités d'innovation des commissions scolaires en ce domaine.

LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

Même si elle constitue un élément très positif en soi, la croissance de l'effectif scolaire représente également une source de problèmes auxquels il faudra apporter des solutions.

Plusieurs commissions scolaires se retrouvent aujourd'hui dans l'incapacité de répondre à l'ensemble des demandes d'inscription dans certains programmes.

Si les listes d'attente permettent dans une certaine mesure de sélectionner les élèves qui présentent les meilleurs dossiers, il faudra être attentif pour ne pas céder à la solution de facilité qui consisterait à diminuer le temps de pratique ou d'atelier pour augmenter la capacité d'accueil.

Une telle tendance entraînerait une diminution de la qualité de la formation. Les premiers à en être touchés seraient les élèves et le monde du travail. Nous ne tarderions cependant pas à ressentir les contre-coups d'une telle pratique qui contribuerait rapidement à ternir l'image positive que nous nous efforçons de projeter au public.

La Direction de la formation professionnelle entend donc suivre, avec beaucoup d'attention, l'évolution de cette situation de façon à dégager des pistes de solution qui permettraient aux commissions scolaires d'ajuster l'offre de service et les conditions nécessaires à sa réalisation.

LES ÉQUIPEMENTS

Après les conventions collectives et les règles budgétaires, le financement des équipements constitue le dossier le plus important de la formation professionnelle.

Ce dossier est hautement stratégique et pourrait compromettre une partie du plan de relance de la formation professionnelle au secondaire.

Les situations problématiques en matière de financement des équipements sont nombreuses et complexes.

Un des premiers problèmes découle directement de la carte des enseignements.

Le nombre de commissions scolaires reconnues par la carte des enseignements conditionne directement le coût d'implantation d'un programme d'études.

Cette affirmation est particulièrement vrai pour un programme largement répandu qui nécessite un important investissement en matière de nouvelles technologies.

La multiplication des points de service contribue à disperser la clientèle et empêche la consolidation de la formation.

Un budget de 13 millions de dollars est actuellement prévu en 1989-1990 pour supporter l'implantation des programmes d'études. Neuf de ces treize millions

sont gelés pour des commissions scolaires qui éprouvent des difficultés à débuter ou à maintenir leur formation dans divers programmes d'études.

Cette situation compromet l'implantation de cinq ou six nouveaux programmes qui seraient disponibles dès septembre prochain.

Si la situtiion actuelle de la carte des enseignements constitue un obstacle au financement des équipements, le coût élevé de la modernisation et de l'implantation des nouvelles technologies oblige la Direction de la formation professionnelle à formuler de nouvelles demandes de crédits additionnels pour supporter le plan d'action.

La refonte des programmes d'études nous a permis de constater l'importance de l'écart entre le milieu scolaire et le milieu industriel.

Après avoir posé un diagnostic précis sur la situation de l'enseignement dans un domaine donné, en étroite association avec les représentants des entreprises, nous ne pouvons pas nous permettre d'implanter un programme sans disposer des équipements nécessaires à son enseignement.

Plus d'une quinzaine de programmes prêts à être implantés sont actuellement gelés dans l'attente d'un financement adéquat des équipements.

Pour appuyer nos demandes de crédits additionnels, il faudra apporter un certain nombre de réponses aux préoccupations exprimées par le Conseil du trésor dans ce dossier.

Ces préoccupations concernent principalement l'utilisation des équipements qui seraient potentiellement en disponibilité dans le réseau des commissions scolaires et la participation du réseau dans le financement des équipements (règle du 1/3 - 2/3).

Il est évident que certaines commissions scolaires qui se sont retirées de l'enseignement de plusieurs programmes d'études disposent ou disposaient d'équipements en surplus.

Certaines possèdent toujours ces équipements, d'autres les ont transférés ou s'en sont départies.

La Direction de la formation professionnelle interviendra au cours de l'automne pour établir un portrait de la situation et explorer la possibilité d'instaurer sur une base volontaire un mécanisme de transfert des équipements en surplus, qui rendrait plus transparente l'utilisation de ces ressources.

De plus, la participation financière demandée au réseau des commissions scolaires commence à présenter de nombreux problèmes.

La règle du «2/3 financement par le ministère de l'Éducation» et «1/3 financement par les commissions scolaires» dans le partage des coûts des nouveaux équipements impose donc des conditions qui dépassent parfois la capacité de payer des commissions scolaires.

Cette situation était particulièrement vraie en 1988-1989 alors que les subventions du Ministère pour les équipements s'élevaient à plus de 25 millions de dollars.

Dans la perspective d'une demande de budgets additionnels, cette règle devra être de nouveau analysée en tenant compte de la situation des commissions scolaires.

Entre temps, le Ministère devra répondre aux attentes du Conseil du trésor s'il veut pouvoir débloquer les budgets prévus pour l'année en cours.

Un questionnaire de cueillette de données visant à établir la situation de chacune des commissions scolaires, relativement aux dépenses réalisées en formation professionnelle, leur sera acheminé au cours des prochaines semaines.

LES GRANDS PROJETS EN CHANTIER

Au sein de la planification ministérielle, il existe des dossiers en développement qui s'étalent sur plusieurs années et sont susceptibles d'influencer fortement le développement de la formation professionnelle.

La carte des enseignements

La carte des enseignements constitue un de ces dossiers. Nous avons déjà présenté certains problèmes qui la concernent ou qui en découlent.

La première année, la carte des enseignements fut établie en se basant principalement sur l'importance des effectifs scolaires composés d'élèves jeunes et adultes et sur les résultats de la concertation régionale.

L'an dernier, le Ministère a procédé à la mise à jour de la carte des enseignements en respectant les orientations des commissions scolaires et en traitant les nouvelles demandes de développement.

Nous en sommes maintenant à la troisième année d'application. D'une part, les commissions scolaires ont eu l'occasion de se concerter dans le but de travailler à consolider la formation professionnelle dans leur région. D'autre part, le Ministère a développé de nouveaux outils qui permettent de formuler des orientations plus précises en matière de développement de la formation professionnelle.

C'est ainsi, par exemple, que le plan de secteur et les diverses études entourant la refonte ou l'élaboration d'un programme d'études fournissent des renseignements précieux, susceptibles d'orienter le développement et la carte des enseignements.

L'évolution de l'effectif scolaire vient compléter le portrait de la situation des divers programmes d'études.

Il est donc possible de réviser l'ensemble de la carte des enseignements à partir de ces nouvelles informations.

L'objectif poursuivi par une telle opération n'est pas de remettre en question des autorisations octroyées à des commissions scolaires en pleine expansion, au contraire. Notre premier objectif est de nous assurer que les commissions scolaires qui oeuvrent en formation professionnelle disposent des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes pour assurer un enseignement de qualité.

En 1989-1990, la Direction de la formation professionnelle analysera plus particulièrement la situation des autorisations pour des options qui n'ont pas encore débuté et qui touchent directement le budget des équipements. Par la suite, la carte sera rajustée au fur et à mesure de la refonte et de l'implantation des nouveaux programmes.

De cette façon, l'implantation d'un nouveau programme devrait s'accompagner de la révision de la carte des enseignements et du financement des équipements de nouvelles technologies.

L'assistance financière aux élèves

Toute orientation visant à rationaliser l'offre de service pose la question de l'accessibilité de la formation pour l'élève.

La question de l'assistance financière aux élèves a fait l'objet d'importants travaux au cours du printemps dernier. Ces travaux ont permis de comparer la situation du Québec à celle des autres provinces et de préciser la nature et l'im-

portance des besoins financiers des élèves, jeunes et adultes, inscrits en formation professionnelle.

Nous avons également brossé un tableau de la situation de chacune des régions en établissant son degré de dépendance envers un programme d'assistance financière à l'élève.

Plusieurs hypothèses de solutions ont été analysées. Un mémoire traitant de cette question sera acheminé aux autorités ministérielles au cours des prochaines semaines.

L'élément principal qui ressort de l'ensemble de ces travaux est la nécessité de tenir compte de la situation socio-économique de l'élève inscrit en formation professionnelle.

Il est cependant trop tôt pour préciser l'orientation que prendra le gouvernement en matière d'assistance financière aux élèves.

Les équipements

J'ai déjà exposé une bonne partie de la problématique de ce dossier.

La Direction de la formation professionnelle prévoit déposer un premier mémoire destiné au Conseil du trésor au début novembre. Ce mémoire a pour but d'obtenir l'autorisation d'allouer le budget de 13 millions de dollars prévu en 1989-1990.

Par la suite, la Direction de la formation professionnelle acheminera aux autorités ministérielles un dossier de plus grande envergure, destiné à obtenir l'octroi de nouvelles ressources financières pour continuer à supporter le développement et l'implantation des nouveaux programmes et apporter les correctifs nécessaires aux problèmes de croissance rencontrés par certaines commissions scolaires.

L'instruction et le guide d'organisation

Amorcée par le plan d'action, l'harmonisation de la formation professionnelle entre le secteur des jeunes et celui des adultes se poursuit. Dans ce contexte, l'instruction ministérielle sera harmonisée.

Il n'y aura donc qu'une seule instruction traitant de la formation professionnelle des jeunes et adultes qui sera produite cette année par le Ministère.

Compte tenu que cette instruction tient lieu de régime pédagogique pour les adultes, le projet d'instruction devra être soumis et approuvé par le Conseil des ministres avant d'être expédié aux commissions scolaires. Cette étape devrait normalement être réalisée vers la fin de décembre. Le document serait acheminé aux commissions scolaires au début de janvier.

Le guide d'organisation de la formation professionnelle n'accompagnera cependant pas l'instruction ministérielle.

Ce guide sera plutôt produit en février et tiendra compte des orientations découlant de la refonte du mode de financement de la formation professionnelle. Il traitera également des possibilités d'assouplissement de l'organisation de la formation favorisées par la nouvelle convention collective (du moins je l'espère).

L'organisation basée sur les trimestres

La question de l'introduction d'une approche d'organisation basée sur les trimestres sera traitée de nouveau à la lumière des développements survenus depuis l'an passé, plus particulièrement dans le dossier du financement et des relations de travail.

Les conventions collectives

Ceci m'amène à aborder la question des conventions collectives.

Même s'il est prématuré de tirer des conclusions aux décisions qui découleront des négociations en cours, nous pouvons examiner les principaux points issus des dépôts patronaux et syndicaux, susceptibles d'influencer fortement l'organisation de la formation professionnelle dans les écoles.

La partie patronale a déposé un projet de convention qui consacre un nouveau chapitre à la formation professionnelle, soit le chapitre 13.

Ce chapitre contient les diverses dispositions devant régir les conditions de travail des enseignantes et des enseignants des secteurs des jeunes et des adultes qui oeuvrent en formation professionnelle.

Les divers articles permettent une organisation plus souple de la formation, incluant la possibilité d'introduire une formation professionnelle organisée sur une base trimestrielle.

Le syndicat a accepté de négocier à partir de ces bases.

Même si nous ne retrouvons pas toute la souplesse qui caractérisait le secteur des adultes, il semble bien que nous pourrons disposer d'un cadre de travail qui laisse davantage la possibilité d'adapter l'organisation de la formation aux exigences de la formation professionnelle.

Les règles budgétaires

Tel qu'il l'avait annoncé au printemps dernier, le Ministère s'est engagé dans le processus devant conduire à une harmonisation complète des modes de financement pour le secteur des jeunes et pour celui des adultes en formation professionnelle.

Un sous-comité de financement a été mis en place, sous la présidence de monsieur Jacques Fournier de la Direction générale des finances.

Les travaux amorcés depuis plus d'un mois devraient permettre de déposer en février prochain un projet de règles budgétaires incluant un seul mode de financement de la formation professionnelle destinée aux jeunes et aux adultes.

L'objectif global poursuivi par le comité est d'ajuster le mode de financement des commissions scolaires en tenant davantage compte des exigences propres à la formation professionnelle et des nouvelles conditions de fonctionnement découlant du plan d'action gouvernemental.

Parmi les principaux points traités jusqu'à maintenant, nous retrouvons l'allocation du nombre de postes, les dépenses autres que celles réservées aux enseignants incluant les ressources matérielles, les modalités de déclaration des effectifs scolaires, le contrôle des effectifs scolaires et la formation à temps partiel.

Le nouveau mode de financement devrait permettre l'introduction de modes d'organisation plus souples et mieux adaptés à la réalité de la formation professionnelle.

La possibilité d'organiser la formation sur une base trimestrielle devrait se poursuivre.

Les conditions d'organisation de la formation pour l'année 1990-1991

Les travaux actuellement en cours permettent de prévoir que les conditions d'organisation et de gestion de la formation professionnelle seront entièrement harmonisées en septembre 1990.

Les conditions de travail, les règles de financement, le régime pédagogique et les divers programmes d'études régiront une formation professionnelle distincte de la formation générale et poursuivant des objectifs de formation spécifiques.

Merci de m'avoir accordé votre attention.

ATELIER 3

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

PAR M. FERNAND BEAUDOIN

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

La mise en oeuvre par le ministère de l'Éducation de la réforme de la formation professionnelle au secondaire impliquait deux grandes étapes.

La première, celle de l'implantation des dispositions du régime pédagogique relatives à la formation professionnelle de base, et de certaines orientations au niveau de la structure pédagogique, destinées aux jeunes et aux adultes, s'est terminée en septembre 1989, conformément au calendrier établi.

Nous avons vu apparaître, entre autres :

- la mise en place de deux filières de formation initiale menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) et au certificat d'études professionnelles (CEP), ainsi qu'une filière de formation complémentaire visant l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP);

- l'harmonisation des contenus de formation, des seuils d'accueil et des critères de certification pour l'ensemble des programmes d'études offerts aux jeunes et aux adultes;

- la possibilité de mise en place, au secondaire, d'une organisation de la formation professionnelle qui peut et doit être distincte de celle de la formation générale;

- la révision de la répartition géographique des options, l'implantation d'une carte nationale des enseignements et la mise en place d'un plan de financement pour la modernisation des équipements;

- la mise en place de nombreux programmes de perfectionnement pour le personnel enseignant de ce secteur.

La seconde étape, celle de l'adaptation des règles d'organisation de l'enseignement des programmes d'études dans les établissements scolaires, en fonction de ces nouvelles dispositions, rend nécessaire des modifications au mode d'organisation de l'enseignement et aux grandes structures d'encadrement qui le supporte, soit le financement (harmonisation des modes de financement) et les conventions collectives.

LE MODE D'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Afin de répondre aux attentes des élèves en formation professionnelle (condenser la formation dans le temps le plus court possible) et à celles qui ont été formulées par les entreprises (organiser la formation selon un modèle calqué

sur l'horaire type d'une semaine de travail), et afin de donner au système d'organisation de l'enseignement l'efficacité et la souplesse nécessaires à son bon fonctionnement, à savoir :

- établir un horaire quotidien sur une base de 5, 6 ou 7 heures;
- permettre des entrées dans le système et des sorties à différents moments de l'année;
- organiser l'enseignement durant des périodes de l'année propices à certains types de formation, par exemple en agriculture et en foresterie;
- corriger le fort taux de déperdition d'élèves entre la fin d'un deuxième semestre (juin) et le début d'un troisième semestre (septembre);
- favoriser la mise en place de groupes mixtes composés de jeunes et d'adultes.

Il était apparu évident qu'il fallait faire éclater la structure annuelle des 900 heures (180 jours X 5 heures) qui est à la base de l'organisation de l'école secondaire et que l'on connaît actuellement en formation professionnelle sous le nom de «semestrialisation» (deux blocs de 450 heures annuellement).

Dans la situation actuelle, où la durée de la majorité des DEP (où l'on retrouve le plus grand nombre d'élèves) est généralement de 1350 heures (trois blocs de 450 heures), l'organisation existante de l'école secondaire basée sur une année scolaire de 900 heures ne répond plus à la nouvelle réalité de la formation professionnelle et ne favorise pas l'harmonisation des élèves jeunes avec les élèves adultes.

Il nous faut constater que les activités éducatives en formation professionnelle, offertes aux adultes, sont organisées sur la base d'une année ouverte portant sur 11 ou 12 mois selon un rythme hebdomadaire qui excède 25 heures de formation. Ce type d'organisation permet de dispenser, en une année scolaire, le même programme d'études de 1350 heures que celui qui est enseigné aux jeunes au cours d'une année scolaire et demie.

Deux modèles différents d'organisation sont actuellement maintenus : celui des jeunes qui est enchâssé dans l'organisation de l'école secondaire et qui permet peu de souplesse, et celui des adultes beaucoup plus flexible, qui répond davantage aux besoins de la formation professionnelle.

Ainsi, compte tenu des attentes du milieu, des expériences passées et de la dynamique actuelle en ce domaine, divers modèles d'organisation de l'enseigne-

ment ont été proposés aux commissions scolaires, désireuses d'implanter, en 1989-1990, à titre expérimental, un mode d'organisation de l'enseignement basé sur des blocs de formation.[1] Ces expérimentations au cours de la présente année devraient fournir les données nécessaires à l'élaboration d'une proposition d'organisation de la formation professionnelle au secondaire pour 1990-1991.

[1] Bloc de formation : regroupement de cours d'un programme d'études comprenant un nombre donné d'heures d'enseignement. Selon la structure actuelle, ces blocs comprennent généralement 450 heures d'enseignement étant donné qu'ils comportent 30 unités équivalant chacune à 15 heures d'enseignement.

Voici quelques modèles proposés.

Organisation de l'enseignement en formation préhospitalière 1989 - 1990
Modèles de division des programmes en blocs de formation

Année scolaire 1989 - 1990												Année scolaire 1990 - 1991								
Juil. 89	Août 89	Sept. 89	Oct. 89	Nov. 89	Déc. 89	Janv. 90	Févr. 90	Mars 90	Avril 90	Mai 90	Juin 90	Juil. 90	Août 90	Sept. 90	Oct. 90	Nov. 90	Déc. 90	Janv. 91	Févr. 91	Mars 91

Programmes de 1800 h

- DEP de 1800 h

1er bloc	2e bloc	3e bloc	4e bloc
66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h

- DEP de 1350 h suivi d'une ASP de 450 h

1er bloc	2e bloc	3e bloc	4e bloc
66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h

- DEP de 900 h suivi d'une ASP de 900 h

1er bloc	2e bloc	3e bloc	4e bloc
66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h

Programmes de 1350 h

- DEP de 1350 h

1er bloc	2e bloc	3e bloc
66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h

- DEP de 900 h suivi d'une ASP de 450 h

1er bloc	2e bloc	3e bloc
72 x 6h15 = 450h	72 x 6h15 = 450h	72 x 6h15 = 450h
1er bloc	2e bloc	3e bloc
69 x 6h31 = 450h	69 x 6h31 = 450h	69 x 6h31 = 450h

Programmes de 900 h

- DEP de 900 h

1er bloc	2e bloc
66,3 x 7h = 450h	66,3 x 7h = 450h

- ASP de 900 h

1er bloc	2e bloc
72 x 6h15 = 450h	72 x 6h15 = 450h

Programmes de moins de 900 h

- ASP de 750 h

102,8 x 7h = 720h

- ASP de 450 h

75 x 5h46 = 450h

Étant donné que chaque jour d'enseignement doit compter entre 5 et 7 heures de formation, tout bloc de 450 heures s'étend sur une période de 64,3 à 90 jours.

64,3 jours X 7 heures = 450 heures
90 jours X 5 heures = 450 heures

Les différents modèles proposés veulent répondre à des objectifs de flexibilité, d'accessibilité et d'économie de moyens et permettre d'harmoniser les conditions d'organisation qui prévalent actuellement. Ces organisations ont la souplesse nécessaire pour répondre à certains besoins spécifiques, que ce soit dans les domaines de l'agriculture, des pêches, de la foresterie, qui exigent des apprentissages devant se réaliser dans le cadre d'activités saisonnières. La flexibilité des organisations aide à résoudre le problème de la déperdition des élèves, diminue les contraintes relatives à l'utilisation des espaces-ateliers et peut assurer un regroupement des ressources humaines intervenant actuellement auprès des jeunes et des adultes.

Le cadre d'organisation qui doit être proposé en 1990-1991, tout en corrigeant l'absence de cohérence entre l'organisation de la formation professionnelle offerte aux jeunes et aux adultes, devra la dissocier de l'organisation de la formation générale et laisser la latitude nécessaire aux commissions scolaires pour permettre d'adapter leur fonctionnement à la réalité locale et régionale. Le ministère de l'Éducation est bien conscient que l'organisation de la formation professionnelle est la responsabilité de chaque commission scolaire. Précisons qu'il n'est pas question d'imposer un modèle unique d'organisation.

Dans la mise en place d'un mode d'organisation de la formation, une commission scolaire doit respecter la Loi de l'instruction publique ainsi que le régime pédagogique et l'instruction ministérielle qui en découlent. Elle doit également respecter les conventions collectives qui déterminent les conditions de travail du personnel et les règles budgétaires qui conditionnent l'allocation des ressources humaines.

De plus, la commission scolaire doit tenir compte des ressources humaines et matérielles disponibles, des attentes de ses clientèles et des exigences spécifiques des divers programmes d'études.

LE FINANCEMENT ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Comme on l'a mentionné précédemment, l'atteinte de ces objectifs passe nécessairement par la modification du mode de financement de la formation profes-

sionnelle des jeunes et des adultes et par une révision des conventions collectives en vigueur.

Les travaux qui doivent permettre ces modifications ont débuté il y a plus d'un an et se poursuivent actuellement.

Au plan du financement, 1989-1990 sera l'année de mise au point d'un système unifié de financement de la formation professionnelle destiné aux jeunes et aux adultes, en concordance avec le cadre d'organisation retenu.

Sur le plan des conventions collectives, les projets des conventions de travail déposés par le Ministère prévoient rendre possible une organisation beaucoup plus souple qui tient compte des besoins des élèves et des nouvelles réalités de la formation professionnelle au secondaire.

En conclusion, plusieurs éléments de la réforme de la formation professionnelle sont déjà en place et on commence à percevoir une remontée assez forte de la popularité de certains secteurs. Cette tendance se confirme à l'analyse des résultats des inscriptions de septembre dernier.

Dans l'ensemble des cas où ce phénomène se manifeste, nous retrouvons un dénominateur commun : la qualité.

Qualité de la formation, qualité des aménagements et des équipements et qualité des efforts. Pour réussir en formation professionnelle, une commission scolaire doit viser cette qualité. C'est par la complémentarité d'interventions que nous pourrons garantir les meilleures conditions de formation possible et répondre ainsi aux attentes des jeunes, des adultes et à l'ensemble du monde du travail.

Merci de votre attention!

ATELIER 4

L'HARMONISATION JEUNES ET ADULTES

PAR M. CLAUDE THERRIEN

RESPONSABLE DU DOSSIER HARMONISATION JEUNES ET ADULTES

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

Lors de la consultation de 1986 qui a conduit à l'élaboration du plan d'action en formation professionnelle, l'harmonisation entre les jeunes et les adultes apparaissait comme un rapprochement nécessaire; le ministère de l'Éducation se devait de corriger cette dualité, de reconnaître un seul contenu, un seul titre pour une même formation.

Ce que le milieu réclame pour l'harmonisation entre jeunes et adultes au secondaire c'est de rendre compatibles les régimes d'organisation des études en formation professionnelle de façon à ce que les jeunes et les adultes puissent, dans toute la mesure du possible, bénéficier des mêmes programmes d'études, suivre ensemble les cours et utiliser souvent le même matériel didactique, subir le même type d'épreuves et être assujettis à des règles qui permettent l'émission de diplômes identiques, comme le DEP et le CEP, ou d'une attestion identique comme l'ASP.

Il nous faut reconnaître que l'appellation «jeune» ou «adulte» est désormais une décision qui appartient aux commissions scolaires. En effet, pour être admissible à des activités d'Éducation des adultes, la personne ne doit plus être assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et la formation professionnelle aux jeunes n'accepte que ceux qui ont seize ans et plus. De plus, selon une enquête menée à l'automne 1988, vingt-huit (28) commissions scolaires et commissions scolaires régionales déclarent avoir regroupé leur service administratif en formation professionnelle des jeunes et des adultes.

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Au cours de l'année 1987-1988, une vaste opération a été menée afin d'identifier les programmes pour adultes pouvant être offerts aux deux types de clientèles. Un comité regroupant des membres de la DGEA et de la DFP a été mis sur pied afin de résoudre les difficultés d'harmonisation.

En juillet 1989, les programmes d'études offerts aux jeunes et aux adultes seront tous conformes aux nouvelles filières menant au diplôme, au certificat ou à l'attestation, les mentions professionnelles n'étant autorisées que pour les élèves qui poursuivent un plan de formation qui a débuté avant cette date.

LES CLIENTÈLES

L'année 1987-1988 vit apparaître une première cohorte de près de 7 000 élèves inscrits à des diplômes d'études professionnelles. Déjà, nous pouvons affirmer

que depuis février 1989, il y a au Québec quelques milliers de nouveaux diplômés.

En 1988-1989, le Ministère a introduit les certificats d'études professionnelles et comme suite logique à ces deux nouveaux types de reconnaissance, l'attestation de spécialisation professionnelle a également fait son apparation.

Donc, au cours de l'année 1988-1989, près de 20 000 élèves fréquentaient le réseau régulier des écoles secondaires à la recherche d'une formation de qualité. De ce nombre, plus de 3 000 étaient des adultes (financement SIFCA) qui ont rejoint des jeunes (financement DCS).

Ces données font abstraction des adultes sous la responsabilité des services d'Éducation des adultes dont le nombre, en 1987-1988, atteignait près de 10 000 personnes inscrites à des formations de 450 heures et plus dans les anciennes filières de l'Éducation des adultes. Depuis janvier 1989, ces adultes sont inscrits dans les nouvelles filières CEP, DEP, ou ASP.

LES ORIENTATIONS POUR 1989-1990

L'harmonisation pédagogique de la formation est complétée; il n'en est pas de même de l'harmonisation des grands encadrements que sont les conventions collectives, le financement, l'organisation de la formation et les systèmes informatisés. De plus, cette nouvelle réalité de la formation professionnelle, bien que fondée sur des bases solides, crée un climat d'incertitude dans certains milieux quant à l'avenir de l'Éducation des adultes et de sa spécificité.

L'évolution du dossier nous amènera aussi à traiter les équivalences, les acquis extra-scolaires, les seuils d'accueil des programmes. Il nous faudra également travailler à éliminer les distinctions administratives reliées au financement de la formation et au personnel enseignant, nous assurer que les systèmes informatisés produisent les mêmes écrits et que l'organisation des activités éducatives s'assouplisse afin de permettre des aménagements propices à la formation professionnelle.

Les besoins en main-d'oeuvre au Québec, la confiance des employeurs dans la réforme de l'enseignement professionnel, le perfectionnement des enseignantes et des enseignants, la modernisation des équipements et l'établissement d'une carte des enseignantes et enseignants, tous ces facteurs sont de nature à inviter les jeunes et les adultes à s'inscrire à cette nouvelle formation qui débouche directement sur le marché du travail.

Pendant les cinq prochaines années, il devrait y avoir une hausse progressive de la clientèle inscrite au CEP, au DEP et à l'ASP.

Merci de votre attention!

ATELIER 5

L'HARMONISATION SECONDAIRE - COLLÉGIAL

PAR M. MAURICE MORAND, DIRECTEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES (MEQ)

Tout au long du présent atelier, vous aurez l'occasion de prendre connaissance de l'état de la situation dans l'harmonisation entre le secondaire et le collégial dans le domaine de la formation professionnelle et de l'évolution de ce dossier depuis la parution du plan d'action.

Comme vous le savez sans doute, le plan d'action relatif à la formation professionnelle abordait, de façon nette et précise, la problématique de l'harmonisation :

- harmonisation entre jeunes et adultes;
- harmonisation entre le secteur public et le secteur privé;
- harmonisation entre le secondaire et le collégial.

Nous traiterons dans cet atelier de l'harmonisation entre le secondaire et le collégial. C'est la forme la plus difficile et la plus complexe, à la fois parce qu'elle relève de deux ordres d'enseignement différents (le secondaire et le collégial), qu'elle exige aussi la participation de deux ministères et qu'elle interroge et remet en cause des traditions, des façons de faire bien établies.

De fait, on parlait d'harmonisation bien avant le plan d'action. Qu'on se rappelle ici les travaux et les tentatives mises de l'avant de 1982 à 1984 dans le secteur de l'administration, plus particulièrement pour le programme de secrétariat. On ne parvint pas à changer beaucoup de choses et la compétition reprit de plus belle dans le milieu. Seuls les organismes dynamiques, soucieux de l'excellence de la formation et du placement de leurs élèves réussirent vraiment à percer et à se maintenir. Mais dans les domaines où les élèves étaient moins nombreux, en agriculture par exemple, cette double présence et ce dédoublement accentuèrent et accélérèrent, dans bien des cas, la détérioration sinon la disparition de la formation.

Dans le plan d'action qu'il promulgua, il y a déjà plus de trois ans, le Ministère prenait l'engagement de s'arrêter à la problématique de l'harmonisation et d'y trouver des solutions. Qu'en est-il aujourd'hui?

Si vous le voulez bien, prenons d'abord le temps de cerner la problématique de l'harmonisation du secondaire et du collégial. Cette problématique se compose d'éléments biens précis :

a) des préalables de formation générale (mathématique et sciences) trop exigeants ou inutilement exigés;

b) des formations dont les contenus se chevauchent, se dédoublent dans des proportions plus ou moins grandes.

c) la difficulté sinon l'impossibilité pour l'élève du secondaire de se voir reconnaître une partie de la formation déjà acquise (en relation avec b);

d) les dédoublements, dans des institutions souvent voisines, d'installations, d'équipements et de ressources humaines souvent fort coûteuses;

e) la non reconnaissance du DEP comme exigence d'entrée au collège pour les élèves de la formation professionnelle;

f) l'ordre d'enseignement approprié pour un type de formation donné :

Ex. : formation des ambulanciers
formation en gestion

Je suis convaincu que la plupart d'entre vous avez été à même de constater, un jour ou l'autre, les difficultés, les malaises et la démotivation qu'un ou l'autre de ces éléments peuvent causer aux élèves : les premiers et les vrais perdants quant prévaut un tel manque d'harmonisation.

Le 10 décembre 1987, se tenait la première rencontre du comité d'harmonisation entre le secondaire et le collégial. Le comité était formé comme suit :

MEQ : 4 personnes (3 de la Direction générale des programmes et 1 de la Direction générale de l'éducation des adultes)
MESS : 4 personnes (3 de la Direction des programmes et 1 du secteur des adultes)
(voir la liste des membres à l'**Annexe I**)

Les réunions se déroulent normalement selon un rythme mensuel. Vous trouverez, à l'**Annexe II**, le mandat dudit comité.

LES TRAVAUX DU COMITÉ

1. La reconnaissance du DEP comme exigence d'admission au collégial

Le comité décida de se pencher d'abord sur cette question pour des considérations pratiques. En effet, les premiers titulaires d'un DEP susceptibles de demander leur admission au collégial pour continuer leur formation professionnelle devaient obtenir leur diplôme en juin 1988.

Les travaux se soldèrent par une acceptation du collégial d'admettre aux études collégiales un élève titulaire d'un DEP à la condition qu'il ait réussi :

- les matières requises pour être admis au DEP;
- les examens de langue maternelle et de langue seconde de 5e secondaire.

Une telle orientation exigea un amendement au régime pédagogique du collégial ce qui est maintenant un fait accompli.

2. La reconnaissance d'acquis pour la formation professionnelle suivie au secondaire et reçue

Ce principe est aussi accepté par la Direction de l'enseignement collégial (DEC). Comme la responsabilité de l'application d'un tel principe relève de chaque collège, la DEC se montrera incitative à cet égard et préparera des tableaux de reconnaissance d'acquis. Cette formule sera privilégiée chaque fois que le dédoublement des contenus ne pourra être évité ou résolu.

3. L'ordre d'enseignement approprié pour un type de formation donné

Bien qu'il ne s'agissait pas ici de l'élément le plus important de la problématique, le comité a retenu pour fins d'études et de recommandations communes au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science des dossiers comme :

- la formation des agentes et des agents de voyages (sec.);
- la formation en construction maritime et sous-marine (coll.);
- la formation en techniques ambulancières (coll.);
- la formation en arts appliqués (décoration d'intérieur) (sec.);
- la formation en gestion autochtone du milieu naturel (coll.);
- la formation en aquiculture (sec.);
- autres.

4. Le dédoublement d'installations, d'équipements ou de ressources humaines en milieux limitrophes

Là aussi des études et des recommandations communes ont été adressées au Ministre, dans les domaines suivants :

- le secteur des plastiques où il a été recommandé de concerter les ressources secondaires, collégiales et même universitaires;
- le secteur de la foresterie (dans le Bas Saint-Laurent) où on a retenu le même type de recommandations;
- le secteur de l'aquiculture (Gaspésie) où il y a concertation entre le collège de Gaspé et la Commission scolaire Miguasha.

5. Des préalables de formation générale trop exigeants en mathématique et en sciences

En ce domaine aussi le collégial a accepté de revoir ses règles.

Ainsi, pour l'année 1989-1990, il a déjà aboli la plupart des exigences dans le champ de la formation agricole. En mai dernier, la DEC demandait aux responsables des programmes concernés d'entreprendre la révision des préalables exigés dans une quinzaine de champs de formation dont celui de l'administration. La souplesse, un plus grand réalisme et des préalables essentiellement pédagogiques et défendables, constituent l'essentiel des orientations.

6. Des formations dont les contenus se chevauchent ou se dédoublent

C'est sûrement là le plus difficile de tous les éléments de la problématique de l'harmonisation car il faut s'y attarder dès qu'on décide d'ouvrir un nouveau champ de formation, ou de réviser un programme. De plus, il est intimement lié au point 3 traité précédemment.

Traiter cet élément en toute objectivité est extrêmement difficile compte tenu des traditions, des installations, des équipements et des ressources humaines déjà en place. La grande autonomie des organisations touchées, l'évidente propension à tout reporter à l'enseignement collégial [illegible] font le plus souvent le réseau collégial et des entreprises).

Malgré toutes ces difficultés, nous avons décidé, à la fin de mai 1988, d'aborder cet élément d'harmonisation par le biais du secteur de l'agriculture.

En premier lieu, nous avons convenu de réaliser un portrait du secteur (agriculture) conjoint et nous y avons réussi. Une première au Québec!

À partir des données retenues lors de la première étape, le secteur secondaire présentait, en mai dernier, un premier projet de ce que pourrait être le contenu

du programme en agriculture au secondaire. Le comité réserva un accueil positif au projet. Le secteur collégial a procédé dernièrement à la même démarche.

Nous aborderons, dans une dernière étape, les questions d'organisation scolaire.

L'agriculture représentait aussi pour le comité un secteur d'expérimentation. Nous y avons consacré beaucoup de temps et d'énergie, sachant que si nous réussissions, le cadre de travail allait s'appliquer à d'autres secteurs de la formation professionnelle.

De plus, un certain nombre de raisons bien concrètes nous ont fait opter pour ce secteur :

1) la diminution draconienne de la clientèle au cours des sept dernières années;

2) la désuétude des programmes de formation au secondaire;

3) des demandes pressantes provenant de l'U.P.A. et du M.A.P.A.Q. en vue de réaliser l'harmonisation souhaitée;

4) le coût des installations, des équipements et des budgets de fonctionnement.

CONCLUSION

Voilà, dans ses grandes lignes, l'état de la situation du dossier de l'harmonisation entre le secondaire et le collégial. Certains se montreront agréablement surpris, d'autres prétendront que c'est trop peu. Une chose est certaine, il reste beaucoup à faire, spécialement en ce qui a trait au dédoublement ou au chevauchement des contenus de formation.

Comme vous avez certainement pu le constater, c'est un dossier complexe et délicat où il n'est jamais facile de départager ce qui appartient à l'un ou à l'autre surtout dans le contexte:

- d'une diminution de clientèle;
- du plan d'action de la formation professionnelle dont les exigences d'admission (dossier scolaire et âge) rapprochent encore plus le secondaire du collégial.

Merci de votre attention!

ANNEXE I

Liste des membres du comité d'harmonisation entre le secondaire et le collégial

MEQ	:	MM. Maurice Morand (président) Jacques Henry Nelson Nadeau Jacques Blouin
MESS	:	Mme Louise Cazeault MM. Louis Gendreau Raymond Labrecque Denis Laroche
Secrétaire	:	M. Claude Therrien, MEQ

ANNEXE II

MANDAT DU COMITÉ D'HARMONISATION SECONDAIRE ET COLLÉGIAL

Pour favoriser un déblocage du dossier de l'harmonisation des formations professionnelles entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial, une première étape pourrait consister à mettre sur pied un comité spécial formé des représentants des deux ordres d'enseignement où seraient analysés tous les dossiers touchant le développement des programmes, l'enseignement régulier et l'enseignement aux adultes. Comme la remise en question des acquis est fort difficile à réaliser, il vaut peut-être mieux se concentrer tout d'abord sur la rationalisation des actions qui doivent être prises dans un proche avenir.

Ainsi, un sous-comité composé des principaux administrateurs pédagogiques responsables de l'enseignement professionnel pour les deux ordres d'enseignement, qui s'adjoindrait au besoin des spécialistes des dossier, analyserait les plans de travail des directions de programmes du secondaire et du collégial. Tous les cas qui risquent de poser des problèmes en terme d'harmonisation ou de dédoublement et feraient l'objet de recommandations particulières. On s'assurerait notamment que les contenus des programmes correspondent bien aux caractéristiques propres de chaque ordre d'enseignement.

En cas de mésententes, des rapports particuliers seraient adressés aux sous-ministres pour arbitrage. Au besoin, ces derniers pourraient définir un processus objectif d'arbitrage.

En dehors des plans annuels de travail, le sous-comité devra être réuni, par l'une ou l'autre des deux parties, sur toutes questions particulières pouvant avoir des incidences sur l'harmonisation des formations professionnelles des deux ordres d'enseignement.

ATELIER 6

L'INFORMATION ET LA PUBLICITÉ

PAR M^me^ MARIETTE TROTTIER

RESPONSABLE DU DOSSIER INFORMATION

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

SITUATION DU DOSSIER À LA DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le dossier «Information - publicité - marketing» comprend l'ensemble des opérations visant à faire connaître la réforme de la formation professionnelle au secondaire, entreprise depuis janvier 1987, à publicier les changements, à susciter la fréquentation de ce secteur de formation.

Ces buts découlent normalement des objectifs de la réforme : redonner ses lettres de noblesse à un système de formation graduellement délaissé depuis une décennie mais combien fondamental pour la santé économique de notre société; accroître les inscriptions dans ce secteur de formation; répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs de main-d'oeuvre qualifiée du marché du travail.

Dans ce contexte, le dossier «Information - publicité - marketing» englobe, à la Direction de la formation professionnelle, l'ensemble des dossiers de la réforme. Il est piloté par une responsable, Mariette Trottier, à qui s'adjoignent, dans la même direction, une agente d'information, Marie Blouin et un spécialiste en sciences de l'Éducation, Florian Normand.

Mais ce dossier ne saurait être traité sans la collaboration de la Direction des communications, où un responsable, Martin Garneau, est affecté en priorité au dossier de la formation professionnelle.

Les directions régionales ont également un rôle à jouer dans la diffusion de l'information auprès des commissions scolaires. Dans ce but, un responsable à la Direction de la coordination des réseaux, Robert Michaud, assume le rôle de coordonnateur de l'équipe des répondants en formation professionnelle. Dans la plupart des régions, deux personnes, une pour le secteur des jeunes et l'autre pour le secteur des adultes, se partagent la responsabilité de ce dossier. En voici la liste :

LISTE DES RESPONSABLES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Région 01 Bas-St-Laurent-Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	Roger Francoeur (J) Normand Pelletier (A)	(418) 722-3600 (418) 722-3600
Région 02 Saguenay - Lac-St-Jean	Mario Jean (J) André Dion (A)	(418) 695-2633 (418) 695-2633
Région 03 Québec - Chaudière - Appalaches	André Lamontagne (J) André Savage (A)	(418) 643-7991 (418) 643-1707
Région 04 Mauricie - Bois-Francs	Georges Lefrançois (J) Bérald Gagnon (A)	(819) 376-3711 (819) 376-3711
Région 05 Estrie	Jean Denoncourt (J) Jacques Boivin (A)	(819) 565-0667 (819) 822-5625
Région 6.1 Laval - Laurentides - Lanaudière	Jean-Jacques Drolet (J) Jean-Jacques Drolet (A)	(514) 430-3611 (514) 430-3611
Région 6.2 Montérégie	Yvon Deshaies (J) Miville Gagné (A)	(514) 873-2132 (514) 873-2132
Région 6.3 Montréal	Eric Brown (J) Fernand Blain (A)	(514) 873-4630 (514) 873-6111
Région 07 Outaouais	Denis Bissaillon (J) Jacques Charette (A)	(819) 778-1774 (819) 778-1774
Région 08 Abitibi - Témiscamingue	André Richard (J) René Paquet (A)	(819) 797-1766 (819) 797-1766
Région 09 Côte-Nord	François Hardy (J) Gaétan Gauthier (A)	(418) 968-6420 (418) 589-2833
Services aux anglophones (DSEA) D.R. de Montréal	David Carver (J) Garry Mullins (A)	(514) 873-3339 (514) 873-3339

(J) : Jeunes (A) : Adultes

Dans les commissions scolaires, la responsabilité de l'information incombe tout d'abord, aux responsables d'Éducation au choix de carrière, au personnel en information scolaire et professionnelle alors que celle de l'orientation revient au personnel en orientation. Voilà pour la présentation de la structure du dossier.

Quant au fonctionnement, toutes les opérations qui y sont reliées découlent des priorités établies au sein de la Direction de la formation professionnelle, pour l'un ou l'autre des dossiers. Le Plan de communication annuel de la Direction des communications présente l'ensemble des activités d'information, de publicité et de marketing, pour toutes les directions du Ministère. Chaque direction est donc tenue d'acheminer à la Direction des communications ses priorités relatives au contenu, pour contribuer à l'élaboration du plan. Par exemple, pour l'année 1989-1990, le Plan de communication de la Direction des communications comprend pour la formation professionnelle les opérations suivantes :

- la réalisation de dix vidéos, de la série **Des métiers pour tous les goûts**, ainsi que la cinéfiche qui les accompagne;
- la production d'un répertoire des programmes de formation professionnelle au secondaire et des établissements autorisés à les dispenser en 1990-1991;
- des articles de fond pour le bulletin Éducation express, dont un numéro spécial;
- des lettres circulaires : . publication mensuelle;
  . événements de la vie quotidienne;
- un placement publicitaire : . Prêt pour le marché avec mon DEP;
  . Prêt pour le marché avec mon CEP;
  . Prêt pour le marché avec mon ASP;
- un dossier dans le domaine de l'aérospatiale : . vidéo;
  . affiche;
  . dépliant;

  avec la collaboration du Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre aérospatiale du Québec (CAMAQ);
- une brochure dans le domaine des plastiques.

À ces activités, s'ajoute la production du «Guide des études professionnelles au secondaire 1990-1991», assumée par la Direction de la formation professionnelle.

UN DOSSIER PARTICULIER EN 1989-1990 : LA CAMPAGNE DU MILLION

En 1989-1990, un événement majeur dans le dossier de l'information, de la publicité et du marketing retiendra l'attention : une campagne publicitaire d'un million de dollars.

Sous la responsabilité administrative de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le devis de production a impliqué la Direction des communications et la Direction de la formation professionnelle du MEQ, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, l'Association des cadres scolaires du Québec, la Fédération québécoise des directeurs d'écoles ainsi que celle de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires. Le devis expose la problématique de la baisse de clientèle en formation professionnelle, présente les objectifs visés par la campagne, identifie les clientèles cibles à rejoindre ainsi que les axes de communication à privilégier, propose une stratégie de communication, suggère des moyens d'atteindre les objectifs, établit un calendrier d'opérations et finalement, demande aux firmes candidates des mesures d'évaluation de la campagne.

On peut le résumer de la façon suivante :

1. La problématique :
   - incapacité de l'ancien système de formation à combler les besoins du marché du travail en main-d'oeuvre qualifiée;
   - désuétude des programmes de formation préparant à l'exercice de métiers ayant connu une évolution technologique rapide au cours des dernières années.

2. Les objectifs :
   1° recruter une clientèle intéressée et intéressante en formation professionnelle;
   2° revaloriser la formation professionnelle en modifiant les perceptions négatives à son endroit;
   3° informer les entreprises de la disponibilité de cette nouvelle main-d'oeuvre.

3. Les clientèles cibles :

1° les élèves potentiels;

2° les agentes et agents qui ont de l'influence:

a) les parents;

b) les gestionnaires des commissions scolaires;

c) les catégories de personnel en information et en orientation, dans les commissions scolaires et ailleurs;

3° les entreprises.

4. Les axes de communication à privilégier :

1° pour les élèves :

a) il faut être «bon» pour aller en formation professionnelle;

b) il est possible de se réaliser dans un métier qui correspond à ses goûts;

c) c'est payant;

d) c'est accessible aux femmes et aux hommes de toutes communautés culturelles et de tous âges;

2° pour les agentes et agents qui ont de l'influence :

a) les études en formation professionnelle constituent un bon choix;

b) elles permettent, dans bien des cas, de bien gagner sa vie et de se tailler une place enviable au sein de la société.

Y pour les entreprises :

la formation professionnelle au secondaire prépare une main-d'oeuvre de qualité, compétente et responsable.

5. La stratégie de communication :

Privilégier les témoignages :

a) de jeunes ouvrières et ouvriers épanouis dans l'exercice de leur métier;

b) d'entreprises qui recrutent de la main-d'oeuvre ayant une formation professionnelle acquise au secondaire;

c) de parents qui s'émerveillent des nouvelles technologies qui rendent le travail fort différent de ce qu'ils ont connu «dans le temps»;

d) d'intervenantes et d'intervenants en milieu scolaire qui croient à la formation professionnelle au secondaire;

e) de représentantes et de représentants d'organismes scolaires ou professionnels qui font valoir l'importance vitale de la formation professionnelle pour la santé économique du Québec.

6. Les moyens :

- les médias électroniques : télévision, radio, audiovisuel;
- des affiches, des dépliants, une trousse d'information;
- des relations publiques.

7. Le calendrier :

- temps fort à l'automne : novembre;
- rappel : janvier - février

- à déterminer par la firme choisie.

- firme retenue : Marketel-Publim

D'AUTRES PRODUCTIONS DANS CE DOSSIER EN 1988-1989

- un dépliant : **«Le bon papier... pour le bon métier!»**

- un papillon : **«La formation professionnelle à l'école... aussi tentant que la pomme du paradis!»**

Un encadré à l'endos de la revue Vie pédagogique de janvier 1989.

- un papillon : **«Y'a encore de la place... en formation professionnelle!»**

- un macaron : **«La formation professionnelle au secondaire ça me tente»**

- un dossier dans le numéro de juin 1989 de Vie pédagogique : **«La formation professionnelle au secondaire»**,

- des lettres circulaires :

- N° 4 : **Perfectionnement des enseignants et des enseignantes 1988-1989**

- N° 5 : **Le programme de perfectionnement en Administration, commerce et secrétariat en 1988-1989**
Programme d'aide à l'établissement de relations entre l'école et le monde du travail 1988-1989

- N° 6 : **Formation générale à caractère technique**
La formation professionnelle au secondaire
Offre de service

- N° 7 : **Validation des documents Orientations pour le développement du secteur**

- N° 8 : **Les bases de l'organisation scolaire en formation professionnelle, en 1989-1990**

- N° 9 : **Le point sur le dossier HARMONISATION JEUNES - ADULTES**

- N° 10 : **Quelques nouvelles en régions**

- Dans Éducation-express : un dossier de fond en octobre 1989

  - le bilan de l'an I

  - la planification de l'an II

- Le «Répertoire des programmes de formation professionnelle au secondaire et des établissements autorisés à les dispenser en 1989-1990»

- Le «Guide des études professionnelles au secondaire 1989-1990»

- La cinéfiche correspondante et dix vidéos de la série «**Des métiers pour tous les goûts**».

Merci de votre attention!

ATELIER 7

LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION DES 16 À 18 ANS VISANT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : UNE MESURE ADAPTÉE À DÉFAUT D'UN CHOIX

PAR RICHARD CARRIER

RESPONSABLE DU DOSSIER DES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION

DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES (MEQ)

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS TRANSMISES LORS DE L'ATELIER

Volonté collective de rehausser le niveau des connaissances de base de tout élève au Québec.

Parmi les mesures mises en place

- Régimes pédagogiques (2) en remplacement des différents règlements antérieurs, qui précisent :

  - l'âge;
  - les matières par année scolaire;
  - les programmes d'études à utiliser;
  - les règles de sanction;
  - autres.

- Formation professionnelle avec la création de nouvelles filières de formation : DEP (Diplôme d'études professionnelles) et CEP (Certificat d'études professionnelles).

  - révision des contenus de formation pour mieux répondre aux attentes des employeurs;
  - division des programmes par modules;
  - établissement de seuils d'accès : CEP (3e secondaire), DEP (4e secondaire), 16 ans.

  La mise en place graduelle des nouvelles filières (CEP et DEP), entraine la disparition graduelle des anciennes filières (PL et PC) et amène la création d'un nouveau mode d'organisation afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage : LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION.

Habituellement, les études secondaires conduisent à un DES, à un DEP ou à un CEP, mais certains élèves ne peuvent y accéder, que faire?

LES CHEMINEMENTS PARTICULIERS DE FORMATION (C.P.F.)

Quoi? - C'est un mode d'organisation

Pour qui? - Pour les élèves de niveau secondaire
- Pour ceux qui ont un retard de plus d'un an en français et en mathématique
- Pour ceux qui ont besoin de mesures particulières

Les caractéristiques des C.P.F.

1) Une adaptation de l'enseignement

À partir des programmes d'études officiels, une planification qui tient compte :

. des besoins des élèves;
. des intérêts des élèves;
. de leurs rythmes d'apprentissage;
. des capacités des élèves;
. de l'environnement éducatif.

2) L'encadrement des élèves

Une intervention plus personnalisée qui s'appuie sur la participation et la collaboration de tous les partenaires, y compris les parents et une formation de groupe appropriée.

3) Une concertation des partenaires

Pour assurer un soutien essentiel et un suivi continu, cela exige une concertation planifiée des différents partenaires.

Ce que ne sont pas les C.P.F.

Les C.P.F. ne sont pas des mesures d'appui pédagogique qu'on connaît : (article 18 du régime pédagogique)

- un dénombrement flottant;
- une participation à une classe-ressource;

- des cours en dehors des heures de classe;
- des cours du samedi;
- une période d'études;
- autres.

Il existe deux types ou deux grandes catégories de C.P.F.

- Un C.P.F. de type temporaire : une réintégration à la classe ordinaire
- Un C.P.F. de type continu : une insertion sociale et professionnelle

On retrouve des C.P.F. (temporaire et continu) au 1er cycle et au 2e cycle du secondaire.

LE CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION TEMPORAIRE

C'est une mesure transitoire dont les modalités d'application varient selon les besoins des élèves.

1er cycle du secondaire

Pour qui? - Pour les élèves qui ont entre 1 et 2 ans de retard

Comment? - Pour un étalement des matières et l'adaptation de l'enseignement

Modèle? - 1re secondaire en 2 ans
- 2e secondaire en 2 ans
- 1re et 2e secondaire en 3 ans

Utilisation des programmes officiels incluant éducation manuelle et technique (E.M.T.) (programmes qui visent l'acquisition de connaissances en français et en mathématique par la réalisation d'un objet technique et aussi le développement d'habiletés manuelles de base).

2e cycle du secondaire

Pour qui? - Pour les élèves qui ont besoin d'une telle mesure pour atteindre les seuils d'accès au CEP, au DEP ou pour compléter les apprentissages en vue du DES (Diplôme d'études secondaires).

Comment? - Pour une priorité donnée aux matières jugées essentielles : répartition des matières, temps, regroupement, matériel pédagogique...

UN CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION CONTINUE

C'est une mesure adaptée à des élèves en plus grande difficulté.

1er cycle

Quel objectif? - L'atteinte des objectifs de formation générale dans le respect du régime pédagogique prévu pour tous les élèves

Pour qui? - Pour les élèves dont le retard est de 2 ans et plus
- Pour ceux qui sont habituellement âgés de 13 ans au 30 septembre

Comment? Par :
- l'adaptation de l'enseignement pour les matières prévues au régime pédagogique du secondaire; l'augmentation du temps consacré aux matières de base;
- l'utilisation des programmes officiels incluant «éducation manuelle et technique»;
- l'accent mis sur des apprentissages du secondaire en tenant compte du développement ou de la consolidation des acquis essentiels du primaire;
- une durée de 3 ans.

2e cycle

Quel objectif? - La formation intégrée axée sur le développement d'un adulte autonome et d'un travailleur responsable

Pour qui? - Pour les élèves de 16 ans au 30 septembre qui :

- poursuivent leur C.P.F. continu;
- proviennent d'un C.P.F. temporaire non-réussi;
- proviennent de classes ordinaires, qui sont en situation d'échec, de démotivation ou en voie de décrochage à court terme.

Comment? Par :

- l'adaptation de l'enseignement pour les matières de formation générale incluant deux nouveaux programmes conçus à leur intention soit l'insertion sociale et la préparation au marché du travail;
- l'utilisation de mises en situation de formation pratique comme moyen de consolidation ou de développement d'habiletés transférables; chaque mise en situation de formation pratique est définie dans un programme élaboré par la commission scolaire et menant à une attestation de capacité;

- un contexte d'intégration des matières et d'alternance école-travail;
- le partage de temps défini entre la formation générale et l'insertion professionnelle pour chacune des années;
- des groupes restreints;
- une durée de 2 ans.

Les fonctions de travail retenues pour la formation pratique ne sont pas soumises aux mêmes exigences que les programmes de CEP ou de DEP puisqu'elles n'exigent pas de préparation professionnelle spécifique en atelier.

LA SANCTION DES ÉTUDES

- Des unités s'il y a lieu (1er et 2e cycles)
- Une attestation de capacité (2e cycle)

DES DOCUMENTS À CONSULTER

- L'organisation des activités éducatives au préscolaire, au primaire et au secondaire, Instruction 1989-1990, code 16-0896-02.

- Les Cheminements particuliers de formation, code 53-1491.

- Organisation et gestion de la formation pratique en insertion sociale et professionnelle, Document de soutien, code 16-1543 et 16-1543-01 à 03.

ATELIER 8

LES RELATIONS ÉCOLE - TRAVAIL

PAR ALAIN GODBOUT
RESPONSABLE DU DOSSIER ÉDUCATION - TRAVAIL
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MEQ)

PERCEPTION DES NOUVELLES FILIÈRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE PAR LES GRANDES ENTREPRISES

PAR JULES VIGNEAULT
COORDONNATEUR DE LA FORMATION ET DES COMMUNICATIONS
(TIOXIDE CANADA INC.)
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RELATIONS INDUSTRIE-ÉCOLE
DE L'ASSOCIATION DES GRANDES INDUSTRIES RÉGIONALES
SOREL-TRACY (AGIR)

LES RELATIONS ÉCOLE - TRAVAIL

I- POURQUOI LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE?

En 1982, un document intitulé «La réforme de la formation professionnelle des jeunes» faisait état des modalités d'organisation plus ou moins adéquates relatives à la formation professionnelle que l'on retrouvait dans l'ensemble du réseau d'enseignement secondaire et des nombreux problèmes que l'on y rencontrait.

Aussi, dans le plan d'action de 1986, les visées du Ministère sont nettes. Après avoir établi les grandes orientations, consulté ses partenaires socio-économiques et les représentants des différents secteurs du monde du travail, le ministère de l'Éducation a lancé la réforme de la formation professionnelle au secondaire en faisant les choix suivants :

- formation de base plus élevée[1] avant d'accéder aux programmes de formation professionnelle;

- programmes de formation professionnelle ne comportant que des cours de spécialités;

- processus de formation associant l'entreprise et le monde du travail à toutes les étapes :

  - étude du marché du travail;
  - analyse des fonctions de travail;
  - validation des grands axes de développement et des priorités;
  - élaboration des contenus de programmes;
  - validation des programmes;
  - évaluation des apprentissages;
  - évaluation des élèves.

Même si le Ministère s'est doté d'une structure favorisant la mise en place de programmes mieux adaptés au monde du travail et la formation d'une main-d'oeuvre de meilleure qualité, le succès de la réforme ne sera complet que si l'on réussit à associer école et entreprise, aussi bien dans le processus de gestion de la formation que dans celui de la formation proprement dite.

---

[1] Voir le Guide d'organisation de la formation professionnelle 1989-1990.

II- LES RELATIONS ENTRE LES ÉCOLES ET LES ENTREPRISES

Il est difficile aujourd'hui d'établir un portrait exhaustif des relations qui se sont nouées et développées entre les établissements scolaires et les entreprises du Québec en matière de formation professionnelle et ce, même si nous avons accumulé au cours des dernières années une expérience diversifiée touchant à la fois l'enseignement universitaire, l'enseignement collégial et l'enseignement secondaire. De plus, si plusieurs grandes entreprises assurent déjà depuis de nombreuses années la formation de leur personnel, les PME recrutent plutôt leur main-d'oeuvre parmi les diplômées et les diplômés de nos différentes écoles. C'est quand même un phénomène assez rare et assez récent que la participation d'une entreprise à la formation d'élèves en milieu scolaire.

La réforme de la formation professionnelle au secondaire, en implantation depuis 1987, fait une large place aux liens entre les écoles et les entreprises. Le plan d'action du Ministère, déposé en décembre 1986, souligne : «Les relations éducation-industries se situent d'abord au niveau local et régional, tel qu'en témoignent les réalisations de certains établissements et organismes scolaires». On accentue par la suite l'importance et les avantages d'établir des liens plus étroits avec le monde de l'industrie.

L'expérience des entreprises, la compétence de leurs cadres, ouvrières et ouvriers, les modes d'organisation de leurs activités de production, leurs techniques de gestion et de commercialisation, bref, tout ce qui fait l'efficacité et la compétitivité des entreprises sont des données qui, sous des formes naturellement diverses, doivent influencer l'élaboration des nouveaux programmes, les démarches et les objectifs de formation. Nous savons que cette approche répond à l'attente des entreprises, qui, elles, ne peuvent préparer leur avenir sans investir dans la formation de leur personnel de demain. Les conditions de relations équilibrées où chaque partenaire apporte sa contribution sont ainsi clairement posées.

Mais, même si une volonté de dialogue existe à tous les niveaux, de nombreuses difficultés doivent être surmontées : elles résultent de l'inexpérience ou encore de rythmes et de méthodes de travail qui ne sont pas toujours compatibles.

III- DES GESTES CONCRETS

Conscient de cette réalité, le ministère de l'Éducation ne voulait quand même pas entreprendre la réforme de la formation professionnelle sans s'associer, de façon étroite, au monde de l'industrie et de l'entreprise.

Aussi, après avoir consulté entre autres ses partenaires socio-économiques sur le plan d'ensemble de la réforme, le Ministère a entrepris la révision de tous les programmes en y associant des comités consultatifs industriels. Les gens de l'entreprise sont donc partie prenante de cette opération, tant au niveau de l'analyse de tâches auxquelles préparent les programmes qu'à l'élaboration du contenu de formation, de sa validation ainsi que de l'évaluation même des types de formation offerts. Des comités valident également les orientations de développement de secteurs.

Au cours de la dernière année, le Ministère a également maintenu des relations avec certaines associations professionnelles ou regroupements d'entreprises.

Ces rencontres entre le Ministère et le monde du travail ont donné lieu à l'établissement de diverses ententes. Certaines portent sur la production de documents audio-visuels d'information, sur les options professionnelles, sur la publicité relative aux carrières offertes par l'entreprise. D'autres ont trait à la formation et au perfectionnement des professeures et des professeurs par des courtes sessions de formation ou des stages offerts par l'industrie, à l'échange de personnel, à la création de nouveaux programmes correspondant à de nouvelles fonctions de travail apparaissant dans l'industrie, ou encore à la création de centres d'excellence regroupant des programmes professionnels se rattachant à un secteur ou un domaine particulier du monde du travail.

Mais cette réforme et la refonte des programmes seraient sans effet marqué si l'on ne continuait pas, dans les régions, les commissions scolaires et les écoles, à établir des liens soutenus entre le lieu de formation et le lieu de travail. A cet effet, le Ministère a mis à la disposition des commissions scolaires et des commissions scolaires régionales offrant de la formation professionnelle, un budget qui permet d'obtenir des subventions pouvant s'élever jusqu'à 3 000 $ par projet pour favoriser l'établissement de liens entre l'école et l'entreprise. Il a ainsi appuyé plus de 250 projets divers depuis deux ans.

IV. LES RÔLES DU MILIEU

Les organismes du milieu, tant l'école que l'entreprise, peuvent jouer un rôle important dans le succès de la réforme de la formation professionnelle. La collaboration entre ces organismes peut viser des objectifs tels que :

- favoris[illegible] l'acc[illegible] des élèves et du personnel enseignant aux techniques nouvelle[illegible] aux équipements utilisés dans l'entreprise;

- contribuer à mieux faire connaître aux élèves la vie économique et les réalités de l'entreprise;

- donner une impulsion favorable à l'alternance entre la formation théorique et la formation pratique, notamment dans le cadre des projets alternance travail-études (ATE)[2];

Toujours en vue d'augmenter la qualité de la formation et l'intérêt des élèves, on pourra mettre sur pied une foule d'opérations telles que :

- des échanges d'information et de documentation dans un intérêt mutuel;

- des conférences sur des thèmes fixés en concertation avec les professeures et professeurs pour favoriser la participation de l'entreprise à l'action de formation en établissement;

- l'organisation, par l'entreprise, de visites industrielles à l'intention des groupes d'élèves afin de leur faire connaître :

  - l'activité de l'entreprise;
  - le matériel et les techniques utilisés;
  - la vie professionnelle.

- des stages de courte durée dans l'entreprise, stages individuels ou par petits groupes d'élèves, dans le cadre de travaux scolaires à réaliser;

- l'accueil d'élèves par l'entreprise, pour des stages d'apprentissage d'une durée plus longue, intégrés à leur programme de formation;

- l'accueil, par l'entreprise, dans la mesure du possible, d'élèves en cheminement particulier dans le cadre de projets de formation en alternance;

- l'organisation, par l'établissement scolaire, d'activités de formation (en établissement ou en entreprise) à l'intention du personnel de l'entreprise;

- l'offre de services de recherche, d'expérimentation ou de consultation des centres de formation auprès de l'entreprise, ou encore la participation à des expositions conjointes ayant comme objectif de mettre en évidence les types

---

[2] Programme fédéral de subvention permettant de couvrir une partie des frais d'organisation des stages et d'encadrement des élèves.

de formation assurée aux élèves et les productions correspondantes de l'entreprise;

- le prêt de salles, d'équipements, de matériel didactique, de matériel de production ou d'expérimentation de l'école ou de l'établissement scolaire à l'entreprise, selon les demandes de cette dernière.

V- LE MARKETING DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La réforme de la formation professionnelle ne pourra être un succès complet que si tous les gestes déjà posés, les actions déjà accomplies et celles qui sont proposées sont appuyés par une «opération marketing».

Encore une fois, c'est entre l'école et l'entreprise locale ou régionale que devront s'établir les liens étroits qui permettront à cette dernière de faire, auprès des futurs élèves en formation professionnelle, la publicité des tâches et des carrières qu'elle peut mettre à leur disposition.

L'entreprise doit non seulement informer l'administration de l'école des qualités qu'elle exige de son personnel mais aussi attirer l'élève en lui faisant entrevoir un avenir prometteur. Si l'école doit prospecter le marché du travail en vue d'y découvrir des débouchés pour ses futurs diplômés, l'entreprise doit venir à l'école vendre les avantages de faire carrière chez elle. Cette condition est essentielle pour attirer les meilleurs élèves, gage d'une production de qualité et d'une efficacité qui rendront l'entreprise compétitive sur les marchés nationaux et internationaux.

Le rôle de la conseillère ou du conseiller d'information scolaire, de l'enseignante ou de l'enseignant d'éducation au choix de carrière, de la conseillère ou du conseiller d'orientation n'est plus seulement de découvrir ou de susciter les aptitudes ou les goûts de l'élève, mais de vérifier dans quelle entreprise et de quelle façon la future diplômée ou le futur diplômé atteindra le plein épanouissement de sa personnalité et de ses capacités. Il devra convaincre l'entreprise que l'élève de son école est compétent et apte à répondre à ses attentes. Il devra convaincre l'élève que telle entreprise s'intéresse à lui pour sa compétence et parce que le succès et l'avenir de l'un ou l'autre sont indissociables.

Enfin, la conseillère ou le conseiller d'information scolaire, l'enseignante ou l'enseignant d'éducation au choix de carrière, la conseillère ou le conseiller d'orientation doit être en mesure de faire auprès de l'entreprise le marketing de son école, de lui vendre la qualité de ses élèves et de la convaincre que cette qualité sera d'autant plus grande que l'entreprise participera à la formation.

PERCEPTION DES SOUVELLES FILIÈRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE PAR LES GRANDES ENTREPRISES

J'aimerais dans un premier temps situer la formation professionnelle par rapport aux besoins de l'entreprise.

La récession des années 1982 et 1983 a ébranlé plus d'un pays industrialisé. C'est pourquoi, il existe plusieurs provinces au Canada qui ont dû repenser la formation des jeunes afin de rencontrer les besoins actualisés de la modernisation de la production. Cette nouvelle technologie dépassant la qualité de formation des jeunes au niveau secondaire, les industries se sont penchées sur la formation professionnelle au Cégep. Beaucoup d'autres tentatives ont été faites afin d'augmenter la qualité de la formation des jeunes; par exemple à Chicago, les entreprises ont choisi différents champs d'activités : la sensibilisation à la santé avec la collaboration d'un centre médical; l'enseignement de l'informatique assumé par une compagnie d'assurances; les arts graphiques et le choix de carrière présentés par une agence de publicité.

De plus, d'autres secteurs aux États-Unis ont ouvert leurs portes; les magasins d'alimentation commerciaux, l'électronique d'horticulture, etc. Des cours d'économie et d'administration furent aussi dispensés par les entreprises privées.

Actuellement, Montréal et les villes avoisinantes évaluent, à l'aide de paramètres démographiques, par le biais d'une concertation école-milieu de travail, plusieurs possibilités régionales.

Les actions réalisées par le ministère de l'Éducation, concernant le problème de la formation professionnelle, sont perçues par les entreprises comme étant un coup de maître dans l'art de changer les rôles. Je m'explique : la nouvelle filière de la formation professionnelle donne aux grandes ou petites entreprises une qualité supérieure et très revalorisante d'une main-d'oeuvre très bien préparée aux nouvelles technologies. Cette formation respecte les attentes des entreprises. La majorité des industries de grandes ou petites tailles ont été consultées au préalable ou participent à l'élaboration des contenus de programmes. Les industries du secteur Sorel-Tracy sont heureuses de cette pratique car plusieurs secteurs sont touchés par le manque de main-d'oeuvre. Elles sont présentement en pénurie de machinistes en fabrication mécanique, briqueteur de brique réfractaire, tuyauteur-plombier industriel et opérateur de procédé chimique.

Constatant le vieillissement de leur personnel, plusieurs entreprises se plaignent du manque de choix de jeunes qualifiés et responsables qui veulent se tailler une place au sein de leur entreprise, afin d'assurer la relève.

En conclusion, permettez-moi de vous dire que l'avenir du développement industriel repose sur la qualité de main-d'oeuvre et l'amour du métier, ce que chaque école ou centre de formation devrait offrir aux jeunes adultes dans tout le Québec.

En tant que responsable de la formation en milieu industriel et comme président du Comité des relations industries-écoles du groupe AGIR, je souhaite que les jeunes apprennent à découvrir leur capacité et qu'ils s'orientent vers cette qualité de formation qu'est la nouvelle filière de l'enseignement professionnel au niveau secondaire.

Merci de votre attention!

MODÈLE D'APPRÉCIATION D'UN STAGE

Nom : _____

Occupation : _____

Date de la première journée de travail : _____

Par référence à la description de tâche, quelles fonctions lui donnent des difficultés :

_____

_____

_____

	Égal à la moyenne du groupe	Inférieur
Rendement	☐	☐
Compréhension des instructions	☐	☐
Exécution des instructions	☐	☐
Initiative	☐	☐
Précision et vitesse dans le travail	☐	☐
Degré de surveillance requise	☐	☐

Esprit de travail : _____

Esprit de sécurité : _____

Discipline - respect des règlements : _____

Sociabilité : _____

Verso

A-t-il la resistance physique necessaire pour le travail : _____

Est-il souvent fatigué : _____

Lui arrive-t-il souvent des blessures mineures : _____

Cause-t-il souvent des dommages : _____

Se rapporte-t-il souvent en retard au travail : _____

Mauvaises habitudes : _____

Agit-il sans réfléchir : _____

Est-il constamment maussade : _____

malheureux : _____

deprimé : _____

D'autres remarques et observations :

_____

_____

_____

Chef de section : _____

Contremaitres : _____

_____

_____

S.V.P. retourner au Service du Personnel

ATELIER 9

L'ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

PAR GASTON LECLERC
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE D'ISEP ET D'ECC, C.S.R. CHAUVEAU ET PRÉSIDENT DE L'AQISEP

PAR JEAN BARNARD
PROFESSEUR D'ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE C.S.R. CHAUVEAU

PAR CHARLES LEFEBVRE
COORDONNATEUR À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL, C.S.R. CHAUVEAU

L'atelier veut définir ce que pourrait être l'éducation au choix de carrière qui prend en compte les nouvelles priorités du ministère de l'Éducation du Québec en matière de formation professionnelle soit :

- la mise en valeur de la formation professionnelle;
- l'accès des filles aux formations non traditionnelles;
- les relations école - travail et la motivation scolaire.

Il sera fait mention notamment des diverses situations éducatives susceptibles d'éclairer le propos.

Monsieur Gaston Leclerc, nous fait part des modifications intervenues au contenu de cet atelier et du remplacement de la personne-ressource, M. Denis Pelletier, annoncée dans le programme. Il profite de l'occasion pour adresser à toutes les personnes présentes à l'atelier les excuses de M. Pelletier pour ne pas être présent. Des raisons hors de son contrôle motivent son absence.

Monsieur Leclerc précise que l'ensemble des objectifs prévus à l'atelier seront abordés.

En effet, nous présenterons les démarches entreprises par l'AOISEP sur ce dossier d'importance. Les deux autres ressources présenteront les différentes tâches accomplies sur le sujet au cours des deux dernières années (depuis le début de l'application de la nouvelle politique de la formation professionnelle).

En fait, cet atelier sera axé sur la pratique quotidienne, les différentes tâches réalisées ou à réaliser par les professeurs d'éducation au choix de carrière pour faire en sorte que la formation professionnelle au secondaire prenne la place qu'elle doit avoir et qu'elle prenne toute cette place.

À la suite de ces précisions, M. Leclerc, nous fait part de la position de l'AOISEP sur cette formation.

Depuis plus de «25 ans déjà» et plus particulièrement au cours des deux dernières années, des nôtres travaillent au Québec à informer les jeunes et les adultes des nombreuses possibilités offertes par cette formation. Nous multiplions les efforts auprès des organismes impliqués dans cette formation (Conseil du Patronat, Coordination à la condition féminine du MEQ, la CEQ, les comités de parents, la Fédération des parents, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le ministre de l'Éducation du Québec, la Direction de la formation professionnelle au secondaire, le Conseil supérieur de l'éducation, les cadres scolaires, les directeurs d'école, etc.) pour faire reconnaître que l'informa-

tion aux jeunes et aux adultes du Québec passe par le programme d'éducation au choix de carrière. Un programme structuré qui donne aux jeunes du Québec des raisons d'être à l'école et d'y réussir, qui leur permet de devenir autonome et qui leur permet de recevoir toute l'information nécessaire à leur cheminement de choix de carrière dont l'information sur la formation professionnelle au secondaire. Nous croyons que les démarches entreprises donneront de bons résultats. C'est bien engagé. Mais le chemin est long. Nous avons besoin de votre appui. Nous vous encourageons à nous faire parvenir vos commentaires. Mais surtout, nous vous demandons de bien effectuer votre tâche de professeur d'éducation au choix de carrière. Plus votre travail de professionnel de l'information scolaire et professionnelle sera performant, plus l'écoute sera grande auprès des instances appropriées. Ne lâchez pas.

Pour continuer, c'est avec plaisir que je laisse la parole à une personne qui ne ménage pas ses efforts et son énergie depuis bientôt 20 ans auprès des jeunes de la C.S.R. Chauveau, M. Jean Barnard, professeur d'éducation au choix de carrière.

L'éducation au choix de carrière est une discipline obligatoire à l'horaire des élèves du 2e cycle du secondaire. Au 1er cycle, elle est devenue optionnelle.

Le contenu de cette discipline correspond aux stades de développement logique de l'enfant. Ce programme colle à la réalité, aux préoccupations de l'élève en instance de développement. C'est un programme évolutif qui suit le jeune à la trace.

Tout au long du secondaire, l'intervenant en éducation au choix de carrière cherche à éveiller le jeune en ce qui concerne sa personne (connaissance de soi, prise de décision) et son environnement (monde scolaire, monde du travail).

Par exemple, au 1er cycle du secondaire, l'élève considère facilement et rapidement l'intervenant en éducation au choix de carrière comme quelqu'un de fiable en ce qui a trait à son nouveau milieu et n'hésite pas à lui poser les questions appropriées. En ce qui concerne sa personne, l'enseignant en éducation au choix de carrière occupe une place privilégiée pour motiver le jeune à relever les défis reliés à ses études, à ses préoccupations et rêves de jeune qui, un jour, aura à agir comme travailleur.

Dès ce jeune âge, nos élèves du secondaire, par leur action de personnes engagées pleinement dans leur rôle d'étudiant, tracent les sillons de leur réussite

future, à la sueur de leurs efforts et sacrifices qu'ils acceptent de s'imposer pour réussir.

Comme intervenant en éducation au choix de carrière, je suis très sensible au fait qu'à chaque année, un grand nombre de jeunes abandonnent le réseau secondaire, collégial et même universitaire, sans diplôme.

Ces jeunes se retrouvent devant un échec qui, pour plusieurs, les dévalorise à tout jamais. N'est-il pas plus facile, pour celui qui est heureux à l'école, de progresser au rythme de ses succès? Trop souvent, j'ai rencontré des parents déçus des performances scolaires de leurs enfants.

Trop souvent, j'ai entendu des jeunes me dire : «C'est pas à moi qu'il faut que tu en parles, convaincs d'abord mes parents, ils veulent absolument que je me rende au cégep». Bien sûr, vous avez compris que je parlais de la formation professionnelle au secondaire.

Pour moi, l'important c'est le bonheur et le jeune a le droit d'être heureux à l'intérieur de son cheminement scolaire et cela, même au secondaire.

J'ai beaucoup de satisfaction quand je visite des ateliers professionnels et que j'y retrouve de mes anciens élèves, fiers de me montrer le résultat de leurs efforts. Je vois dans leurs yeux ce sentiment de réussite que chacun recherche. Et je découvre, par le fait même, qu'il est possible pour qui est à sa place de jouer un rôle actif dans notre société d'aujourd'hui.

Mais au fait, à qui s'adressent les options professionnelles du secondaire?

- à celui qui désire accéder rapidement à une formation professionnelle;
- à celui qui n'éprouve pas de satisfaction à étudier les disciplines dites de formation générale;
- à celui qui n'a pas le goût ou la capacité de relever les défis que le cégep professionnel ou l'université exige.

Je pense que le rôle privilégié que nous devons jouer auprès de la jeunesse d'aujourd'hui, doit nous forcer à revendiquer, pour cette même jeunesse, que redevienne obligatoire à l'horaire des élèves du 1er cycle du secondaire, ce programme qui se veut pour ces jeunes en devenir une source intrinsèque de motivation personnelle et un guide dans son projet de choix de carrière.

Merci de votre attention!

LE TRAVAIL NON TRADITIONNEL POUR LES FEMMES

PAR M^me^ MADELEINE BERTHIAUME

COORDONNATRICE DES PROGRAMMES DE FORMATION

TRAVAIL NON TRADITIONNEL INC.

L'affluence des femmes dans la population active est certainement l'un des changements les plus spectaculaires des vingt dernières années. En effet, le nombre de femmes ayant un travail rémunéré a presque doublé selon les données de Statistiques Canada. Cependant, les différentes études sur la situation économique des femmes démontrent clairement que le fait d'occuper un emploi n'est pas en soi une garantie de conditions de vie favorables. D'autre part, la majorité des travailleuses exercent toujours une gamme de professions beaucoup plus restreinte que les hommes.

Il est important de se rappeler que les femmes sont toujours concentrées dans cinq groupes professionnels où, par rapport à leurs collègues masculins, elles occupent des emplois subalternes, précaires et peu rémunérateurs. L'écart salarial entre les hommes et les femmes est en partie imputable à cette situation.

De plus, une nouvelle dimension vient s'ajouter aux difficultés des femmes sur le marché du travail. Il s'agit de la diffusion exponentielle de nouvelles technologies et de la mondialisation des marchés, qui accentueront la concurrence des entreprises, provoqueront une mutation importante du marché du travail et affecteront particulièrement les travailleuses. De ce fait, la nature et les qualifications inhérentes aux nouveaux emplois exigeront une plus grande polyvalence des travailleuses et une scolarité plus élevée.

Cette nouvelle réalité démontre clairement que les travailleuses devront se plier à une plus grande mobilité professionnelle afin d'acquérir les compétences reconnues et ainsi augmenter leurs chances de décrocher une emploi porteur d'avenir.

Dans la conjoncture actuelle, **Travail non traditionnel inc. (TNT)**, corporation sans but lucratif, est un des moyens privilégiés qui permet aux femmes d'intégrer des secteurs d'emploi non traditionnels en pénurie de main-d'oeuvre ou en non décroissance et s'avère une mesure indispensable pour une politique d'équité en emploi. **Travail non traditionnel inc. (TNT)** offre des services d'information, d'orientation, d'évaluation, d'intégration et de soutien aux femmes désirant occuper un emploi non traditionnel.

Les services que nous offrons permettent aux femmes à faible revenu et fortement défavorisées sur le plan de l'emploi, d'améliorer leur employabilité et leur situation financière en leur permettant d'accéder à des emplois non traditionnels porteurs d'avenir.

L'efficacité de **Travail non traditionnel inc. (TNT)** a été démontrée de plusieurs façons, entre autres, par le taux de réussite élevé en regard de l'intégration des participantes à des emplois non traditionnels de qualité. **Travail non tradi-**

tionnel inc. (TNT) a développé un mode d'intervention relié à la percée des femmes dans les secteurs d'emplois non traditionnels, ce qui en fait incontestablement un chef de file dans ce domaine. Notre organisme a également acquis une solide réputation et une grande crédibilité au sein de la communauté québécoise et canadienne.

Travail non traditionnel inc. (TNT) sollicite un nouveau contrat avec le programme Volet PFDPE pour une huitième année d'opération, selon les prévisions et l'échéancier que vous trouverez plus loin.

I. PROGRAMMES DE FORMATION DES STAGIAIRES

Il nous apparaît important, au départ, de situer la philosophie d'intervention de TNT. Partant de l'hypothèse selon laquelle l'accès au marché du travail non traditionnel nécessite un certain degré d'autonomie de la part des femmes, nous privilégions des modalités d'intervention se traduisant par l'adoption d'attitudes et de comportements visant le développement de l'autonomie de nos stagiaires.

Bien que cette démarche de prise en charge soit essentielle à l'intégration au marché du travail, elle s'avère d'autant plus difficile pour ces femmes, car celles-ci sont défavorisées par rapport au secteur non traditionnel. En effet, ces femmes doivent faire face à des barrières telles que la réticence de certains employeurs à les engager ou la difficulté à s'intégrer dans un milieu culturellement masculin avec lequel elles sont peu familières.

Étant donné la conjoncture économique actuelle et la spécificité de notre clientèle, nous formulons notre stratégie de formation comme suit : concilier les intérêts et les aptitudes des femmes avec la réalité du marché du travail, en privilégiant les emplois non traditionnels (en pénurie ou en non-décroissance) et en considérant aussi les emplois non traditionnels intermédiaires.

Les activités des programmes que nous offrons varient selon les besoins de la stagiaire et le cheminement prévu pour elle. Nous offrons deux possibilités de cheminement.

Le premier (cheminement I) consiste en un processus d'orientation professionnelle axé sur certains emplois non traditionnels et dont les activités se déroulent en groupe. Il s'adresse aux femmes sans emploi, n'ayant pas de compétences spécifiques pour accéder au marché du travail non traditionnel, éprouvant souvent des problèmes de comportement ou d'attitude et qui, connaissant peu ce secteur d'emploi, ne sauraient s'intégrer dans une formation ou un emploi non traditionnel par leur seule initiative.

Le deuxième (cheminement II) s'adresse aux femmes ayant terminé une formation non traditionnelle ou ayant acquis une expérience pertinente et récente dans un emploi non traditionnel. Ce programme se donne généralement en groupe, mais peut aussi se donner en individuel afin d'éviter de trop longues attentes pour les femmes prêtes à débuter leur recherche d'emploi et n'ayant pu s'intégrer à un groupe dont le début des activités ne coïncidait pas avec la fin de leur formation.

Nous avons accueilli, depuis mars 1982, 531 stagiaires dont 257 en cheminement I (39 en 1988-1989) et 274 en cheminement II (44 en 1988-1989).

Les activités des programmes ont été constamment modifiées et améliorées depuis les débuts de TNT, et cela, à partir d'une évaluation continue des stagiaires et de l'équipe de TNT.

Les tableaux 1 à 5 inclusivement (pages 5 à 10) fournissent un résumé des programmes de formation et des grilles-horaires type des activités.

Les résultats que nous obtenons aux différents cheminements sont plus que satisfaisants, tant au niveau des contenus pédagogiques que de la durée des stages à l'interne.

2. PROCESSUS DE PARTICIPATION ET D'ÉVALUATION DES BESOINS

La reconnaissance de TNT au sein de la communauté semble grandissante. En effet, de plus en plus de femmes prennent contact avec TNT dans le but d'obtenir des informations sur nos services. Nous avons reçu 1056 appels téléphoniques au cours de l'année 1988-1989.

L'information ainsi transmise a incité 811 femmes à s'inscrire aux rencontres d'information concernant le cheminement I cette année. Suite à leurs inscriptions, 512 femmes se sont présentées à ces rencontres visant la démystification des emplois non traditionnels.

La deuxième étape de ce processus d'évaluation consiste à une rencontre d'inscription au programme de cheminement I, à l'intérieur de laquelle des femmes reçoivent les informations spécifiques relatives à ces programmes et peuvent s'inscrire en complétant un formulaire. Pour l'année 1988-1989, 406 femmes ont bénéficié de ces rencontres et 207 ont complété le formulaire.

En ce qui concerne le cheminement II, 112 femmes ont contacté TNT au cours de l'année. De ce nombre, 93 ont été rencontrées dans une première entrevue

individuelle, afin de déterminer leurs besoins en termes de counseling d'emploi. Par la suite, 44 d'entre elles ont poursuivi leur démarche avec l'aide de TNT, soit 22 en groupe et autant en individuel.

3. SOURCE DE RÉFÉRENCES

Les intervenantes et intervenants du milieu demeurent nos principales sources de référence. Nous constatons, à l'analyse du tableau 6 (voir page 13), qu'il y a une nette augmentation des références, principalement de la part des centres de formation et d'Éducation des adultes (18,1%) ainsi que des organismes de femmes (16,9%). Les CEC et les CTQ poursuivent leur bonne collaboration en contribuant à faire connaître TNT. Toutefois, les CEC continuent de représenter la source de référence la plus importante avec un pourcentage cumulatif de 30,5%.

La catégorie «autres» cumule un taux de 27,9% représentant une source de référence appréciable, si on tient compte du fait que cette catégorie regroupe les femmes référées par d'anciennes stagiaires ou amies ou encore par Immigration Canada, par des comités de reclassement.

4. LE PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

À la lecture des tableaux 7, 8 et 9, nous sommes en mesure de constater les faits suivants. La majorité des stagiaires ayant recours aux services de TNT, depuis 1982, se retrouvent principalement dans deux catégories d'âge : 26-30 ans (23,5%) et 31-35 ans (26,9%). Notons cependant une nette augmentation de la clientèle dans les groupes d'âge 31-35 ans (8,4%) et 35-40 ans (7,2%).

En ce qui a trait aux conditions de vie, nous observons que la majorité, soit les deux tiers de nos stagiaires, était seul soutien financier au moment de leur entrée à TNT. Soulignons toutefois une augmentation substantielle du nombre de femmes en situation de soutien partagé. Le fait que 25% de notre clientèle de cette année soit constituée d'immigrantes et que 60% de ces dernières soient mariées, explique très bien cette hausse. Cependant, il appert que cela ne change pas le caractère précaire de leur situation financière.

Finalement, nous notons que l'aide sociale et l'assurance-chômage demeurent les principales sources de revenu des stagiaires. Le revenu mensuel moyen des stagiaires à leur entrée à TNT, est de 458,59 $ (5 503,08 $/année). Ce revenu se situe nettement au-dessous du seuil de pauvreté tel que défini par Statistiques Canada pour les villes de 500 000 habitants et plus. En effet, pour l'année

1987, le seuil de pauvreté a été établi à 11 118 $/année pour une personne seule et à 14 669 $/année pour une personne avec enfant.

5. PROFIL D'EMPLOYABILITÉ

Depuis les dernières années, nous remarquons une constance dans le pourcentage des femmes possédant une scolarité de troisième secondaire ou moins. Par ailleurs, comme l'indique le tableau 10, nous notons cette année une augmentation de 12% du total de femmes possédant une scolarité de niveau secondaire, terminée ou non, à leur arrivée à TNT.

Quant aux participantes qui ont un niveau d'études collégiales, nous sommes en mesure d'observer que les programmes de la C.E.I.C. (AEC et CEC) répondent toujours à un besoin de formation qualifiante chez les femmes en processus de réinsertion au marché du travail. Il va sans dire que le fait de réserver des places aux femmes pour la formation professionnelle dans le cadre du programme «Achats Directs» demeure un élément indispensable à la démarche de celles-ci. Soulignons toutefois l'importance prise par les divers programmes offerts aux bénéficiaires d'aide sociale, lesquels permettent un accès rapide au recyclage et à la formation professionnelle non traditionnelle.

Le tableau 10 montre également que le nombre de femmes possédant une formation universitaire est sensiblement stable. Précisons que la très grande majorité de ces femmes sont d'origines ethniques diverses. Elles rencontrent donc des difficultés qui leur sont spécifiques lorsqu'elles tentent d'intégrer le marché du travail québécois.

6. BILAN CUMULATIF

Dans le but de situer les stagiaires après leur passage à TNT, nous présentons leur portrait au 30 juin 1989. Les tableaux 11 à 14 (voir pages 22 à 25) fournissent des résultats globaux très satisfaisants. Soulignons toutefois que 17,9% des 531 stagiaires ont été impossibles à rejoindre.

Au 30 juin 1989, 235 femmes occupaient des emplois non traditionnels. La répartition des travailleuses par catégories d'entreprises est la suivante : 50,7% en grande entreprise, 17,4% en moyenne entreprise et 31,9% en petite entreprise. Soulignons une augmentation de 8,5% par rapport à l'année précédente dans l'intégration de nos stagiaires en grande entreprise. Cette hausse est d'autant plus intéressante compte tenu des conditions de travail des plus avantageuses offertes par les grandes entreprises. Nous sommes également heureuse

de constater une hausse de 0,87% du salaire horaire moyen de l'ensemble de nos stagiaires en emploi non traditionnel, ce qui le porte à 11,78 $. Il s'agit d'un écart intéressant par rapport au salaire minimum qui était le lot de ces travailleuses.

Nous considérons qu'à travers notre premier objectif, soit l'intégration des femmes au marché du travail, nous contribuons à modifier de façon substantielle les conditions de vie de nos stagiaires. Mentionnons, entre autres, l'amélioration de leur revenu, l'amélioration de leur employabilité et, par le fait même, l'élimination de leur dépendance vis-à-vis l'État.

Les données fournies par Statistiques Canada montrent que le revenu annuel d'emploi des Québécoises (temps plein et temps partiel) est de 14 003 $[1], alors que celui de nos stagiaires en emploi non traditionnel est de 23 779,58 $. De plus, considérant que le revenu moyen des hommes en emploi (temps plein et temps partiel) est de 21 453,50 $[2], nous aimerions souligner que, pour la première fois, le revenu de nos stagiaires dépasse celui des hommes au Canada.

Un de nos objectifs est d'augmenter le degré d'employabilité de nos stagiaires. Le tableau 11 (voir page 22) souligne une nette amélioration dans ce domaine : 60,3% d'entre elles sont en emploi ou en formation non traditionnels et 12,8% en emploi ou en formation traditionnels, ce qui donne un taux global de réussite de 73,1%. Il est aussi important de souligner que 6,2% de nos stagiaires sont présentement en recyclage académique et qu'elles intégreront, à court ou moyen terme, une formation professionnelle.

L'équipe de TNT est convaincue de la rentabilité de son programme puisqu'il contribue à la réduction des sommes versées en assurance-chômage et en aide sociale qui étaient, pour la grande majorité des stagiaires, leur seule source de revenu à leur arrivée à TNT. Cet énoncé s'appuie sur le fait que les revenus de travail de ces femmes sont réinvestis dans la roue économique, tant au niveau des impôts que de la consommation.

---

[1] Statistiques Canada, Gain des hommes et des femmes - recensement 1986 brochure no 94110

[2] Ibid

7. MARCHÉ DU TRAVAIL

La liste des professions non traditionnelles priorisées pour notre programme est établie selon deux critères majeurs, soit la réalité du marché du travail et les programmes de formation subventionnés disponibles.

En ce qui concerne la réalité du marché du travail, nous consultons de façon régulière les études de marché, de manière à ne retenir que les professions qui sont en pénurie de main-d'oeuvre ou, du moins, qui ne sont pas en décroissance. Nous tenons également compte de l'actualité, de la revue de presse quotidienne et de toute publication sur le sujet. Les expériences de recherche d'emploi vécues par les stagiaires sont un apport précieux pour confirmer la justesse des données recueillies. Ainsi, après l'étude de ces diverses sources d'information, nous retenons les secteurs d'activité économique suivants : électronique, machinerie, mécanique et aéronautique.

De plus, nous intégrons à notre liste certains métiers de la construction car nous considérons que ce secteur est parmi les plus importants de notre économie et que les femmes doivent être encouragées davantage à y participer.

En ce qui a trait au programmes de formation subventionnés disponibles, notre second critère, nous nous référons dans un premier temps à la liste des cours achetés par la Commission d'emploi et Immigration du Canada dans le cadre du programme «Achats Directs».

Nous tenons également compte des cours disponibles via les programmes FME (Formation sur mesure en établissement) et Rattrapage scolaire, offerts aux bénéficiaires d'aide sociale par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Nous continuons de favoriser l'approche personnalisée auprès des employeurs car cela simplifie le démarrage des programmes de stage et les procédures d'entrée en emploi. Ce type d'approche permet également de concilier les besoins de la stagiaire, en termes d'intérêts, d'aptitudes et de contraintes face au s[illegible] ou l'emploi, avec les attentes de l'employeur. Cette façon de procéder con[illegible] à fournir une main-d'oeuvre de qualité tout en satisfaisant les exigences de [illegible] parties.

Les petites et moyennes entreprises offrent encore les meilleures perspe[illegible] d'embauche pour les stagiaires à la recherche d'un emploi non traditionn[illegible]. Toutefois, les grandes entreprises ouvrent de plus en plus leurs portes, tant aux f[illegible]issantes des métiers de pointe spécialisés, qu'aux travailleuses ayant acquis une bonne expérience dans leur profession.

8. BARRIÈRES EN EMPLOI

Les femmes rencontrent, en formation ou en emploi, des barrières qui leur sont spécifiques lorsqu'elles intègrent le non traditionnel. Nous entendons par barrières, toutes difficultés rencontrées dans un tel processus. Pour persévérer dans un milieu de travail non traditionnel, l'expérience nous démontre que l'élimination de ces barrières ou la manière de les aborder sont des facteurs déterminants. Il nous apparaît donc essentiel d'identifier ces barrières et d'y apporter des éléments de solution qui aideront les conseillères de TNT à suivre l'évolution de cette problématique et à adapter leurs stratégies d'intervention en conséquence.

Le fait que les femmes soient en minorité dans le non traditionnel les amène à devoir créer de nouveaux modèles et à aller au-delà des stéréotypes. Une grande partie des difficultés qu'elles vivent, se situe au niveau de la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et des comportements que cela reproduit face à diverses situations dans leur milieu de travail. En effet, ces difficultés sont attribuables au fait que ces femmes s'imposent elles-mêmes une pression et des standards de performance supérieurs à la moyenne, afin de s'assurer de bien s'intégrer dans le milieu non traditionnel et d'y projeter l'image souhaitée. Toutefois, ces difficultés s'estompent au fur et à mesure qu'elles acquièrent de l'expérience.

Les réactions négatives des compagnons de travail constituent des problèmes majeurs et ressortent de façon évidente. Effectivement, 54,2% disent ne pas être acceptées par leurs compagnons de travail. Par ailleurs, 47,6% des répondantes font souvent l'objet de sarcasmes et de taquineries de la part des hommes qui travaillent avec elles.

Il nous est mentionné par 54,3% des stagiaires que leurs compagnons de travail veulent faire le travail à leur place. Nous faisons ici allusion à une aide inopportune qui laisse croire que la femme ne peut accomplir ses tâches convenablement ou à une attitude de surprotection. Cet état de fait contribue largement, pour 64,2% des répondantes, à la nécessité de démontrer leurs capacités et à faire sans cesse leurs preuves.

Nous remarquons que le harcèlement sexuel est une réalité toujours présente. En effet, 38% des stagiaires ont déclaré vivre cette forme de harcèlement à leur lieu de travail. De plus, 15,4% des répondantes spécifient avoir subi du harcèlement sexuel de la part de superviseurs. Même si, de prime abord, ce nombre paraît peu élevé, cette situation est d'autant plus grave qu'elle menace la stabilité en emploi des travailleuses.

Nous remarquons qu'une grande proportion de nos répondantes éprouvent certaines difficultés dans leurs relations avec les employeurs. Le manque de «feedback» positif ou le fait de ne pouvoir régler les problèmes avec l'employeur au fur et à mesure qu'ils se présentent, sont dénoncés par près de 55% des répondantes. De plus, il semble difficile d'obtenir du soutien de l'employeur pour l'intégration au milieu de travail (50%). Ce manque d'encouragement suscite de l'anxiété chez les stagiaires quant à leur performance au travail. Il est clair que cette forme de «feedback» ne fait pas partie de la culture du marché du travail non traditionnel. Cette donnée rejoint l'analyse faite antérieurement à l'effet que les femmes accusent des difficultés au niveau de leur confiance en soi et qu'elles s'imposent un niveau de rendement démesuré.

Nous observons que les difficultés d'intégration au non traditionnel sont toujours présentes. Cette réalité est d'autant plus importante pour l'équipe de TNT, du fait que le travail s'effectue avec une clientèle qui s'avère au départ fortement défavorisée sur le plan de l'emploi, se voyant contrainte à franchir des barrières supplémentaires à celles rencontrées dans les secteurs dits traditionnellement féminins.

9. TNT À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ

TNT s'appuie sur une expertise acquise au cours des sept dernières années d'opération, en ce qui concerne l'intégration des femmes à des secteurs d'emplois non traditionnels.

L'équipe de TNT est de plus en plus sollicitée par les différents partenaires socio-économiques du Montréal métropolitain et parfois même à l'échelle provinciale et canadienne.

Notre clientèle ayant des besoins spéciaux de plus en plus grands et le nombre ne cessant d'augmenter, nous avons surtout concentré notre implication à l'extérieur sur deux dossiers spécifiques, soit l'égalité professionnelle en emploi et la formation.

Cependant, nous avons maintenu notre collaboration avec les différents services de la C.E.I.C., des centres Travail-Québec et des centres de formation. De plus, et ce en raison de l'augmentation du nombre de nos participantes d'origine étrangère, nous avons amorcé une collaboration avec les organismes de femmes immigrantes.

En tant que membre du réseau provincial du CIAFT, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail inc., nous oeuvrons, avec l'aide d'interve-

nantes et intervenants provenant de divers organismes de réinsertion au travail (S.E.M.O., Extension et O.P.F.D.), dans les dossiers concernant les politiques sur l'égalité en emploi ou l'équité en matière d'emploi et la formation. Ces deux dossiers sont majeurs dans la problématique de l'intégration des femmes au travail rémunéré et le sont plus spécifiquement pour celles intégrant un emploi non traditionnel.

Il est important que les femmes en recyclage académique puissent envisager une orientation non traditionnelle après leur secondaire. A cet effet, nous diffusons régulièrement de l'information dans les centres de formation, auprès desquels nous effectuons également un travail de sensibilisation continu sur les particularités du non traditionnel.

Nous avons maintenu notre approche de sensibilisation auprès des associations syndicales, patronales et professionnelles par le biais de colloques de formation et de réunions sur l'accès des femmes aux emplois non traditionnels.

TNT agit en tant que ressource pour différents médias. C'est ainsi qu'au moins une trentaine de nos stagiaires ont participé à des émissions de radio ou de télévision ou ont été rencontrées par des journalistes de la presse écrite, depuis juin dernier. L'équipe de TNT a joué un rôle de soutien pour ces témoignages, et ce, tant auprès des journalistes et des recherchistes qu'auprès des stagiaires elles-mêmes. Plusieurs articles ont paru dans divers quotidiens, dans des revues d'affaires, dans des magazines mensuels et dans des revues spécialisées.

LANCEMENT DE DEUX GUIDES SUR LA RECHERCHE PAR PROFIL À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME REPÈRES

PAR LA DIRECTION DES ÉTUDES SUR L'EMPLOI
ET LES CARRIÈRES (MEQ)

Le lancement est présidé par M. Daniel Legault, chef du Service de l'information et des relations publiques à la Direction des communications du ministère de l'Éducation du Québec, qui accueille les invitées et les invités.

1° M. Daniel Legault présente M. Alain Lamarche, chef du Service des systèmes des effectifs scolaires à la Société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires), qui présente les deux documents en les situant dans leur contexte de réalisation.

2° La Société GRICS remercie les organisateurs du Colloque de l'AQISEP de l'avoir invitée à participer à leur Colloque et au lancement des Guides de recherche par profil du système REPÈRES.

LE SYSTÈME REPÈRES :

REPÈRES est une banque d'informations conçue en collaboration avec le ministère de l'Éducation (Direction des études sur l'emploi et les carrières) et distribuée par la Société GRICS. Le Ministère a produit le contenu de cette banque et continue à en assumer les mises à jour régulières. La Société GRICS a conçu le logiciel, en assure la distribution, réalise les implantations et offre les services d'entretien et de soutien à l'utilisation du produit.

REPÈRES permet un accès convivial à l'information qui y est contenue :

- monographies professionnelles;
- fiches marché du travail;
- établissements d'enseignement;
- programmes de formation.

Ce logiciel est utilisé par les professionnels du milieu et par les élèves jeunes ou adultes.

REPÈRES permet d'effectuer une recherche par profil en fonction des critères sélectionnés.

REPÈRES est un logiciel qui a évolué dans le temps. Il a été lancé en 1985 et à chaque année, des améliorations et de nouveaux contenus ont été ajoutés. Récemment, la fonction AREF a été rendue disponible.

REPÈRES est un logiciel fortement implanté au Québec. À l'heure actuelle, il compte plus de 200 abonnés dans les commissions scolaires, les cégeps, les institutions privées, les universités et les structures de concertation en accueil et référence.

LE GUIDE DE RECHERCHE PAR PROFIL :

Afin de faciliter l'utilisation de la route de recherche par profil, la DEEC a élaboré et expérimenté depuis un an le Guide de recherche par profil.

La Société GRICS assume la responsabilité de la production et de la distribution des trois documents qui composent cet outil :

- le Guide de recherche par profil destiné à l'élève;
- le Guide de recherche destiné au professionnel;
- un questionnaire (feuillet réponse) destiné à l'élève.

Ces documents permettront à l'élève de faire une analyse, une réflexion préalable à l'exploration des professions par la route profil de REPÈRES.

Dans les pochettes qui ont été distribuées, les deux guides (celui destiné à l'élève et celui destiné au professionnel), ont été réunis pour les fins du présent lancement. Ceux-ci seront séparés lors de la distribution aux commissions scolaires.

Tous les abonnés du système REPÈRES recevront, vers la fin du mois de novembre, une certaine quantité des deux guides et du questionnaire. Les abonnés de REPÈRES auront la possibilité de reproduire ces documents ou d'en commander des copies additionnelles à la Société.

La Société GRICS souhaite poursuivre sa collaboration avec les commissions scolaires, le ministère de l'Éducation et les professionnels du milieu pour continuer d'offrir des solutions adaptées aux besoins de tous les utilisateurs.

3° M. Daniel Legault remercie M. Alain Lamarche et présente M. André Godbout, responsable de REPÈRES à la Direction des études sur l'emploi et les carrières du ministère de l'Éducation du Québec, qui présente le contenu des deux guides.

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à vous qui assistez à ce lancement de deux nouveaux outils complémentaires au système REPÈRES.

J'aimerais d'abord souligner la présence de nombreuses personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce projet : les personnes qui ont rédigé les guides, les personnes consultées qui nous ont formulé des avis, les personnes qui ont expérimenté la première version, des représentants de la Société GRICS et des représentants de la Direction des études sur l'emploi et les carrières du ministère de l'Éducation du Québec.

Je suis particulièrement heureux, aujourd'hui, de vous présenter ces nouveaux outils longtemps attendus. Je vous rappelle que depuis les débuts du système REPÈRES, nous sommes fiers de sa double nature, à la fois banque de données et à la fois outil d'exploration. Autant nous assurons des mises à jour régulières et de qualité, c'est avec le même soin que nous voulons répondre à vos besoins en élaborant les instruments complémentaires qui s'avèrent nécessaires.

Certes la Recherche par profil existait déjà comme moyen d'exploration, mais elle constitue un accès plus complexe que la banque de données. À l'intention de celles et ceux qui ne sont pas familiers avec REPÈRES, je rappelle que la Recherche par profil permet d'explorer les professions et les programmes de formation à partir des réponses fournies à l'ordinateur. Il est facile d'utiliser la Recherche par profil sur le plan technique, mais il est difficile de l'utiliser de façon cohérente et pleinement efficace. Pour y arriver, il faut de toute évidence consacrer un certain temps pour l'apprivoiser et la maîtriser d'abord, et ensuite pour aider les clientèles. Qui n'a pas eu l'air perplexe devant l'affichage du menu, des sujets, des facteurs? On voudrait souvent l'essayer, mais on hésite, ne sachant trop comment ça fonctionne de façon précise.

Ces outils s'avéraient donc nécessaires pour simplifier l'accès et assurer les résultats attendus, à savoir une liste de professions qui ressemble à la personne utilisatrice.

Il convient de mentionner que ce projet a été conçu et réalisé conjointement par la Direction des études sur l'emploi et les carrières qui en a assumé l'expérimentation, la production du contenu et qui en fera la mise à jour, et par la Société GRICS qui en assure l'édition, la publication et la distribution.

Deux guides vous sont maintenant offerts sur la Recherche par profil. L'un à l'intention des jeunes et des adultes, qui comprend un cahier de réponses appelé PROFIL PERSONNEL, et l'autre à l'intention du personnel professionnel. Ces guides ont été préparés par deux équipes de travail formées de professionnelles et de professionnels du réseau que nous remercions et qui méritent une bonne main d'applaudissements. Ces équipes ont fait un très beau travail, je suis fier de leur collaboration et des résultats produits.

Le Guide de recherche par profil à l'intention des jeunes et des adultes a d'abord fait l'objet d'une expérimentation dans plus de 45 organismes. Plusieurs modifications ont été apportées : les étapes ont été précisées, les sujets comportent maintenant des consignes d'utilisation, les définitions des facteurs ont été révisées et reformulées, les exemples d'activités ont été validés et le «**Profil personnel**» a reçu une présentation simplifiée et plus ordonnée.

Quant au Guide de recherche profil à l'intention du personnel professionnel, il est tout nouveau. Il contient tous les renseignements essentiels à une exploitation judicieuse du système d'exploration, entre autres sur la démarche à effectuer, sur la préparation de cette démarche, sur l'accompagnement et le suivi à prévoir; de plus, pour chacun des douze sujets du profil, il présente des explications fort utiles, le nombre de réponses possibles, le nombre de facteurs par profession et la source utilisée pour attribuer les facteurs aux professions.

En préparant ces guides, notre visée était de supporter concrètement et adéquatement les utilisateurs et les utilisatrices de REPÈRES dans l'ensemble des activités reliées à l'information et l'orientation scolaire et professionnelle.

Nous espérons que ces outils auront les effets attendus, notamment :

- fournir aux jeunes et aux adultes un outil d'exploration simple, efficace et qui capte son attention;

- permettre aux jeunes et aux adultes de faire rapidement des liens pratiques entre ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent et les professions ou les programmes qui mènent à ces professions;

- amener les jeunes et les adultes à réfléchir sur eux-mêmes, à faire le bilan de leurs ressources et de leurs aspirations, à mieux définir leur identité;

- permettre aux jeunes et aux adultes de faire les meilleurs choix scolaires et professionnels;

- fournir au personnel professionnel un outil qui lui permet de planifier et d'exploiter plus facilement la Recherche par profil, en assurant le maximum d'efficacité.

Voilà des outils nouveaux et intéressants, mais ils n'auront de valeur que si les utilisateurs éventuels en connaissent et maîtrisent le maniement. C'est dans cette perspective que nous vous proposerons encore un ensemble d'activités pour vous soutenir dans vos interventions. Ces activités comprennent notamment des sessions de formation, des ateliers pratiques lors de la journée d'information du Service régional d'admission de Québec (SRAQ) et lors de prochains congrès, colloques reliés à vos domaines d'intervention.

Il va sans dire que la Recherche par profil ne saurait à elle seule tout résoudre en information ou en orientation scolaire et professionnelle. Les indications fournies ne peuvent remplacer le savoir du personnel professionnel qui devra toujours encadrer la démarche d'exploration, assurer le suivi et guider la personne dès l'apparition de difficultés plus ou moins banales en apparence, mais qui pourraient compromettre la valeur des résultats.

En terminant, il convient d'être conscient que l'utilisation de l'informatique et de guides pratiques pour l'exploration constituent un puissant outil de productivité pour l'information scolaire et professionnelle.

Merci de votre attention, et bonne chance!

4° M. Daniel Legault remercie M. André Godbout et **invite les gens au cocktail.**

NOTE : Le lancement des Guides a été organisé par madame Chantale Racine, agente d'information à la Direction des communications du MEQ.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE... UN AVENIR PROMETTEUR POUR LES JEUNES ET LES ADULTES DU QUÉBEC

PAR M. JACQUES CARON

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais tout d'abord remercier le Président de l'AQISEP, monsieur Gaston Leclerc, pour son aimable invitation. Je veux également féliciter l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle d'avoir organiser un tel Colloque. C'est reconnaître la formation professionnelle comme apport essentiel au développement économique du Québec.

La disponibilité d'une main-d'oeuvre bien formée, compétente et polyvalente, préparée à relever les nombreux défis qu'implique l'action à tous les niveaux de l'entreprise, compte certainement parmi les facteurs les plus importants qui contribuent au succès de nos entreprises. C'est la raison pour laquelle le C.P.Q. s'intéresse à ce dossier depuis 20 ans.

Ce Colloque porte sur la formation professionnelle au secondaire en réponse aux besoins des années 1990. Il s'agit donc de se demander, sous l'angle du milieu des affaires, si la formation professionnelle au secondaire a sa place au Québec, s'il y a un avenir prometteur pour les jeunes du Québec qui choisissent cette formation et quelles sont les attentes des employeurs.

1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE A-T-ELLE SA PLACE AU QUÉBEC?

A) La situation avant la réforme de l'enseignement profes[illegible]

Au moment où se dessinait la réforme de l'enseigne[illegible] daire proposée par le ministre de l'Éducation, mon[illegible] tion était plutôt critique. Et les employeurs se [illegible] au sujet du virage qui avait été pris vingt ans plus tôt, [illegible] des écoles de métiers aux écoles polyvalentes. En fait, un [illegible] général se manifestait, pas seulement de la part des employeurs qui n'arrivaient plus à recruter une main-d'oeuvre qualifiée dans certains secteurs, mais aussi au sein même de l'école. Les chiffres sont éloquents à cet égard.

Entre 1981 et 1986, le nombre de diplômés des commissions scolaires du secteur professionnel long et court passait de 25 337 à 15 747, soit une diminution de 38%. Il ne faut pas s'étonner de ces résultats puisque environ un étudiant sur trois décrochait avant l'obtention d'un diplôme. Par ailleurs, le nombre d'élèves inscrits à l'enseignement secondaire professionnel dans les commissions scolaires

du Québec diminuait de 89 500 à 40 800 entre 1981 et 1986, soit une chute dramatique de plus de 54%.

Cette diminution reflétait le discrédit de l'enseignement professionnel aux yeux des étudiants et des parents, puisqu'on prenait pour acquis que cet enseignement ne convenait en général qu'aux étudiants qui avaient échoué à l'enseignement général. Une voie de garage en quelque sorte. Par réaction, les responsables et les enseignants ont créé un système monolithique en s'isolant du monde du travail.

Les employeurs avaient aussi leur part de responsabilité dans cet état de fait car pendant vingt ans, ils se sont entièrement fiés à l'école pour leur fournir la relève sans se demander comment ils auraient pu améliorer le système. Ils se sont en quelque sorte désengagés. Et le fossé s'est d'autant plus creusé que l'évolution des connaissances et des techniques était plus rapide que la capacité de l'école à repenser ses programmes et à recycler ses formateurs.

Cette dégradation n'était pas non plus étrangère aux compressions budgétaires qu'ont subies les écoles pendant des années. Et puis les rigidités internes au sein du corps enseignant ne contribuaient pas tellement non plus à l'ouverture d'un système sur le monde extérieur.

B) La situation sur le marché du travail

La situation sur le marché du travail reflète aujourd'hui un déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi dans plusieurs secteurs. C'est d'autant plus paradoxal que le taux de chômage se maintient aux environ de 10% au Québec, malgré six ans d'expansion économique continue. Ce taux de 10% se traduit par plus de 300 000 chômeurs, dont environ le tiers, soit 100 000, sont des jeunes de 15 à 24 ans.

Pourtant, il y a un besoin constant de main-d'oeuvre dans bien des secteurs. Prenez le cas des jeunes secrétaires. Même là, il y a un paradoxe. La présidente d'un bureau de placement de Montréal me disait récemment que les jeunes secrétaires sont maintenant formées de façon à pouvoir utiliser les techniques les plus avancées de traitement de texte. Pourtant, un nombre impressionnant de ses clients lui demandent des secrétaires d'au moins quarante ans, qui n'ont pas beaucoup de connaissance des nouvelles machines, mais qui savent prendre un texte en sténo et l'écrire sans faute d'orthographe. Il y a aussi une demande pour les jeunes qualifiés en dessin technique et en imprimerie, pour les coiffeurs et même pour les métiers du textile et du vêtement.

Il y a aussi carrément pénurie de cuisiniers, de pâtissiers, de serveurs de restaurant, d'employés de l'hôtellerie et de machinistes. Dans le cahier spécial du Devoir du 19 août 1988, on pouvait lire que "des employeurs doivent parfois chercher plus de trois mois avant de dénicher un électro-mécanicien".

Il n'est donc pas étonnant que le ministre de l'Éducation ait proposé une réforme de l'enseignement professionnel au secondaire en 1986.

Dans un document d'information du ministère de l'Éducation, on lisait récemment que :

> «Si le Québec, comme d'autres sociétés industrialisées, a dû repenser la formation professionnelle donnée dans les écoles secondaires, c'est d'abord parce que l'organisation de cette formation rendait de plus en plus difficile la préparation d'une main-d'oeuvre qui puisse répondre aux besoins des entreprises d'aujourd'hui, et ce, tant sur le plan qualitatif que quantitatif».

C) La réforme de l'enseignement professionnel de 1986

Cette réorganisation de l'enseignement professionnel a été fort bien accueillie, dans l'ensemble, par le milieu patronal. On y sentait une véritable volonté d'améliorer le système, notamment sur les points suivants :

- rapprochement significatif entre le monde de l'éducation et celui du travail;
- évaluation de la pertinence des programmes d'études, compte tenu des besoins et des attentes du marché du travail;
- amélioration de la qualité des programmes d'études, ainsi que la capacité de les mettre à jour rapidement;
- augmentation de la formation de base préalable à la formation professionnelle;
- organisation de la formation professionnelle plus souple et plus attrayante pour les élèves;
- simplification de l'organisation de la formation professionnelle dispensée au secondaire afin d'en faciliter la compréhension aux employeurs;
- perfectionnement systématique de tous les enseignants et formateurs de l'enseignement professionnel;

- modernisation des locaux et de l'équipement en fonction des nouveaux programmes;

- harmonisation de la formatio[illegible]ones et aux adultes ainsi que la formatio[illegible]et au collégial.

Bien sûr, quelques points suscitent des interrogations. Les budgets seront-ils suffisants pour recycler les enseignants et moderniser l'équipement? Dans les conventions collectives, est-ce l'ancienneté ou la compétence qui prévaudra? Dans les faits, l'année scolaire 1989-1990 est la première année régie entièrement par le nouveau système puisque les deux dernières auront été des années de transition.

En somme, avec une formation de base adéquate qui facilitera le recyclage technologique des travailleuses et travailleurs, avec un choix valable pour les étudiants, avec la réduction du nombre de programmes et avec un diplôme reconnu, les espoirs sont permis. C'est le point de vue du monde patronal.

Au fond, le premier défi consiste à modifier les attitudes et les perceptions négatives. Il faut arrêter d'accuser [illegible] primaire, [illegible] ou la société. Il faut reconnaître que nous avons tous notre part de responsabilité [illegible] cette réforme. C'est un défi [illegible] Si on adopte cette attitude, je suis convaincu que la formation professionnelle [illegible] place au secondaire au Québec.

2. Y A-T-IL UN AVENIR POUR LES JEUNES QUI CHOISISSENT CETTE FORMATION?

Permettez-moi maintenant d'aborder un deuxième sujet de réflexion, celui de l'avenir des jeunes et la formation professionnelle. Ce qui revient à parler des tendances sur le marché du travail.

Les débouchés proviennent d'une part des nouveaux emplois générés par la croissance économique. En 1988, il y avait au Québec 3 049 000 emplois et en 1995, selon les estimations, il y en aura 3 337 000. La différence, soit 288 000, sont les nouveaux débouchés. D'autre part, les débouchés proviennent des autres emplois devenus disponibles suite à la retraite et au décès de personnes déjà en emploi. Pour conserver le même niveau d'emploi, il faut remplacer cette main-d'oeuvre. Avec le vieillissement de la population, on peut s'attendre à ce qu'il y ait de plus en plus de débouchés occasionnés par le besoin de rem-

placement. Au Québec, d'ici 1995, plus de 600 000 emplois devraient ainsi être libérés.

Sur la période 1988-1995, près de 900 000 débouchés s'ouvriront donc sur le marché du travail, dont les deux tiers proviendront du besoin de remplacement.

Les nouveaux emplois seront principalement créés dans le secteur des services. Ce dernier ouvrira à lui seul plus de 83% des nouveaux débouchés d'ici 1995. Huit nouveaux emplois sur dix seront reliés aux professions du domaine des services.

Le secteur de la fabrication, quant à lui, créera peu de nouveaux débouchés et sera également plus affecté par les changements technologiques que le secteur des services. Ce qui veut dire que la nature des emplois dans ce secteur changera aussi plus rapidement, au rythme des innovations technologiques. Par contre, on assiste en parallèle au vieillissement progressif de la main-d'oeuvre dans ce secteur. On estime que 33% de cette main-d'oeuvre au cours des années 1990 aura plus de 45 ans. Par conséquent, les besoins de remplacement pourront créer de nouveaux débouchés.

À propos de l'introduction de nouvelles technologies, on relève aussi des paradoxes. On peut citer en exemple la profession de mécanicien d'entretien où l'on retrouve un fort taux de chômage parallèlement à une forte demande de la part des employeurs. C'est que les caractéristiques des chômeurs ne correspondent pas aux besoins du marché. Les qualités recherchées sont : la connaissance de l'électronique et l'aptitude en entretien et réparation d'équipements complexes impliquant la robotique et la fabrication assistée par ordinateur. C'est ainsi que le métier de mécanicien d'entretien se transforme pour devenir celui d'électromécanicien.

Et puis, de façon générale, celles et ceux qui termineront leurs études d'ici quelques années auront un besoin croissant de connaissances générales et d'aptitudes particulières en réponse aux nouveaux besoins des entreprises. Ces aptitudes comprendront une meilleure faculté d'analyser le milieu social, culturel et économique dans lequel nous vivons et d'en avoir une conception plus claire, quel que soit le domaine d'études.

Dans le contexte économique actuel et futur, la première source de valeur ajoutée et de la nouvelle richesse est, d'une part, l'intelligence humaine appliquée à la technologie, à la gestion et à la commercialisation et, d'autre part, l'utilisation efficace du capital. La main-d'oeuvre et les matières représentent une partie décroissante de la valeur ajoutée, comme le soulignait Peter Drucker dans un article de la revue Foreign Affairs : «les coûts de fabrication de la micropuce et

du semiconducteur se composent, pour 70%, de connaissances, recherches, développement et essais, et pour 12% de main-d'oeuvre, au plus. De même, dans le coût des médicaments d'ordonnances, la main-d'oeuvre ne compte que pour 1%, alors que les connaissances représentent près de 50%. L'auteur ajoute que les planificateurs japonais comptent sur un doublement de la production d'ici quinze à vingt ans, et ils prévoient une réduction de 25 à 40% des emplois de cols bleus. Nous assistons donc, dans le domaine de la fabrication, au même phénomène qui s'est déjà produit dans l'agriculture des pays industriels avancés : une réduction marquée des emplois associés à d'importantes augmentations de la production. La plupart des postes créés dans les pays industriels, y compris le Québec, seront reliés aux services et à l'information.

Dans les années à venir, le nombre de personnes disponibles sur le marché du travail sera toujours plus important que le nombre d'emplois. On prévoit que la population active, c'est-à-dire, celle qui occupe un emploi et celle qui cherche un emploi, donc les chômeurs, atteindra 3 673 000 en 1995, alors que le nombre d'emplois devrait s'élever à 3 337 000. Il y aura donc un surplus de travailleurs de 336 000 par rapport à l'emploi, soit un taux de chômage d'environ 9%.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les étudiants du secteur professionnel au secondaire? Cela se traduira par une concurrence soutenue pour l'embauche. Car les sortants du système d'éducation ne sont pas les seuls à vouloir s'intégrer au marché du travail : on n'a qu'à penser aux femmes qui retournent au travail, aux personnes en provenance des autres régions canadiennes ou des autres pays, à celles déjà en emploi qui peuvent concourir pour les nouveaux postes, aux chômeurs, etc.

Cependant, les étudiants du secondaire professionnel qui sortiront avec un diplôme en poche n'auront, à mon avis, pas tellement de difficulté à trouver un emploi. Déjà, actuellement, suivant la dernière édition de la publication Relance, 83% des diplômés de 1986-1987 du secteur professionnel long avaient un emploi un an après la fin de leurs études. Ce qui n'auront pas de diplôme, par contre, auront énormément de difficulté.

La population âgée de 45 ans et plus représente plus de la moitié de la population qui n'a pas complété d'études secondaires et près des trois quarts de celle qui n'a pas de 9e année. Cependant, ce qu'il faut noter, c'est qu'en 1986, parmi les jeunes de 20 à 24 ans, âge où l'on devrait avoir terminé ses études secondaires, près du quart de ce groupe d'âge était sans certificat d'études secondaires ou sans 9e année.

Partant de cette constatation, si l'on regarde le futur et plus particulièrement celui des nouveaux arrivants sur le marché du travail issus du système d'éducation en 1995, on retrouve la répartition suivante :

- 22,5% seront sans diplôme (secondaire);
- 33,5% auront un diplôme général (secondaire ou cégep);
- 44,0% auront un diplôme professionnel (secondaire professionnel, cégep professionnel et université).

Qu'est-ce que cela veut dire? 56% des sortants du système d'éducation n'auront pas de formation les préparant spécifiquement à une profession. Les autres, soit 44% auront une formation spécifique professionnelle.

Ces constatations nous portent à croire en la valeur distinctive du diplôme de formation professionnelle quant à l'intégration au marché du travail par la voie des emplois qualifiés. Par conséquent, le problème pour les étudiants, les employeurs et la société en général a trait aux 223 000 étudiants qui sortiront du système sans diplôme et une partie des 331 000 étudiants qui auront un diplôme général d'ici 1995, sans aucune formation particulière.

Considérons le cas le plus dramatique des non-diplômés. Sur la base du recensement de 1986, 15% de l'emploi est ouvert aux non-diplômés. Si l'on en croit les prévisions à l'horizon 1995, cela veut dire qu'environ 200 000 sortants du système d'éducation viendront grossir le rang des chômeurs du groupe des 15 à 24 ans. Nous avons un défi de taille à relever.

D'autant plus qu'il y a l'heure actuelle, et c'est un autre paradoxe, à côté d'une scolarisation grandissante, un taux d'analphabétisme qui touche 28% de la population de 18 ans et plus au Québec, soit 1 1 375 000 personnes.

Nous avons retenu, pour définir l'analphabétisme, deux catégories d'analphabètes, soit les analphabètes de base qui sont incapables de lire et d'écrire une phrase simple, et les analphabètes fonctionnels dont les connaissances limitées les rendent incapables de participer à toute activité qui requiert des connaissances de lecture, d'écriture et de calcul.

L'éducation est le plus important facteur de développement de la capacité de lire et d'écrire. L'incidence de l'analphabétisme décroît lorsque le niveau de scolarité augmente. 56% des analphabètes sont des personnes n'ayant pas fait d'études secondaires.

Une extrapolation basée sur le ratio population Québec/population au Canada effectuée par le ministère de la Main-d'oeuvre cette année, démontre que les

coûts directs de l'analphabétisme pour les entreprises québécoises sont d'un peu plus d'un milliard de dollars, c'est [illegible] engendrés par les accidents industriels, la perte de [illegible] du chômage, etc.

Ces résultats portent à croire que le système d'[illegible]gement n'a pas su communiquer aux travailleurs les connaissances de base dont ils ont besoin pour fonctionner dans notre société d'information.

Ce reproche était confirmé par un sondage du C.P.Q. effectué en mars 1986 alors que 85% des membres du C.P.Q. qui avaient répondu à la question «Vos attentes sont-elles satisfaites à l'égard du réseau scolaire?» se sont dits satisfaits quant à la quantité requise de diplômés au niveau secondaire, mais seulement 26% se sont dits satisfaits de leur qualité. Le degré de satisfaction sur le plan de la qualité augmentait pour le niveau collégial (44%) et universitaire (58%).

Je dirais donc qu'il y a certainement un avenir prometteur pour les jeunes diplômés du secteur secondaire professionnel. La revalorisation de ce secteur est bien amorcée grâce à la réforme mise de l'avant en 1987 et aussi parce que les entreprises vont participer de plus en plus activement au processus de formation professionnelle. Ce qui m'amène à un troisième sujet, c'est-à-dire, les attentes des employeurs et les liens école-industrie.

3. LES ATTENTES DES EMPLOYEURS

L'économie québécoise repose sur environ 166 500 entreprises actives dont 163 000, soit près de 98%, sont des petites entreprises. La petite entreprise est définie comme ayant moins de 50 employés.

Lorsqu'on parle des attentes des employeurs, il est alors évident qu'il y a une différence entre un employeur d'une dizaine de travailleurs et une multinationale qui emploie quelques milliers de personnes.

Cette différence se situe au niveau du fonctionnement rapide et autonome du jeune diplômé qui, placé dans un contexte de PME, doit immédiatement fonctionner avec le minimum de supervision. C'est là que les stages durant la formation sont d'une importance cruciale pour éviter des chocs et des désillusions. Par contre, la grande entreprise demande un diplômé, certes, mais qui a surtout une très bonne formation de base puisque l'entreprise a dans bien des cas un programme de formation et de perfectionnement qui est le premier point de contact du jeune diplômé dans l'entreprise.

Mais l'école ne peut pas former des jeunes et des moins jeunes suivant la taille des entreprises, d'autant plus que d'après Statistiques Canada, seulement le quart des entreprises canadiennes dépensaient de l'argent pour la formation de leurs employés. Pour 1987, on a estimé que les entreprises ont dépensé 1,4 milliard $ pour la formation au Canada.

La plupart des chercheurs croient que le niveau de dépenses de formation des employeurs canadiens et québécois soutient mal la comparaison avec celui des autres pays industriels. Le degré élevé et croissant d'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre spécialisée sur le marché du travail renforce cette perception d'insuffisance des dépenses du secteur privé pour la formation. Ainsi, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration estime que le niveau de dépenses du secteur privé par employé est deux fois moins élevé au Canada qu'aux États-Unis.

À la décharge des employeurs canadiens et québécois, le niveau relativement faible de leurs dépenses de formation se justifie entièrement dans la perspective de chaque entreprise individuelle. D'une part, comme je le mentionnais, on a donné à l'école, il y a vingt ans, la responsabilité de la formation professionnelle. D'autre part, il coûte moins cher d'embaucher un travailleur qualifié dans une autre entreprise que de former un employé déjà en poste, au risque de la perdre ensuite.

Ceci dit, il y a quelques critères pour juger de la qualité du système d'enseignement : le taux de scolarisation, le nombre de diplômés postsecondaires, l'expérience du marché du travail des diplômés postsecondaires, le taux d'alphabétisation des adultes et la fréquence des abandons au secondaire. Au Québec, on peut affirmer que les problèmes pour lesquels il faut trouver des solutions concernent l'alphabétisation et les abandons au secondaire. En ce qui concerne les employeurs, j'ai déjà mentionné l'importance de la formation de base.

Par ailleurs, on peut utiliser quatre critères pour évaluer la qualité du système de formation : les effectifs des programmes de formation et d'apprentissage, le nombre annuel moyen d'heures de formation reçues par les travailleurs, le niveau des pénuries de main-d'oeuvre qualifiée et l'expérience du marché du travail des jeunes diplômés. J'aimerais dire quelques mots sur ce dernier point, c'est-à-dire, les stages.

Nous sommes convaincus qu'il faut élargir la pratique des stages de formation en milieu de travail. Mais pas des stages de deux ou trois jours qui ne donnent pas de réels bénéfices aux étudiants. Je ne parle pas non plus d'alternance travail-études de deux ou trois jours par mois pratiquée dans certains secteurs et qui donne des résultats intéressants. Je parle de stages de quelques semaines,

soute plusieurs mois. C'est ce qu'on pourrait appeler des stages d'initiation à la vie professionnelle, qui allient les connaissances acquises à l'école et à l'exercice d'une activité concrète sur la base d'un programme individualisé en entreprise. C'est certainement un instrument privilégié d'insertion des jeunes à la vie professionnelle.

Quoique moins développé au Québec que dans la plupart des pays d'Europe, l'apprentissage au sein de l'entreprise est tout de même une formule intéressante. Il faut dire que les employeurs font face à de nombreuses contraintes d'ordre pédagogique et technique. Le Ministère pourrait développer des services de soutien à cet égard. Par ailleurs, le C.P.Q. a récemment recommandé au ministère des Finances d'envisager la possibilité de proposer aux entreprises des mesures fiscales en vue de les encourager à participer à des programmes de stages.

Pour le monde des affaires québécois, la source principale des contenus de la formation professionnelle est l'entreprise, puisque c'est elle qui fait évoluer chaque métier, qui crée les nouvelles qualifications, qui génère les nouveaux projets et qui établit les critères de réussite.

C'est pourquoi les liens école-industrie sont une condition très importante du succès de la réforme. Le plan d'action du gouvernement fait d'ailleurs état des avantages liés à l'établissement de liens plus étroits avec l'industrie : «Ces avantages permettent à l'école de mieux connaître les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché du travail et de s'y adapter d'une manière continue et rapide, de profiter des ressources de l'entreprise pour la formation des élèves ou le perfectionnement des enseignants et d'articuler plus adéquatement les formations avec les exigences technologiques actuelles. De plus, ces liens permettent aux entreprises d'établir des contacts fructueux avec l'école et de mieux connaître leurs attentes».

Ceci dit, il y a tout de même eu des progrès en ce sens. Ainsi, le secrétariat de l'enseignement professionnel, depuis des années, oeuvre à créer des comités éducation-travail au Québec. On peut citer à ce titre les comités paritaires de l'industrie de l'automobile, de l'industrie des plastiques ou des arts culinaires. Il faut maintenant généraliser le processus.

J'irai même plus loin : il faut intégrer l'entreprise dans le système de formation professionnelle au secondaire et au niveau des cégeps.

Qu'il s'agisse de convenir des différents programmes d'études à élaborer, de définir la participation des industries au perfectionnement des enseignantes et enseignants, de déterminer la participation des entreprises à la mise en place de

stages, de formation par alternance, d'utilisation d'équipements ou d'évaluation des apprentissages, ou encore de définir des programmes qui puissent répondre aux principales exigences du monde du travail, les représentants de l'industrie auront à valider les plans de développement et à participer à l'enseignement de la formation professionnelle.

En un mot, les entreprises et leurs organisations représentatives ne peuvent pas se contenter d'être des consommateurs de formation et de jouer un rôle purement passif dans le processus éducatif. Elles doivent aussi prendre part à son fonctionnement.

CONCLUSION

Pour conclure, M. le Président, je suis convaincu qu'il y a un avenir prometteur pour les jeunes diplômés actuels et futurs de l'enseignement professionnel du secondaire au Québec.

Cet optimisme se fonde sur la nécessaire réussite de la réforme, tant pour les étudiants que pour les entreprises. C'est un défi commun qu'on doit gagner.

Alors commençons tous ensemble par promouvoir les mérites de la nouvelle formation professionnelle dispensée dans nos écoles de façon à pouvoir dire à votre clientèle, les jeunes comme les adultes, que le choix professionnel est non seulement honorable, mais qu'il offre des possibilités de carrière intéressantes.

Je vous remercie de votre attention.

LES ENGAGEMENTS DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES CATHOLIQUES DU QUÉBEC EN FORMATION PROFESSIONNELLE

PAR M. GUY D'ANJOU

PRÉSIDENT

FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES
CATHOLIQUES DU QUÉBEC

LA NOUVELLE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE UN CHOIX INTELLIGENT!

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation que m'a lancée votre Président de venir vous entretenir de la «nouvelle» formation professionnelle au secondaire.

Je dis bien «nouvelle». Je conviendrai avec vous que tout n'est pas nouveau dans ce secteur malgré la réforme que nous sommes en voie d'implanter depuis plus de deux ans. Ce qu'il faut y voir de différent, et c'est dans ce sens que nous parlerons de la «nouvelle» formation professionnelle au secondaire, c'est la perspective dans laquelle tous les intervenants dans ce domaine doivent désormais oeuvrer.

Vous avez dû prendre connaissance comme moi, au cours de la dernière campagne électorale provinciale, des engagements des partis politiques en matière de formation professionnelle. Le Premier ministre lui-même a annoncé l'intention d'accorder en 1990 des allègements fiscaux et des crédits d'impôts aux entreprises et aux travailleurs qui investiraient dans la formation professionnelle.

Quoi que l'on puisse penser des mesures annoncées ou de la suite qui leur sera donnée, ce qu'il faut y voir, c'est l'importance que représente actuellement la formation professionnelle pour le développement économique du Québec.

Plusieurs analystes financiers s'entendent à dire que la formation professionnelle est l'un des moyens «les plus concrets» pour réduire le chômage au Québec compte tenu du fait qu'environ trois quarts des chômeurs n'ont pas une formation suffisante pour leur permettre d'occuper les emplois disponibles sur le marché du travail. C'est ce que les experts appellent le chômage structurel qui représenterait 6,5% du chômage au Québec.

Lors du Colloque sur la formation professionnelle organisé l'année dernière par la Fédération des commissions scolaires, auquel certains d'entre vous ont peut-être participé, le président du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, nous avait déjà alerté du déséquilibre quantitatif et qualitatif entre la formation dispensée dans nos écoles et les emplois disponibles. Chiffres à l'appui, il avait mis en relief le manque de main-d'oeuvre qualifiée, dans certains secteurs, alors que plus de 100 000 jeunes de 15 à 24 ans sont en chômage.

Force nous est de constater que des changements majeurs sont survenus non seulement dans la société québécoise mais dans la plupart des pays industrialisés,

ce qui nous oblige à revoir notre conception de l'éducation ainsi que de l'information scolaire et professionnelle à donner aux jeunes dont nous sommes responsables.

L'évolution rapide de la technologie et son impact sur les entreprises redéfinissent, en effet, le cadre de l'employabilité et modifient les perspectives de carrière, à court, moyen et long terme. Plusieurs analystes s'entendent pour dire que plus de 80% des emplois qui seront créés au cours de la prochaine décennie requerront une main-d'oeuvre ayant une formation de niveau secondaire.

Il faut cesser d'envisager la formation professionnelle comme un secteur à fréquenter en tout dernier ressort, une fois toutes les autres possibilités écartées. S'il est vrai qu'au cours des deux dernières décennies la réussite passait «nécessairement» par une éducation post-secondaire, la conjoncture économique actuelle fait en sorte que les détentrices et les détenteurs de diplômes en formation professionnelle de niveau secondaire peuvent également avoir de belles perspectives d'avenir.

Souvent, on a des réticences à encourager des jeunes dans leur choix de limiter leurs études au niveau secondaire. Pourtant, des jeunes peuvent tout aussi bien réussir socialement, se sentir valorisés dans leur travail et être bien rémunérés. Il ne s'agit pas d'orienter tout le monde en formation professionnelle mais de faire savoir que ce peut être une bonne voie pour certains.

La formation professionnelle au secondaire souffre d'un problème d'image, nous devons le reconnaître. Depuis deux ans, nous investissons énormément d'énergie pour améliorer les programmes, pour mieux tenir compte de la dynamique du marché du travail et de la pertinence des formations pour y accéder.

On peut se féliciter du fait que plusieurs commissions scolaires émergent comme centres d'excellence dans des domaines spécifiques. L'organisation scolaire s'est assouplie et tente de s'adapter du mieux possible aux besoins de la clientèle à desservir. Les liens entre les milieux scolaires et de l'industrie se resserrent. On voit de belles collaborations dans certaines régions.

Cependant il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui a trait à l'harmonisation des secteurs des jeunes et des adultes, le perfectionnement des enseignantes et des enseignants et l'amélioration des équipements.

Mais le moment est venu d'ouvrir toutes grandes les portes de nos établissements à une plus grande clientèle, aux motivations variées et aux espoirs concrets.

Vous jouez un rôle prédominant auprès des jeunes. Votre responsabilité est de vous assurer que leur choix est réfléchi, qu'il leur permettra de développer leur potentiel et d'être fiers de ce qu'ils feront plus tard.

Il est important de ne pas étouffer chez une personne son attrait pour un métier. Il ne faut pas avoir peur non plus d'encourager les filles vers des métiers non traditionnels. Il faut, au contraire, les aider à vérifier la possibilité qu'elles puissent l'exercer et s'y plaire. En résumé, plusieurs métiers peuvent être appris à l'école secondaire et «tous» ces métiers ont leur «place» dans la société.

La formation professionnelle au secondaire, c'est donc un choix intelligent, qui peut également s'avérer payant, pour qui veut se diriger vers un secteur de travail où il y a une forte demande de main-d'oeuvre spécialisée. C'est aussi un choix intelligent pour qui veut investir dans ce secteur de formation puisqu'il y a tout lieu de penser, qu'au cours des prochaines années, il y aura une pression sur les besoins en formation.

De fait, c'est à ces deux impératifs que doit répondre la réforme de l'enseignement professionnel :

- *former une main-d'oeuvre qualifiée pour que l'industrie au Québec se développe de façon vigoureuse, avant-gardiste et concurrentielle;*

- *offrir aux jeunes et aux adultes intéressés, une formation solide qui les prépare de façon satisfaisante pour le marché du travail et leur permette de mettre à profit leurs talents et leurs aptitudes.*

L'application de cette réforme doit donc réussir; **ce n'est pas un choix, c'est une nécessité!**

Je faisais référence plus tôt au Colloque sur la formation professionnelle que nous avons tenu l'année dernière à la même époque. Des interventions en ateliers et des discours des conférenciers, il était ressorti un certain nombre de recommandations que l'on pourrait considérer en quelque sorte conditions essentielles pour la réussite de la réforme de l'enseignement professionnel.

L'une d'entre elles portait sur l'urgence de faire connaître les nouvelles filières (DEP, CEP et ASP) et de revaloriser ce secteur de formation auprès des clientèles directement concernées, soit les jeunes et les adultes, et auprès de l'industrie et du grand public en général.

Voyons comment nous allons donner suite à la recommandation qui a émergé spontanément et qui a su faire l'unanimité, soit de faire la promotion de la «nouvelle» formation professionnelle au secondaire.

À la suite du Colloque, des représentants de la Fédération des commissions scolaires ont rencontré ceux du ministère de l'Éducation. Il en est ressorti que le Ministère investirait, en 1989-1990, 1 million de dollars pour faire cette vaste campagne de promotion et que le maître d'œuvre du dossier serait confiée à la Fédération.

Avec l'organisation du Colloque sur la formation professionnelle auquel plus de 600 personnes ont participé et où tous les intervenants du réseau étaient représentés, ainsi que ceux du monde du travail, la Fédération des commissions scolaires a su faire la preuve de sa capacité à mener à bien une opération d'envergure basée sur la concertation.

La «concertation», c'est là pour nous un mot clé! Aussitôt que le Ministère eut dégagé des fonds pour la campagne de promotion, la Fédération s'est empressée de mettre sur pied un comité-réseau pour fixer les grandes orientations du devis qui devait être fourni aux agences de publicité avec qui nous ferions affaires.

C'est ainsi qu'au cours du mois d'avril, nous avons réuni des représentants de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires, de la Fédération québécoise des directeurs d'école, de l'Association des cadres scolaires et, bien sûr, du ministère de l'Éducation. Nous avons également rencontré des représentants d'autres organismes comme le Secrétariat à l'enseignement professionnel, le Conseil pédagogique interdisciplinaire ainsi que le Conseil du patronat du Québec. Le devis qui en est ressorti a très bien su cerner les aspects les plus problématiques entourant la perception qu'ont les jeunes et les moins jeunes de la formation professionnelle au secondaire.

C'est ainsi qu'après avoir finalisé le devis, nous avons publié, le 2 août 1989, dans les grands quotidiens, un appel d'offres public. Le 10 août, nous avons reçu les soumissions, le 11, nous avons procédé à une présélection, le 31 à la sélection et finalement le 5 septembre à l'adjudication du contrat à la firme de publicité Marketel Publim.

Je vous assure que les responsables du dossier ont mis toute la célérité dont ils étaient capables pour obtenir des résultats concrets dans des délais raisonnables. Notre objectif, comme nous l'avons indiqué à l'agence de publicité, est d'entrer sur les ondes, au plus tard au début du mois de novembre, pour informer nos

élèves au moment où ils débutent leur réflexion en vue des inscriptions de mars 1990.

Venons-en maintenant au contenu de la campagne.

Notre défi, rappelons-le, consiste à :

- augmenter de manière significative le nombre d'élèves dans les programmes de formation professionnelle au secondaire, dans toutes les régions du Québec, dès septembre 1990 ainsi que pour les années subséquentes;

- favoriser l'embauche en présentant aux entreprises tout le potentiel de la main-d'oeuvre préparée en formation professionnelle au secondaire, en s'adressant notamment aux employeurs des secteurs visés;

- et faire connaître les nouvelles filières afin que parents, élèves (jeunes et adultes) et employeurs connaissent les sanctions officielles des compétences acquises dans l'un ou l'autre des 200 programmes de formation professionnelle au secondaire.

Pour ce faire, nous avons établi nos objectifs de communication, c'est-à-dire :

- revaloriser la formation professionnelle au Québec auprès de l'ensemble des publics-cibles;

- établir la «notoriété» de la «nouvelle» formation professionnelle au secondaire;

- et rendre les publics conscients des changements majeurs survenus dans l'enseignement professionnel au Québec.

Toute une batterie de moyens ont été retenus, autant pour leur diversité que leur efficacité, pour rejoindre nos publics-cibles.

Pendant treize semaines, les ondes radiophoniques et de la télévision diffuseront notre message : la formation professionnelle au secondaire, un choix intelligent... et payant!

Pour appuyer ce message, les écoles recevront à la mi-novembre quatre affiches (genre «poster», grandeur nature) et des dépliants indiquant aux élèves les prérequis pour l'accès aux nouvelles filières de formation professionnelle.

Par ailleurs, tout un volet de relations publiques a été conçu pour renforcer notre message en y apportant la crédibilité que confèrent des interventions de personnalités extérieures au réseau scolaire.

Notamment, nous avons fait appel à des entreprises bien établies qui mettent à notre disposition des représentants de leur service du personnel pour effectuer une tournée régionale, dans le but d'expliquer l'importance de la formation professionnelle et les besoins en main-d'oeuvre de leur secteur.

Nous pensons rejoindre ainsi des regroupements de gens d'affaires, de communautés ethniques, de parents et d'intervenants scolaires. Ce volet devrait se réaliser au cours des mois de novembre et de février.

D'autres intervenants socio-économiques et scolaires seront informés directement par l'envoi d'une lettre personnalisée leur expliquant les grandes lignes de l'opération.

Enfin, il est possible qu'une publicité dans les médias écrits se fasse au mois de janvier. Les modalités ne sont pas encore arrêtées. Je dois vous le souligner, que vous êtes les premiers à recevoir de l'information aussi détaillée. Nous sommes encore à peaufiner notre plan-médias.

Il me reste un élément à vous dévoiler; il s'agit de la trousse du maître qui vous concerne plus directement. Pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des régions, nous avons demandé à la firme de publicité de concevoir un outil de communication qui permettrait aux responsables de l'information scolaire et professionnelle, aux enseignantes et aux enseignants d'éducation au choix de carrière, aux conseillères et conseillers d'orientation ainsi qu'aux responsables de la formation professionnelle de susciter et de planifier dans leur milieu respectif l'organisation d'activités de promotion du secteur et d'en faire connaître les avantages.

Il est évident qu'avec la campagne nationale de promotion, nous pensons être en mesure de commencer à modifier des attitudes et améliorer la perception qu'ont les Québécois de la formation professionnelle au secondaire.

Mais sans **votre** appui, ces résultats seront éphémères. Chaque intervenant, dans chacune des écoles et chacune des commissions scolaires doit **croire** à la valeur de la formation professionnelle.

Cela m'amène à vous parler d'une des **convictions** de la Fédération des commissions scolaires. Au même titre que votre Association, la Fédération est un organisme de représentation et de soutien à ses membres. Le problème le plus

craint que nous voyons pour le moment, c'est le sous-financement et cela débouche largement la formation professionnelle.

Nous croyons, à la Fédération, que le gouvernement doit réagir au plus vite pour redresser la situation. Nous sommes d'ailleurs à organiser un Sommet sur le financement du système public d'enseignement qui devrait se tenir les 1, 2 et 3 mars 1990.

Nous avons la ferme intention d'inciter le gouvernement à s'engager à investir davantage en éducation. Pour réussir l'application de toute réforme ou de toute politique, il faut y mettre des ressources suffisantes. Ce n'est pas uniquement une question de motivation des ressources humaines, vous devez bien le savoir.

Depuis la tenue des États généraux sur la qualité de l'éducation organisés par la Fédération des commissions scolaires, en 1986, des actions ont été entreprises, tant au niveau provincial que dans tous les milieux de la province, pour améliorer la formation de base, sans ressources additionnelles.

Nous estimons tous important de former les jeunes pour qu'ils deviennent des individus capables de s'adapter rapidement, et sur tous les plans, à l'évolution rapide de notre société pour qu'ils contribuent, à leur tour, au développement culturel et économique du Québec.

Mais pour cela, il nous faut des moyens, des ressources financières suffisantes. Les obtenir, c'est la priorité que la Fédération s'est fixée pour 1989-1990.

Mesdames, Messieurs, merci de votre attention!

FERMETURE DU COLLOQUE

PAR GASTON LECLERC

PRÉSIDENT DE L'AQISEP

En tant que Président d'une Association professionnelle très impliquée dans cette réforme d'importance pour l'ensemble des partenaires de l'Éducation et du Travail, et pour les jeunes et les adultes du Québec, il me fait agréablement plaisir de clôturer ce Colloque.

Ces trois journées d'échanges et de partage vous ont permis de mieux connaître et mieux comprendre cette réforme et ses objectifs. Notre tâche, maintenant, est d'informer nos clientèles respectives des nouvelles possibilités offertes par la formation professionnelle au secondaire : «Un choix intelligent et... payant».

Bonne chance dans votre tâche!

Bon voyage de retour et à bientôt!

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16 4937